



Message aux actionnaires pour le premier trimestre de 2018

www.cibc.com/francais

22 février 2018

Message du président et chef de la direction

Vue d'ensemble des résultats

La Banque CIBC a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers du premier trimestre clos le 31 janvier 2018.

Points saillants du premier trimestre

- Le résultat net comme présenté s'est établi à 1 328 M\$, en regard de 1 407 M\$ pour le premier trimestre il y a un an et de 1 164 M\$ pour le trimestre précédent.
- Le résultat net ajusté¹ a atteint 1 433 M\$, contre 1 166 M\$ pour le premier trimestre il y a un an et 1 263 M\$ pour le trimestre précédent.
- Le résultat dilué par action comme présenté s'est établi à 2,95 \$, en regard de 3,50 \$ pour le premier trimestre il y a un an et de 2,59 \$ pour le trimestre précédent.
- Le résultat dilué par action ajusté¹ a atteint 3,18 \$, par rapport à 2,89 \$ au premier trimestre il y a un an et à 2,81 \$ au trimestre précédent.
- Le rendement des capitaux propres (RCP) applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté a été de 17,4 %, et le RCP ajusté¹ s'est établi à 18,8 %.

Les résultats du premier trimestre de 2018 ont été touchés par les éléments d'importance suivants qui, regroupés, ont donné lieu à une incidence négative de 0,23 \$ par action :

- une charge de 88 M\$ découlant des ajustements d'impôt nets attribuables à la réforme fiscale américaine adoptée au premier trimestre de 2018;
- un montant de 32 M\$ (24 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles;
- un montant de 10 M\$ (incidence nette positive de 7 M\$ après impôt) au titre des ajustements selon la méthode de l'acquisition, net des coûts de transaction et coûts connexes à l'intégration liés à l'acquisition de The PrivateBank et de Geneva Advisors.

Nous avons maintenu de solides ratios des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres selon Bâle III s'établissant respectivement à 10,8 %, 12,4 % et 14,1 %, en regard de respectivement 10,6 %, 12,1 % et 13,8 % à la fin du trimestre précédent. Au 31 janvier 2018, le ratio de levier selon Bâle III de la Banque CIBC était de 4,0 %.

La Banque CIBC a annoncé une augmentation de son dividende trimestriel, le faisant passer de 1,30 \$ à 1,33 \$ par action.

Au cours du trimestre, la Banque CIBC a enregistré des résultats solides à l'échelle des quatre unités d'exploitation stratégique. Nous créons de la valeur pour les actionnaires en bâtissant une banque axée sur les relations, en diversifiant la croissance des bénéfices dans la région des États-Unis, en améliorant les efficiences opérationnelles et en déployant rigoureusement le capital.

Rendement de nos activités essentielles

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, a enregistré un résultat net de 656 M\$ au premier trimestre, en baisse de 149 M\$, ou 19 %, par rapport au premier trimestre il y a un an. À l'exclusion des éléments d'importance, le résultat net ajusté¹ s'est établi à 658 M\$, en hausse de 97 M\$, ou 17 %, par rapport à celui du premier trimestre il y a un an. La solide croissance des volumes, l'augmentation des honoraires et le rendement robuste du crédit ont été contrebalancés en partie par la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, a enregistré un résultat net de 314 M\$ au premier trimestre, une hausse de 38 M\$, ou 14 %, par rapport au premier trimestre il y a un an, attribuable à l'amélioration des produits, contrebalancée en partie par l'accroissement des charges. L'amélioration des produits s'explique essentiellement par la croissance des volumes, l'élargissement des écarts de taux et la hausse des honoraires des services bancaires commerciaux et celle des actifs assortis d'honoraires des clients dans les activités de gestion des avoirs.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, a enregistré un résultat net de 134 M\$ au premier trimestre, en hausse de 105 M\$, ou 362 %, par rapport au premier trimestre il y a un an. À l'exclusion des éléments d'importance, le résultat net ajusté¹ s'est établi à 140 M\$, en hausse de 109 M\$, ou 352 %, par rapport au premier trimestre il y a un an, en raison principalement de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA à compter du troisième trimestre de 2017.

Marché des capitaux a déclaré un résultat net de 322 M\$ au premier trimestre, en baisse de 25 M\$, ou 7 %, par rapport au premier trimestre il y a un an. La baisse du résultat net s'explique principalement par la diminution des produits de négociation de dérivés de taux d'intérêt et de dérivés sur marchandises et le recul des produits tirés de la souscription de titres de participation et de titres de créance, contrebalancés en partie par la hausse des produits de négociation de dérivés sur actions et l'augmentation des produits de services financiers aux entreprises.

Apporter davantage à nos collectivités

La Banque CIBC s'est engagée à bâtir une banque qui offre une expérience pertinente à nos clients, aux membres de notre équipe et à nos collectivités. Au cours du trimestre :

- nous avons mobilisé 15 M\$ par l'intermédiaire de la campagne de dons des employés grâce à la générosité des employés de la Banque CIBC;
- nous avons recueilli plus de 5 M\$ dans le cadre de la Journée du miracle CIBC au profit des enfants dans le besoin partout dans le monde;
- nous nous sommes classés au premier rang au chapitre des collectes de fonds pour Movember à l'échelle mondiale, mobilisant 327 000 \$.

Victor G. Dodig
Président et chef de la direction

1) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

Groupe de travail sur les renseignements supplémentaires

En 2012, le groupe de travail sur les renseignements supplémentaires, mis sur pied par le Financial Stability Board, a publié son rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, qui comportait 32 recommandations sur les informations à fournir. L'index ci-dessous renferme la liste de ces informations ainsi que leur emplacement. Les informations du groupe de travail sont présentées dans notre Rapport annuel 2017, notre rapport aux actionnaires trimestriel ainsi que dans nos documents d'information financière supplémentaire, qui se trouvent sur notre site Web (www.cibc.com/francais). Aucune information du site Web de la CIBC, y compris les documents d'information financière supplémentaire, ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes.

Sujets	Recommandations	Information à fournir	Premier trimestre de 2018			Rapport annuel 2017
			Rapport de gestion	États financiers consolidés	Information supplémentaire sur les fonds propres réglementaires	
					Pages	
Généralité	1	Index des informations en matière de risque – présente page				
	2	Terminologie et mesures en matière de risque ¹			29	
	3	Principaux risques et nouveaux risques	26			47
	4	Exigences liées aux ratios réglementaires futurs importants	19, 21, 41, 44	65	2, 6	32, 35, 71, 74, 143
Gouvernance du risque, gestion du risque et modèle d'affaires	5	Structure de gestion du risque				42, 43
	6	Culture de risque et intérêt à l'égard du risque				41, 44, 45
	7	Risques découlant des activités commerciales	29			45, 49
	8	Simulations de crise à l'échelle de la Banque	33			37, 46, 52, 58, 65, 70, 76
Suffisance des fonds propres et actif pondéré en fonction du risque	9	Fonds propres réglementaires minimums	18	65		30, 143
	10	Composantes de fonds propres et rapprochement avec le bilan réglementaire consolidé			1–4	32
	11	Tableau des flux de fonds propres réglementaires	20		5	34
	12	Gestion et planification des fonds propres				37, 143
	13	Activités commerciales et actif pondéré en fonction du risque	29		7	33–35, 49
	14	Actif pondéré en fonction du risque et exigences en matière de fonds propres			7	31, 33
	15	Risque de crédit par portefeuille important			13–20	51–56
16	Tableau des variations de l'actif pondéré en fonction du risque			8	34–35	
17	Application d'essais à rebours aux modèles			21, 22	46, 52, 64, 76	
Liquidités	18	Actifs liquides	40			70
Financement	19	Actifs grevés	41			71
	20	Échéance contractuelle des actifs, des passifs et des instruments hors bilan	44			74
	21	Stratégie et sources de financement	42			72
Risque de marché	22	Rapprochement des portefeuilles de négociation et des portefeuilles autres que de négociation avec le bilan consolidé	37			63
	23	Facteurs importants de risque de marché lié aux activités de négociation et autres que de négociation	37–39			63–67
	24	Hypothèses, limites et procédures de validation liées aux modèles				63–67
	25	Simulations de crise et analyses de scénarios				37, 65
Risque de crédit	26	Analyse des expositions au risque de crédit	30–36	69	9–12	53–61, 125–127, 168
	27	Prêts douteux et politique d'allègement	30, 33			51, 59, 79, 105
	28	Rapprochement de prêts douteux et de la provision pour pertes sur créances	30, 34	59		51, 59, 125
	29	Risque de crédit de contrepartie découlant de dérivés	33		12, 34 ²	51, 54, 137–138
	30	Atténuation du risque de crédit	30		12, 25	51, 56, 137–138
Autres risques	31	Autres risques	45			75–77
	32	Discussion sur des situations de risque connues		67		76, 158

1) Un glossaire détaillé de notre terminologie sur les risques et les fonds propres est présenté à la page 180 de notre Rapport annuel 2017.

2) Compris dans le document d'information financière supplémentaire.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion est présenté afin de permettre aux lecteurs d'évaluer la situation financière et les résultats d'exploitation de la CIBC au 31 janvier 2018 et pour le trimestre clos à cette date, comparativement aux périodes correspondantes. Le rapport de gestion doit être lu avec le Rapport annuel 2017 et les états financiers consolidés intermédiaires non audités compris dans le présent rapport. À moins d'indication contraire, toute l'information financière présentée dans le rapport de gestion a été préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR) et tous les montants sont libellés en dollars canadiens. Certaines informations présentées dans le rapport de gestion ont été ombragées étant donné qu'elles font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires. Le rapport de gestion est en date du 21 février 2018. D'autres renseignements concernant la CIBC peuvent être obtenus sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com et sur le site de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC) à l'adresse www.sec.gov. Aucune information du site Web de la CIBC (www.cibc.com/francais) ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes. Un glossaire des termes utilisés dans le présent rapport trimestriel figure aux pages 178 à 183 de notre Rapport annuel 2017.

Table des matières

2	Modification à la présentation de l'information financière	17	Situation financière
		17	Revue du bilan consolidé résumé
		18	Sources de financement
3	Points saillants financiers du premier trimestre	24	Exigences de communication publique pour les banques d'importance systémique mondiale
			Arrangements hors bilan
4	Vue d'ensemble	26	Gestion du risque
4	Résultats financiers	26	Vue d'ensemble
7	Événements importants	30	Risque de crédit
7	Revue de l'information financière trimestrielle	37	Risque de marché
8	Perspectives économiques	40	Risque de liquidité
		45	Autres risques
9	Mesures non conformes aux PCGR	46	Questions relatives à la comptabilité et au contrôle
		46	Méthodes comptables critiques et estimations
10	Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique	46	Autres faits nouveaux en matière de réglementation
10	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	46	Contrôles et procédures
11	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	46	Transactions entre parties liées
13	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis		
14	Marchés des capitaux		
15	Siège social et autres		

UN MOT SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS : De temps à autre, nous faisons des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris dans le présent rapport, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens ou de la SEC, et dans d'autres communications. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Ces énoncés comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations faites aux sections « Vue d'ensemble – Résultats financiers », « Vue d'ensemble – Événements importants », « Vue d'ensemble – Perspectives économiques », « Situation financière – Sources de financement », « Gestion du risque – Vue d'ensemble », « Gestion du risque – Principaux risques et nouveaux risques », « Gestion du risque – Risque de crédit », « Gestion du risque – Risque de marché », « Gestion du risque – Risque de liquidité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Méthodes comptables critiques et estimations », et « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Autres changements d'ordre réglementaire » du présent rapport de gestion, et d'autres énoncés sur nos activités, nos secteurs d'activité, notre situation financière, notre gestion du risque, nos priorités, nos cibles, nos objectifs permanents ainsi que nos stratégies, le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités et nos perspectives pour l'année 2018 et les périodes subséquentes. Ces énoncés se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « compter », « estimer », « prévision », « cible », « objectif » et d'autres expressions de même nature et de verbes au futur et au conditionnel. Par leur nature, ces énoncés prospectifs nous obligent à faire des hypothèses, notamment des hypothèses économiques qui sont présentées dans la section « Vue d'ensemble – Perspectives économiques » du présent rapport, et sont assujettis aux risques inhérents et aux incertitudes qui peuvent être de nature générale ou spécifique. Divers facteurs, dont nombre sont indépendants de notre volonté, influent sur nos activités, notre rendement et nos résultats et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent : le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque opérationnel, les risques juridiques et de réputation, le risque de réglementation et le risque environnemental; l'efficacité et la pertinence de nos processus et modèles de gestion et d'évaluation des risques; des changements d'ordre législatif ou réglementaire dans les territoires où nous exerçons nos activités, y compris la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ainsi que les dispositions réglementaires en vertu de celle-ci, la norme commune de déclaration de l'Organisation de coopération et de développement économiques et les réformes réglementaires au Royaume-Uni et en Europe, les normes mondiales concernant la réforme relative aux fonds propres et à la liquidité élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, et la réglementation concernant la recapitalisation des banques et le système de paiements au Canada; les changements apportés aux lignes directrices relatives aux fonds propres pondérés en fonction du risque et aux directives d'information, et les lignes directrices réglementaires en matière de taux d'intérêt et de liquidité, et leur interprétation; l'issue de poursuites et d'enquêtes réglementaires, et des questions connexes; l'incidence de modifications des normes comptables et des règles et leur interprétation; les changements apportés au montant estimé des réserves et provisions; l'évolution des lois fiscales; les changements à nos notes de crédit; la situation et les changements politiques, y compris les modifications aux questions d'ordre économique ou commercial; l'incidence possible de conflits internationaux et de la guerre au terrorisme, des catastrophes naturelles, des urgences en matière de santé publique, des perturbations occasionnelles aux infrastructures des services publics et toute autre catastrophe; la fiabilité de tiers de fournir les infrastructures nécessaires à nos activités; les perturbations potentielles à l'égard de nos systèmes de technologies de l'information et de nos services; l'augmentation des risques liés à la cybersécurité pouvant comprendre le vol d'actifs, l'accès non autorisé à de l'information sensible ou une perturbation des activités; le risque lié aux médias sociaux; les pertes découlant de fraudes internes ou externes; la lutte contre le blanchiment d'argent; l'exhaustivité de l'information qui nous est fournie en ce qui a trait à nos clients et à nos contreparties; le défaut de tiers de remplir leurs obligations envers nous et nos sociétés affiliées ou nos entreprises associées; l'intensification de la concurrence livrée par des concurrents existants ou de nouveaux venus dans le secteur des services financiers, notamment les services bancaires en direct et mobiles; l'évolution des technologies; la tenue des marchés financiers mondiaux; les modifications à la politique monétaire et économique; les fluctuations de change et de taux d'intérêt, y compris celles découlant de la volatilité du marché et du prix du pétrole; la conjoncture économique générale mondiale et celle du Canada, des États-Unis et d'autres pays où nous menons nos activités, y compris la croissance du niveau d'endettement des ménages au Canada et les risques de crédit à l'échelle mondiale; notre capacité à élaborer et à lancer des produits et services, à élargir nos canaux de distribution existants et à en créer de nouveaux, et à accroître les produits que nous en tirons; les changements des habitudes des clients en matière de consommation et d'économie; notre capacité d'attirer et de retenir des employés et des cadres clés, notre capacité à réaliser nos stratégies et à mener à terme nos acquisitions et à intégrer les sociétés acquises et les coentreprises; le risque que les synergies et les avantages attendus de l'acquisition de PrivateBancorp, Inc. ne se concrétisent pas dans les délais prévus, s'ils le sont; et notre capacité à anticiper et à gérer les risques associés à ces facteurs. Cette énumération ne couvre pas tous les facteurs susceptibles d'influer sur nos énoncés prospectifs. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs se fient indûment à ces énoncés prospectifs. Tout énoncé prospectif contenu dans le présent rapport représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider nos actionnaires et les analystes financiers à comprendre notre situation financière, nos objectifs, nos priorités et nos attentes en matière de rendement financier aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. Nous ne nous engageons à mettre à jour aucun énoncé prospectif du présent rapport ou d'autres communications, sauf si la loi l'exige.

Modification à la présentation de l'information financière

La modification suivante a été apportée à la présentation de l'information financière au cours du premier trimestre de 2018.

IFRS 9, Instruments financiers

Nous avons adopté l'IFRS 9, *Instruments financiers*, (IFRS 9) le 1^{er} novembre 2017. Comme l'autorise la norme, les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.

Dans le cadre de l'adoption de l'IFRS 9, nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux (troisième stade) et non douteux (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégique respectives. Dans les périodes précédentes, la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux a été comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui a été comptabilisée dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation non douteux en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME non douteux en souffrance depuis plus de 30 jours, qui a été comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

Points saillants financiers du premier trimestre

Non audité, aux dates indiquées et pour les trois mois clos le	31 janv. 2018	31 oct. 2017	31 janv. 2017
Résultats financiers (en millions de dollars)			
Produits nets d'intérêts	2 473 \$	2 464 \$	2 142 \$
Produits autres que d'intérêts	1 986	1 805	2 067
Total des produits	4 459	4 269	4 209
Dotation à la provision pour pertes sur créances	153	229	212
Charges autres que d'intérêts	2 578	2 570	2 274
Résultat avant impôt sur le résultat	1 728	1 470	1 723
Impôt sur le résultat	400	306	316
Résultat net	1 328 \$	1 164 \$	1 407 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	5 \$	5 \$	5 \$
Porteurs d'actions privilégiées	18	24	9
Porteurs d'actions ordinaires	1 305	1 135	1 393
Résultat net applicable aux actionnaires	1 323 \$	1 159 \$	1 402 \$
Mesures financières			
Coefficient d'efficacité comme présenté	57,8 %	60,2 %	54,0 %
Coefficient d'efficacité ajusté ¹	55,1 %	56,5 %	56,3 %
Coefficient de pertes sur créances ²	0,22 %	0,23 %	0,26 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté	17,4 %	15,8 %	24,4 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté ¹	18,8 %	17,2 %	20,1 %
Marge d'intérêts nette	1,66 %	1,72 %	1,61 %
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen	1,86 %	1,92 %	1,80 %
Rendement de l'actif moyen	0,89 %	0,81 %	1,06 %
Rendement de l'actif productif d'intérêts moyen	1,00 %	0,91 %	1,18 %
Rendement total pour les actionnaires	8,45 %	6,19 %	11,49 %
Taux d'impôt effectif comme présenté	23,2 %	20,8 %	18,4 %
Taux d'impôt effectif ajusté ¹	18,1 %	21,8 %	18,5 %
Renseignements sur les actions ordinaires			
Par action (\$)			
– résultat de base	2,96 \$	2,60 \$	3,50 \$
– résultat dilué comme présenté	2,95	2,59	3,50
– résultat dilué ajusté ¹	3,18	2,81	2,89
– dividendes	1,30	1,30	1,24
– valeur comptable	67,34	66,55	58,90
Cours de l'action (\$)			
– haut	123,99	114,01	113,16
– bas	112,65	104,10	97,76
– clôture	121,86	113,56	110,81
Nombre d'actions en circulation (en milliers)			
– moyen pondéré de base ^{3, 4}	441 124	437 109	397 647
– moyen pondéré dilué ³	442 852	438 556	398 311
– fin de la période ^{3, 4}	443 825	439 313	399 559
Capitalisation boursière (en millions de dollars)	54 085 \$	49 888 \$	44 275 \$
Mesures de valeur			
Rendement des actions (selon le cours de clôture de l'action)	4,2 %	4,5 %	4,4 %
Ratio de versement de dividendes comme présenté	44,0 %	50,1 %	35,4 %
Ratio de versement de dividendes ajusté ¹	40,7 %	46,1 %	42,8 %
Cours/valeur comptable	1,81	1,71	1,88
Données du bilan et hors bilan (en millions de dollars)			
Trésorerie, dépôts auprès d'autres banques et valeurs mobilières	110 524 \$	107 571 \$	104 913 \$
Prêts et acceptations, nets de la provision	366 679	365 558	322 094
Total de l'actif	586 927	565 264	513 294
Dépôts	446 179	439 706	409 753
Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires	29 889	29 238	23 532
Actif moyen	590 344	568 905	528 852
Actif productif d'intérêts moyen	528 528	510 038	470 943
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	29 677	28 471	22 674
Biens administrés ^{5, 6}	2 222 725	2 192 947	2 036 008
Biens sous gestion ⁶	225 765	221 571	186 547
Mesures de qualité du bilan (méthode tout compris) et mesures en matière de liquidité			
Actif pondéré en fonction du risque (APR) (en millions de dollars)			
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	204 647 \$	203 321 \$	169 350 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	204 647	203 321	169 575
APR aux fins du total des fonds propres	204 647	203 321	169 755
Ratios de fonds propres			
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	10,8 %	10,6 %	11,9 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	12,4 %	12,1 %	13,2 %
Ratio du total des fonds propres	14,1 %	13,8 %	15,2 %
Ratio de levier selon Bâle III			
Expositions du ratio de levier (en millions de dollars)	626 606 \$	610 353 \$	555 830 \$
Ratio de levier	4,0 %	4,0 %	4,0 %
Ratio de liquidité à court terme	119 %	120 %	119 %
Autres renseignements			
Équivalents temps plein	44 516	44 928	43 016

1) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

2) Le coefficient de pertes sur créances correspond au montant de la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux divisé par les prêts et acceptations bancaires moyens, net de la provision pour pertes sur créances.

3) Compte non tenu de 321 440 actions ordinaires émises et en circulation, mais non acquises par un tiers au 31 janvier 2018 (2 010 890 au 31 octobre 2017 et néant au 31 janvier 2017). L'émission de ces actions faisait partie de notre acquisition de The PrivateBank. Ces actions sont détenues au nom de la CIBC et peuvent être échangées ou annulées au gré de la CIBC.

4) Compte non tenu de 189 573 actions subalternes dont les droits n'étaient pas acquis au 31 janvier 2018 (190 285 au 31 octobre 2017 et néant au 31 janvier 2017).

5) Comprennent le plein montant contractuel des biens administrés ou gardés par une contrepartie à parts égales entre la CIBC et The Bank of New York Mellon de 1 751,2 G\$ (1 723,9 G\$ au 31 octobre 2017 et 1 630,8 G\$ au 31 janvier 2017).

6) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Vue d'ensemble

Résultats financiers

Le résultat net comme présenté pour le trimestre s'est établi à 1 328 M\$, en regard de 1 407 M\$ pour le trimestre correspondant il y a un an et de 1 164 M\$ pour le trimestre précédent. CIBC Bank USA, acquise le 23 juin 2017, a contribué à hauteur de 102 M\$ au résultat net, comparativement à 73 M\$ pour le trimestre précédent.

Le résultat net ajusté¹ pour le trimestre s'est établi à 1 433 M\$, comparativement à 1 166 M\$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent et à 1 263 M\$ pour le trimestre précédent.

Le résultat dilué par action comme présenté pour le trimestre s'est établi à 2,95 \$, en regard de 3,50 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent et de 2,59 \$ au trimestre précédent.

Le résultat dilué par action ajusté¹ pour le trimestre considéré s'est établi à 3,18 \$, en regard de 2,89 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent et de 2,81 \$ au trimestre précédent.

Le résultat net du trimestre considéré a été touché par les éléments d'importance suivants :

- une charge de 88 M\$ découlant des ajustements d'impôt nets attribuables à la réforme fiscale américaine adoptée au premier trimestre de 2018 (Siège social et autres);
- un montant de 32 M\$ (24 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles (2 M\$ après impôt pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 19 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 3 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- un montant de 10 M\$ (incidence nette positive après impôt de 7 M\$) au titre des ajustements selon la méthode de l'acquisition, net des coûts de transaction et coûts connexes à l'intégration² associés à l'acquisition de The PrivateBank et de Geneva Advisors (résultat de 13 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et charge de 6 M\$ après impôt pour Siège social et autres).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 27 M\$, des charges autres que d'intérêts de 49 M\$ et de l'impôt de 83 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont réduit le résultat net de 105 M\$.

Produits nets d'intérêts³

Les produits nets d'intérêts ont monté de 331 M\$, ou 15 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout des résultats de CIBC Bank USA, ainsi que de la croissance des volumes des produits à l'intention des particuliers et des entreprises au Canada et de la hausse des produits de trésorerie, contrebalancées en partie par la baisse des produits de négociation.

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 9 M\$ par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de la croissance des volumes des produits à l'intention des particuliers et des entreprises au Canada et de la hausse des produits de Services financiers aux entreprises, contrebalancées en partie par la baisse des produits de négociation et le resserrement des marges dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

Produits autres que d'intérêts³

Les produits autres que d'intérêts ont baissé de 81 M\$, ou 4 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout du profit sur la cession-bail de certains immeubles commerciaux au même trimestre de l'exercice précédent, présenté à titre d'élément d'importance. Compte non tenu de ce profit, les produits autres que d'intérêts ont été plus élevés au trimestre considéré en raison de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA, d'une hausse des produits tirés des honoraires de gestion de placements et de garde et des produits tirés des fonds communs de placement, sous l'effet d'une augmentation des biens sous gestion et des biens administrés, et des produits plus élevés découlant des activités de couverture.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 181 M\$, ou 10 %, par rapport au trimestre précédent, du fait essentiellement de la hausse des produits de négociation, de produits plus élevés découlant des activités de couverture, et d'une hausse des produits tirés des honoraires de gestion de placements et de garde et des produits tirés des fonds communs de placement, sous l'effet d'une augmentation des biens sous gestion et des biens administrés.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a baissé de 59 M\$, ou 28 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Au sein de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, la dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué en raison surtout d'une réduction de la provision sur les prêts non douteux⁴ au trimestre considéré, reflet de perspectives économiques qui se sont améliorées. La dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux a reculé sous l'effet principalement d'une baisse des faillites et des radiations dans les portefeuilles de cartes de crédit et de prêts personnels.

Dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, la baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances s'explique surtout par une réduction de la provision sur les prêts non douteux⁴ comptabilisée au trimestre considéré, reflet de perspectives économiques qui se sont améliorées au cours du trimestre précédent. La dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux est comparable à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, la dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté pour les prêts non douteux⁴ et les prêts douteux en raison de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA.

Dans Marchés des capitaux, les résultats du trimestre considéré comprennent une reprise de la provision pour pertes sur créances en raison surtout d'une réduction de la provision sur les prêts non douteux⁴ comptabilisée au trimestre considéré, découlant d'améliorations dans le secteur du pétrole et du gaz et de perspectives économiques qui se sont améliorées au cours du trimestre considéré. La dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux est comparable à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Dans Siège social et autres, la dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté du fait essentiellement d'une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux découlant d'une augmentation des radiations dans CIBC FirstCaribbean. La reprise de la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux au trimestre considéré comprenait seulement CIBC FirstCaribbean en raison de l'adoption de l'IFRS 9⁴.

1) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

2) Les coûts de transaction comprennent les frais juridiques et les autres honoraires de consultation, les coûts de financement ayant trait au financement préalable de la composante en espèces de la contrepartie de la fusion et les ajustements d'intérêts liés à l'obligation à payer aux actionnaires opposants. Les coûts connexes à l'intégration sont des coûts directs et marginaux engagés dans le cadre de la planification et de l'exécution de l'intégration des activités de The PrivateBank (renommée par la suite CIBC Bank USA) et de celles de Geneva Advisors à celles de la CIBC, notamment la recherche d'occasions de ventes croisées et l'accroissement des services dans le marché américain, l'actualisation et la conversion des systèmes et processus, la gestion de projets, les déplacements liés à l'intégration, les indemnités de départ, les honoraires de consultation et les frais de commercialisation liés à la nouvelle marque. Les ajustements selon la méthode de l'acquisition, inclus à titre d'éléments d'importance

à compter du quatrième trimestre de 2017, comprennent l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis de The PrivateBank à la date d'acquisition, la provision collective établie à l'égard des nouveaux prêts accordés et du renouvellement des prêts acquis (avant l'adoption de l'IFRS 9 au premier trimestre de 2018), et les variations de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle versée à l'acquisition de Geneva Advisors.

- 3) Les activités de négociation et les stratégies de gestion des risques correspondantes peuvent périodiquement faire changer la nature des produits, tantôt des produits nets d'intérêts, tantôt des produits autres que d'intérêts. Par conséquent, nous considérons que le total des produits de négociation est la meilleure mesure du rendement des activités de négociation.
- 4) Depuis l'adoption de l'IFRS 9, le 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux et les prêts non douteux dans les unités d'exploitation stratégique. Dans les périodes précédentes, la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux était comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui était comptabilisée dans le Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation non douteux en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME non douteux en souffrance depuis plus de 30 jours, qui était comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada. La dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC FirstCaribbean continue d'être comptabilisée dans Siège social et autres.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a reculé de 76 M\$, ou 33 %, par rapport au trimestre précédent.

Au sein de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, la dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué en raison surtout d'une réduction de la provision sur les prêts non douteux¹ au trimestre considéré, reflet de perspectives économiques qui se sont améliorées. La dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux était comparable à celle du trimestre précédent.

Dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, la baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances s'explique surtout par une réduction de la dotation à la provision pour pertes sur créances pour prêts douteux découlant de pertes moins élevées dans le portefeuille de services bancaires commerciaux. Les résultats du trimestre considéré comprenaient également une réduction de la provision sur les prêts non douteux¹, reflet de perspectives économiques qui se sont améliorées.

Dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, la dotation à la provision pour pertes sur créances a reculé du fait essentiellement d'une baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux¹, en raison principalement de l'adoption de l'IFRS 9, car les résultats du trimestre précédent comprenaient un montant de 35 M\$ se rapportant à l'établissement d'une provision collective pour les nouveaux prêts accordés et le renouvellement des prêts acquis liés à CIBC Bank USA, présentée à titre d'élément d'importance. La dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux a reculé du fait de pertes sur créances moins élevées à CIBC Bank USA.

Dans Marchés des capitaux, les résultats du trimestre considéré comprenaient une reprise de la provision pour pertes sur créances en raison surtout d'une réduction de la provision sur les prêts non douteux¹ comptabilisée au trimestre considéré, découlant d'améliorations dans le secteur du pétrole et du gaz et de perspectives économiques qui se sont améliorées. La dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux est comparable à celle du trimestre précédent.

Dans Siège social et autres, les résultats du trimestre considéré présentent une dotation à la provision pour pertes sur créances, comparativement à une reprise de la provision pour pertes sur créances au trimestre précédent. La dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux a augmenté du fait d'une hausse des radiations dans CIBC FirstCaribbean. La reprise de la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux au trimestre considéré tient compte seulement de CIBC FirstCaribbean en raison de l'adoption de l'IFRS 9¹, tandis que le trimestre précédent comprenait une réduction de la provision collective, présentée à titre d'élément d'importance.

- 1) Depuis l'adoption de l'IFRS 9, le 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux et les prêts non douteux dans les unités d'exploitation stratégique. Dans les périodes précédentes, la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux était comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui était comptabilisée dans le Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation non douteux en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME non douteux en souffrance depuis plus de 30 jours, qui était comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada. La dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC FirstCaribbean continue d'être comptabilisée dans Siège social et autres.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 304 M\$, ou 13 %, comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA et de la hausse de la rémunération liée au rendement. De plus, les charges autres que d'intérêts du trimestre considéré tiennent compte de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques, ainsi que des coûts de transaction et des coûts connexes à l'intégration découlant de l'acquisition de The PrivateBank et de Geneva Advisors, présentés à titre d'élément d'importance.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 8 M\$ par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de la hausse de la rémunération liée au rendement et aux avantages sociaux. Les charges du trimestre précédent comprenaient des frais et charges liés au lancement de Financière Simplii et à l'abandon connexe de Services financiers Le Choix du Président, présentés à titre d'élément d'importance.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt s'est accrue de 84 M\$, ou 27 %, comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout des ajustements d'impôt nets découlant de la réforme fiscale américaine adoptée au trimestre considéré, présentés à titre d'éléments d'importance.

La charge d'impôt s'est accrue de 94 M\$, ou 31 %, par rapport au trimestre précédent, notamment en raison des ajustements d'impôt nets mentionnés ci-dessus et de la hausse du résultat.

Le 22 décembre 2017, le président des États-Unis a promulgué la *Tax Cuts and Jobs Act* (réforme fiscale américaine), qui abaisse le taux d'imposition fédéral américain des sociétés à 21 % à compter du 1^{er} janvier 2018, ce qui a mené à une réduction importante des actifs d'impôt différé aux États-Unis de la CIBC. La réforme fiscale américaine introduit d'autres changements importants à la législation américaine sur l'impôt sur le revenu des sociétés, notamment en créant un nouvel impôt anti-abus pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition (*base erosion anti-abuse tax* – BEAT) qui soumet à des impôts supplémentaires certains paiements d'une société américaine à des parties liées étrangères. La disposition instaurant le BEAT ne s'appliquera à la CIBC qu'à l'exercice 2019. La CIBC continue d'évaluer l'incidence du BEAT sur ses activités aux États-Unis.

Au cours des exercices précédents, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a établi de nouvelles cotisations dans lesquelles elle a refusé la déduction de paiements d'environ 3 G\$ au titre du règlement lié à Enron en 2005 et des frais juridiques connexes. L'affaire est devant les tribunaux. L'audience devant la Cour canadienne de l'impôt concernant la déductibilité des paiements liés à Enron devrait commencer en février 2019. Si nous réussissons à faire accepter intégralement notre position fiscale, nous comptabiliserons une économie d'impôt additionnelle de 231 M\$ et un remboursement d'intérêts imposable d'environ 201 M\$. Si nous n'avons nullement gain de cause, une charge d'impôt additionnelle d'environ 820 M\$ et des intérêts non déductibles d'environ 157 M\$ nous incomberont.

Le budget fédéral du Canada de 2015, publié le 21 avril 2015, comprenait de nouvelles règles pour les « arrangements de capitaux propres synthétiques » qui a éliminé, dans certains cas, la déduction pour dividendes intersociétés pour les sociétés canadiennes. Les règles proposées ont été adoptées en date du 1^{er} novembre 2015 et sont assorties de règles transitoires qui s'appliquaient entre le 1^{er} novembre 2015 et le 30 avril 2017. Les nouvelles règles ont entraîné une hausse du taux d'impôt effectif au motif qu'une tranche moins élevée de certains dividendes reçus de sociétés canadiennes était déductible.

En juin 2016, l'ARC a établi à l'égard de la CIBC une nouvelle cotisation haussant d'environ 118 M\$ le montant d'impôt à payer au motif que certains dividendes reçus de sociétés canadiennes en 2011 étaient non déductibles parce qu'ils s'inscrivaient dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ». En mai 2017, l'ARC a établi à l'égard de la CIBC une nouvelle cotisation haussant d'environ 180 M\$ le montant d'impôt à payer au motif que certains dividendes reçus au cours de l'année d'imposition 2012 étaient non déductibles. Les circonstances dans lesquelles les dividendes visés par la nouvelle cotisation ont été reçus s'apparentent à celles qui étaient prévues dans les règles proposées dans le budget fédéral canadien de 2015. Il est possible que la CIBC fasse l'objet d'une nouvelle cotisation visant des exercices ultérieurs pour les mêmes raisons. La CIBC est persuadée que ses positions fiscales sont justifiées et entend les défendre vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés.

Change

Le tableau suivant présente l'estimation de l'incidence de la conversion du dollar américain sur les principaux postes de notre compte de résultat consolidé intermédiaire qui découle de fluctuations de taux de change moyens.

	31 janv. 2018 vs. 31 janv. 2017	31 janv. 2018 vs. 31 oct. 2017
En millions de dollars, sauf les données sur les actions, pour les trois mois clos le		
Augmentation (diminution) estimative des éléments suivants :		
Total des produits	(51) \$	(2) \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	(1)	-
Charges autres que d'intérêts	(27)	(1)
Impôt sur le résultat	(8)	-
Résultat net	(15)	(1)
Incidence sur le résultat par action :		
- de base	(0,03) \$	- \$
- dilué	(0,03)	-
Appréciation (dépréciation) moyenne du \$ US par rapport au \$ CA	(5,3) %	(0,3) %

Incidence des éléments d'importance dans les périodes précédentes

Le résultat net des trimestres précédents a été touché par les éléments d'importance suivants :

Quatrième trimestre de 2017

- des frais et des charges de 98 M\$ (71 M\$ après impôt) liés au lancement de Financière Simplii et à l'abandon connexe de Services financiers le Choix du Président (Services bancaires personnels et PME, région du Canada);
- des coûts de transaction et des coûts connexes à l'intégration de 46 M\$ (29 M\$ après impôt) ainsi que des ajustements¹ découlant de la comptabilisation de l'acquisition de The PrivateBank et de Geneva Advisors selon la méthode de l'acquisition (3 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 26 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- un montant de 19 M\$ (12 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles (1 M\$ après impôt pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 1 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, 9 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 1 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- une diminution de 18 M\$ (13 M\$ après impôt) de la tranche de la provision collective comptabilisée dans Siège social et autres².

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 22 M\$, une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 17 M\$, un accroissement des charges autres que d'intérêts de 150 M\$ et une diminution de la charge d'impôt de 46 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont réduit le résultat net de 99 M\$.

Premier trimestre de 2017

- un profit de 299 M\$ (245 M\$ après impôt) sur la cession-bail de certains immeubles commerciaux (Services bancaires personnels et PME, région du Canada);
- un montant de 6 M\$ (4 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles (1 M\$ après impôt pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 2 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 1 M\$ après impôt pour Siège social et autres).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 299 M\$, des charges autres que d'intérêts, de 6 M\$ et de la charge d'impôt, de 52 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont fait augmenter le résultat net de 241 M\$.

- Les coûts de transaction comprennent les frais juridiques et les autres honoraires de consultation, les coûts de financement ayant trait au financement préalable de la composante en espèces de la contrepartie de la fusion et les ajustements d'intérêts liés à l'obligation à payer aux actionnaires opposants. Les coûts connexes à l'intégration sont des coûts directs et marginaux engagés dans le cadre de la planification et de l'exécution de l'intégration des activités de The PrivateBank (renommée par la suite CIBC Bank USA) et de celles de Geneva Advisors à celles de la CIBC, notamment la recherche d'occasions de ventes croisées et l'accroissement des services dans le marché américain, l'actualisation et la conversion des systèmes et processus, la gestion de projets, les déplacements liés à l'intégration, les indemnités de départ, les honoraires de consultation et les frais de commercialisation liés à la nouvelle marque. Les ajustements selon la méthode de l'acquisition, inclus à titre d'éléments d'importance à compter du quatrième trimestre de 2017, comprennent l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis de The PrivateBank à la date d'acquisition, la provision collective établie à l'égard des nouveaux prêts accordés et du renouvellement des prêts acquis (avant l'adoption de l'IFRS 9 au premier trimestre de 2018), et les variations de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle liée à l'acquisition de Geneva Advisors.
- A trait à la provision collective (avant l'adoption de l'IFRS 9), à l'exception : i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours; ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours; iii) des radiations nettes dans le portefeuille de cartes de crédit; et iv) de la provision collective liée à CIBC Bank USA, qui sont tous présentés dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives.

Événements importants

Lancement de Services bancaires, innovation CIBC et acquisition de Wellington Financial

Le 8 janvier 2018, CIBC a annoncé le lancement de Services bancaires, innovation CIBC, une entreprise multiservices qui fournit des conseils stratégiques et du financement aux entreprises clientes nord-américaines du secteur des technologies et de l'innovation aux différents stades de leur cycle économique. Dans le cadre du lancement de Services bancaires, innovation CIBC, et pour renforcer davantage ses capacités et l'équipe des services bancaires commerciaux en place à CIBC Bank USA, la CIBC a fait l'acquisition, le 5 janvier 2018, des actifs de prêts de Wellington Financial Fund V LP (Wellington Financial) et de son équipe de gestion en contrepartie d'espèces, d'actions ordinaires et d'actions échangeables. Basée à Toronto, avec une présence aux États-Unis, soit à New York et à Menlo Park, Wellington Financial était une entreprise privée de premier plan dans la fourniture de capital de croissance à des sociétés technologiques en phase de démarrage ou de post-démarrage. Les résultats de la société acquise ont été consolidés à la date de clôture et sont inclus dans notre unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada. Pour plus de précisions, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés intermédiaires.

Faits nouveaux relativement à Aéroplan

Air Canada a annoncé le 11 mai 2017 qu'elle ne renouvelerait pas le partenariat exclusif Aéroplan avec Aimia Inc. (Aimia) à l'échéance du contrat en 2020. Les clients de la CIBC qui sont membres d'Aéroplan ne sont pas instantanément touchés par cette annonce, étant donné qu'ils peuvent continuer d'accumuler des milles et de les échanger contre des produits et services d'Air Canada jusqu'à l'échéance du contrat d'Aimia avec Air Canada en 2020.

Revue de l'information financière trimestrielle

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, pour les trois mois clos le

	2018			2017			2016		
	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	
Produits									
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	2 138 \$	2 093 \$	2 039 \$	1 937 \$	2 303 \$	2 005 \$	1 946 \$	1 879 \$	
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	954	922	903	886	879	846	830	800	
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis ¹	432	422	239	102	113	106	93	83	
Marchés des capitaux ¹	801	622	679	692	830	626	772	719	
Siège social et autres ¹	134	210	244	81	84	98	495	150	
Total des produits	4 459 \$	4 269 \$	4 104 \$	3 698 \$	4 209 \$	3 681 \$	4 136 \$	3 631 \$	
Produits nets d'intérêts	2 473 \$	2 464 \$	2 276 \$	2 095 \$	2 142 \$	2 110 \$	2 113 \$	2 037 \$	
Produits autres que d'intérêts	1 986	1 805	1 828	1 603	2 067	1 571	2 023	1 594	
Total des produits	4 459	4 269	4 104	3 698	4 209	3 681	4 136	3 631	
Dotation à la provision pour pertes sur créances	153	229	209	179	212	222	243	324	
Charges autres que d'intérêts	2 578	2 570	2 452	2 275	2 274	2 347	2 218	2 242	
Résultat avant impôt sur le résultat	1 728	1 470	1 443	1 244	1 723	1 112	1 675	1 065	
Impôt sur le résultat	400	306	346	194	316	181	234	124	
Résultat net	1 328 \$	1 164 \$	1 097 \$	1 050 \$	1 407 \$	931 \$	1 441 \$	941 \$	
Résultat net applicable aux :									
Participations ne donnant pas le contrôle	5 \$	5 \$	4 \$	5 \$	5 \$	4 \$	6 \$	5 \$	
Actionnaires	1 323	1 159	1 093	1 045	1 402	927	1 435	936	
RPA – de base	2,96 \$	2,60 \$	2,61 \$	2,59 \$	3,50 \$	2,32 \$	3,61 \$	2,35 \$	
– dilué	2,95	2,59	2,60	2,59	3,50	2,32	3,61	2,35	

1) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, sont présentés sur une base d'imposition équivalente (BIE), et les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

Les facteurs saisonniers ont une incidence modérée sur nos résultats trimestriels. Le deuxième trimestre compte moins de jours comparativement aux autres trimestres, ce qui engendre généralement une diminution des résultats. Pendant les mois d'été (juillet – troisième trimestre et août – quatrième trimestre), les niveaux d'activité sur les marchés sont généralement à la baisse, ce qui a une incidence sur nos activités de courtage, de gestion de placements et de Marchés des capitaux.

Produits

Les produits de Services bancaires personnels et PME, région du Canada ont profité de la croissance des volumes, en partie contrebalancée par le maintien de faibles taux d'intérêt et les réductions dans nos activités de courtage hypothécaire FirstLine abandonnées. Le premier trimestre de 2017 comprenait un profit sur la cession-bail de certains immeubles commerciaux.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada a été avantagé par la solide croissance des volumes de prêts et dépôts, et l'augmentation soutenue des biens administrés et des biens sous gestion en raison de l'appréciation des marchés et des ventes nettes positives de fonds communs de placement à long terme. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par le contexte de faiblesse persistante des taux d'intérêt.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis comprend les produits de CIBC Bank USA après la clôture de l'acquisition le 23 juin 2017.

La conjoncture des marchés et les activités de dérivés sur actions, qui comprennent le résultat exonéré d'impôt, influent considérablement sur les produits de Marchés des capitaux. Le résultat exonéré d'impôt a été beaucoup plus bas au deuxième semestre de 2017. Les résultats du premier trimestre de 2017 comprenaient des produits plus élevés tirés de la négociation, alors que ceux du troisième trimestre de 2016 comprenaient un profit lié aux activités de crédit structuré en voie de liquidation.

Les résultats de Siège social et autres comprennent le montant compensatoire lié à la composante de la BIE du résultat exonéré d'impôt présentée dans les produits de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Nous avons comptabilisé un profit, net des coûts de transaction connexes, à la vente de notre participation minoritaire dans American Century Investments au troisième trimestre de 2016. Les résultats du deuxième trimestre de 2016 comprenaient un profit à la vente d'un centre de traitement.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances est fonction du cycle de crédit en général et du rendement du crédit dans les portefeuilles de prêts. Au premier trimestre de 2018, nous avons adopté l'IFRS 9 et nous comptabilisons maintenant une provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux et non douteux dans les unités d'exploitation stratégique. Dans les périodes précédentes, la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux était comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui était comptabilisée dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées aux : i) prêts hypothécaires résidentiels non douteux en souffrance depuis plus de 90 jours; et ii) aux prêts personnels et prêts notés aux PME non douteux en souffrance depuis plus de 30 jours, qui étaient comptabilisés dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

Dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, les résultats du premier trimestre de 2018 comprenaient une baisse de la provision sur les prêts non douteux, reflet d'une amélioration des perspectives économiques au premier trimestre de 2018. Les pertes dans les portefeuilles de cartes de crédit et de prêts personnels ont affiché une tendance à la baisse après le premier trimestre de 2017.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, les résultats des quatrième trimestres de 2016 et de 2017 comprenaient des pertes plus élevées dans le portefeuille de services bancaires commerciaux.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, les pertes sur créances de CIBC Bank USA ont été incluses à partir de l'acquisition le 23 juin 2017. Les résultats du quatrième trimestre de 2017 comprenaient un montant de 35 M\$ lié à l'établissement d'une provision collective (avant l'adoption de l'IFRS 9) pour les nouveaux prêts accordés et le renouvellement des prêts acquis liés à CIBC Bank USA. Les résultats du troisième trimestre de 2017 incluaient des pertes plus élevées dans le portefeuille préexistant de financement immobilier aux États-Unis.

Pour Marchés des capitaux, les résultats du premier trimestre de 2018 comprenaient une réduction de la provision sur les prêts non douteux, reflet d'une amélioration des perspectives économiques au premier trimestre de 2018. Les résultats du troisième trimestre de 2016 comprenaient des pertes plus élevées dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe. Le rendement dans le secteur du pétrole et du gaz s'est amélioré depuis le quatrième trimestre de 2016.

Pour Siège social et autres, les résultats des trois derniers trimestres de 2017 tenaient compte d'une diminution de la provision collective. Les résultats du deuxième trimestre de 2016 comprenaient une augmentation de la provision collective.

Charges autres que d'intérêts

Les fluctuations des charges autres que d'intérêts au cours de la période découlaient en grande partie des variations de salaires et d'avantages du personnel, de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques et des variations des taux de change. Les résultats du quatrième trimestre de 2017 comprenaient des honoraires et des charges liées au lancement de Financière Simplii et l'abandon connexe de Services financiers le Choix du Président. Les charges autres que d'intérêts ont augmenté au troisième trimestre de 2017 et par la suite, en raison de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA après la clôture de l'acquisition le 23 juin 2017. Les résultats du troisième trimestre de 2017 et du deuxième trimestre de 2016 comprenaient des provisions constituées pour les procédures judiciaires comptabilisées dans Siège social et autres, présentées à titre d'élément d'importance. Les résultats du quatrième trimestre de 2016 comprenaient des charges de restructuration essentiellement liées à des indemnités de départ.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat fluctue en fonction des variations du résultat assujéti à l'impôt et des territoires desquels le résultat provient. Il peut également subir l'incidence d'éléments importants, dont le montant du résultat exonéré d'impôt. Les résultats du premier trimestre de 2018 comprenaient des ajustements d'impôt nets découlant de la réforme fiscale américaine, en partie contrebalancés par l'incidence favorable sur le taux d'impôt effectif qui en a résulté pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. La charge d'impôt s'est accrue aux troisième et quatrième trimestres de 2017, du fait essentiellement de la baisse marquée du résultat exonéré d'impôt et de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA après la clôture de l'acquisition le 23 juin 2017. Les résultats du deuxième trimestre de 2016 comprenaient un recouvrement d'impôt découlant du règlement de questions liées à la fixation des prix de cession interne.

Perspectives économiques

La croissance de l'économie canadienne semble vouloir ralentir et le produit intérieur brut réel devrait croître à un rythme toujours sain d'environ 2 % en 2018, étant donné que la pénurie de main-d'œuvre commence à se faire sentir alors que dans certaines provinces, le plein emploi a été atteint. La Banque du Canada pourrait encore hausser les taux d'intérêt de 25 points de base d'ici la fin de l'année, en vue de contenir les pressions inflationnistes à venir. En réponse à la hausse des taux et au resserrement des règles hypothécaires, la croissance générée par le marché du logement pourrait s'essouffler. Les entreprises pourraient se montrer prudentes sur le plan des dépenses d'investissement en raison des incertitudes liées aux négociations de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), tandis que les dépenses des consommateurs, qui ont été longtemps vigoureuses, devraient croître plus modérément. Bien que le taux de chômage soit plus bas après avoir chuté abruptement vers la fin de 2017, il devrait continuer à s'améliorer mais beaucoup plus lentement d'ici la fin de l'exercice.

L'économie américaine pourrait croître d'environ 2,5 % à 3 % sans craintes inflationnistes, compte tenu de la création d'emplois et d'une légère hausse des salaires qui favorisent une expansion reposant sur la consommation, des réductions d'impôt qui allègent les dépenses en capital des entreprises et des récents ajouts aux plans de dépenses gouvernementales. Même si le taux de l'inflation de base devrait se situer en deçà de l'objectif de la banque centrale au début de l'année, une remontée très graduelle du taux d'inflation au cours de l'année devrait justifier une augmentation des taux d'intérêt de 75 points de base par la Réserve fédérale américaine.

Dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, la croissance des prêts hypothécaires et des prêts à la consommation devrait ralentir en raison de la hausse des taux d'intérêt et des mesures réglementaires.

La croissance des profits des entreprises devrait favoriser les activités de négociation de titres de participation de Marchés des capitaux et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, mais les dépenses en infrastructure pourraient neutraliser la diminution du déficit du gouvernement et favoriser la négociation de titres à revenu fixe. Il est probable que l'augmentation du nombre d'émissions d'obligations de sociétés, qui a été très marquée en 2017, sera plus modérée. La qualité du crédit devrait demeurer saine en raison d'un faible taux de chômage et de la stabilisation des prix de l'énergie. Il est prévu que la demande de prêts de la part des entreprises augmentera à un rythme soutenu, après avoir faibli en 2017 lorsque les entreprises ont prolongé la durée sur le marché obligataire.

Au sein de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, les services bancaires commerciaux devraient tirer profit de l'incidence des futures hausses de taux d'intérêt sur les marges, ainsi que des besoins de financement qui découleront d'une croissance économique soutenue et de la bonne qualité du crédit des entreprises. Gestion des avoirs pourrait être avantagée par la réforme fiscale et une croissance économique aux États-Unis, lesquelles feraient augmenter le bassin d'épargnants à valeur nette élevée. Bien que les taux d'intérêt augmentent, ils sont en deçà des niveaux historiques et devraient favoriser la croissance des activités de financement immobilier aux États-Unis.

Mesures non conformes aux PCGR

Nous avons recours à différentes mesures financières pour évaluer le rendement de nos secteurs d'activité. Certaines mesures sont calculées conformément aux PCGR (IFRS), tandis que d'autres n'ont pas de signification normalisée en vertu des PCGR et ne peuvent donc pas être comparées à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés. Ces mesures non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs pour l'analyse du rendement financier. Pour plus de renseignements sur nos mesures non conformes aux PCGR, se reporter à la page 14 du Rapport annuel 2017. Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les mesures non conformes aux PCGR et les mesures conformes aux PCGR se rapportant à la CIBC consolidée.

En millions de dollars, aux dates indiquées et pour les trois mois clos le		31 janv. 2018	31 oct. 2017	31 janv. 2017
Résultat dilué par action comme présenté et ajusté				
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté	A	1 305 \$	1 135 \$	1 393 \$
Incidence après impôt des éléments d'importance ¹		105	99	(241)
Résultat net ajusté applicable aux porteurs d'actions ordinaires ²	B	1 410 \$	1 234 \$	1 152 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation (en milliers)	C	442 852	438 556	398 311
Résultat dilué par action comme présenté (\$)	A/C	2,95 \$	2,59 \$	3,50 \$
Résultat dilué par action ajusté (\$) ²	B/C	3,18	2,81	2,89
Coefficient d'efficacité comme présenté et ajusté				
Total des produits comme présenté	D	4 459 \$	4 269 \$	4 209 \$
Incidence avant impôt des éléments d'importance ¹		(27)	(22)	(299)
BIE		153	38	118
Total des produits ajusté ²	E	4 585 \$	4 285 \$	4 028 \$
Charges autres que d'intérêts comme présentées	F	2 578 \$	2 570 \$	2 274 \$
Incidence avant impôt des éléments d'importance ¹		(49)	(150)	(6)
Charges autres que d'intérêts ajustées ²	G	2 529 \$	2 420 \$	2 268 \$
Coefficient d'efficacité comme présenté	F/D	57,8 %	60,2 %	54,0 %
Coefficient d'efficacité ajusté ²	G/E	55,1 %	56,5 %	56,3 %
Ratio de versement de dividendes comme présenté et ajusté				
Dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires	H	574 \$	569 \$	493 \$
Ratio de versement de dividendes comme présenté	H/A	44,0 %	50,1 %	35,4 %
Ratio de versement de dividendes ajusté ²	H/B	40,7 %	46,1 %	42,8 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté et ajusté				
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	I	29 677 \$	28 471 \$	22 674 \$
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté	A/I ³	17,4 %	15,8 %	24,4 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté ²	B/I ³	18,8 %	17,2 %	20,1 %
Taux d'impôt effectif comme présenté et ajusté				
Résultat avant impôt sur le résultat comme présenté	J	1 728 \$	1 470 \$	1 723 \$
Incidence avant impôt des éléments d'importance ¹		22	145	(293)
Résultat avant impôt sur le résultat ajusté ²	K	1 750 \$	1 615 \$	1 430 \$
Impôt sur le résultat comme présenté	L	400 \$	306 \$	316 \$
Incidence fiscale des éléments d'importance ¹		(83)	46	(52)
Impôt sur le résultat ajusté ²	M	317 \$	352 \$	264 \$
Taux d'impôt effectif comme présenté	L/J	23,2 %	20,8 %	18,4 %
Taux d'impôt effectif ajusté ²	M/K	18,1 %	21,8 %	18,5 %

En millions de dollars, pour les trois mois clos le		Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC
31 janv. 2018	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	656 \$	314 \$	134 \$	322 \$	(98) \$	1 328 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance¹	2	-	6	-	97	105
	Résultat net (perte nette) ajusté(e)²	658 \$	314 \$	140 \$	322 \$	(1) \$	1 433 \$
31 oct. 2017	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	551 \$	287 \$	107 \$	222 \$	(3) \$	1 164 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	72	1	12	-	14	99
	Résultat net ajusté ²	623 \$	288 \$	119 \$	222 \$	11 \$	1 263 \$
31 janv. 2017	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	805 \$	276 \$	29 \$	347 \$	(50) \$	1 407 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	(244)	-	2	-	1	(241)
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ²	561 \$	276 \$	31 \$	347 \$	(49) \$	1 166 \$

1) Reflète l'incidence des éléments d'importance mentionnés dans la section Résultats financiers.

2) Mesure non conforme aux PCGR.

3) Annualisé.

Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique

La CIBC compte quatre unités d'exploitation stratégique : Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux. Ces unités d'exploitation stratégique bénéficient du soutien des groupes fonctionnels suivants qui font tous partie de Siège social et autres : Administration, Liens avec les clients et Innovation, Finance, Ressources humaines et Communications, Vérification interne, Gestion du risque et Technologie et opérations, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. Les coûts fonctionnels et les coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement dans les charges de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité. Les principales méthodes et hypothèses utilisées dans la présentation des résultats financiers de nos unités d'exploitation stratégique sont présentées à la page 17 du Rapport annuel 2017.

Au premier trimestre de 2018, nous avons adopté l'IFRS 9. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modification à la présentation de l'information financière.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, offre aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises au Canada des conseils, des produits et des services financiers grâce à une équipe de conseillers présents dans nos centres bancaires, ainsi que par nos solutions de placement directs, mobiles ou d'accès à distance.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les trois mois clos le	31 janv. 2018	31 oct. 2017	31 janv. 2017
Produits			
Services bancaires personnels et PME	2 125 \$	2 086 \$	1 992 \$
Divers	13	7	311
Total des produits	2 138	2 093	2 303
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux ²	180	181	196
Prêts non douteux ²	(32)	2	6
Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances	148	183	202
Charges autres que d'intérêts	1 098	1 161	1 041
Résultat avant impôt sur le résultat	892	749	1 060
Impôt sur le résultat	236	198	255
Résultat net	656 \$	551 \$	805 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires (a)	656 \$	551 \$	805 \$
Coefficient d'efficacité	51,3 %	55,5 %	45,2 %
Rendement des capitaux propres ³	69,3 %	57,8 %	81,5 %
Charge au titre du capital économique ³ (b)	(93) \$	(93) \$	(96) \$
Profit économique ³ (a+b)	563 \$	458 \$	709 \$
Équivalents temps plein	14 773	14 709	15 568

Aperçu financier

Le résultat net du trimestre s'est élevé à 656 M\$, en baisse de 149 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, qui comprenait un profit sur la cession-bail de certains immeubles commerciaux, présenté à titre d'élément d'importance. Les résultats du trimestre considéré comprenaient une hausse des produits, compte non tenu du profit susmentionné, et une baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances, contrebalancées en partie par une augmentation des charges autres que d'intérêts.

Le résultat net a augmenté de 105 M\$ par rapport au trimestre précédent, en raison principalement d'une baisse des charges autres que d'intérêts, car les résultats du trimestre précédent comprenaient des honoraires et des charges liées au lancement de Financière Simplii et la radiation connexe de Services financiers le Choix du Président, présentée à titre d'élément d'importance. Les résultats du trimestre considéré comprenaient également une hausse des produits et une baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Produits

Les produits ont diminué de 165 M\$, ou 7 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les produits des Services bancaires personnels et PME ont augmenté de 133 M\$, en raison surtout de la croissance des volumes et de la progression des honoraires.

Les produits Divers ont reculé de 298 M\$, en raison du profit susmentionné.

Les produits ont monté de 45 M\$, ou 2 %, par rapport au trimestre précédent.

Les produits des Services bancaires personnels et PME ont augmenté de 39 M\$, en raison surtout de la croissance des volumes et de la progression des honoraires, en partie contrebalancées par le resserrement des marges.

Les produits Divers ont augmenté de 6 M\$, en raison surtout des honoraires et des charges comptabilisés au trimestre précédent, comme il est mentionné ci-dessus.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a reculé de 54 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout d'une réduction de la provision sur les prêts non douteux² au trimestre considéré, reflet d'une amélioration des perspectives économiques. La dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux a reculé en raison notamment d'une baisse des faillites et des radiations dans les portefeuilles de cartes de crédit et de prêts personnels.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 35 M\$ par rapport au trimestre précédent, en raison surtout d'une réduction de la provision sur les prêts non douteux² au trimestre considéré, reflet d'une amélioration des perspectives économiques. La dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux est comparable à celle du trimestre précédent.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 57 M\$, ou 5 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques qui ont permis d'accélérer notre transformation en banque moderne offrant des services pratiques et axée sur les relations.

- 1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter aux notes des états financiers consolidés intermédiaires.
- 2) Depuis l'adoption de l'IFRS 9, le 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux et aux prêts non douteux dans les unités d'exploitation stratégique. Dans les périodes précédentes, la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux était comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation non douteux en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME non douteux en souffrance depuis plus de 30 jours, qui était comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada.
- 3) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

Les charges autres que d'intérêts ont reculé de 63 M\$, ou 5 %, par rapport au trimestre précédent, en raison principalement des honoraires et des charges comptabilisés au trimestre précédent, comme il est mentionné ci-dessus, annulés en partie par la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques engagées au trimestre considéré.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a reculé de 19 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, du fait essentiellement d'une baisse du résultat, contrebalancée en partie par une baisse du taux d'impôt effectif sur le profit au trimestre correspondant de l'exercice précédent, comme il est mentionné ci-dessus.

L'impôt sur le résultat a augmenté de 38 M\$ par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de la hausse du résultat.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires commerciaux, des services bancaires privés et de gestion des avoirs afin de répondre aux besoins des sociétés du marché intermédiaire, des entrepreneurs, des particuliers et des familles à valeur nette élevée, et des clients institutionnels de partout au Canada.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les trois mois clos le	31 janv. 2018	31 oct. 2017	31 janv. 2017
Produits			
Services bancaires commerciaux	354 \$	348 \$	323 \$
Gestion des avoirs	600	574	556
Total des produits	954	922	879
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux ²	4	11	4
Prêts non douteux ²	(3)	s. o.	s. o.
Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances	1	11	4
Charges autres que d'intérêts	523	520	498
Résultat avant impôt sur le résultat	430	391	377
Impôt sur le résultat	116	104	101
Résultat net	314 \$	287 \$	276 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires (a)	314 \$	287 \$	276 \$
Coefficient d'efficacité	54,8 %	56,4 %	56,7 %
Rendement des capitaux propres ³	39,2 %	37,1 %	36,2 %
Charge au titre du capital économique ³ (b)	(78) \$	(76) \$	(74) \$
Profit économique ³ (a+b)	236 \$	211 \$	202 \$
Équivalents temps plein	5 017	5 081	4 908

Aperçu financier

Le résultat net du trimestre s'est établi à 314 M\$, en hausse de 38 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de la hausse des produits, en partie contrebalancée par la hausse des charges autres que d'intérêts.

Le résultat net a augmenté de 27 M\$ par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de l'augmentation des produits et de la baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Produits

Les produits se sont accrus de 75 M\$, ou 9 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les produits de Services bancaires commerciaux ont augmenté de 31 M\$, en raison surtout de la croissance des volumes, de l'élargissement des marges et de la progression des honoraires.

Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté de 44 M\$, en raison surtout de l'augmentation des honoraires de gestion de placements et de garde et de la hausse des produits tirés des fonds communs de placement attribuable à la moyenne plus élevée des biens sous gestion et des biens administrés.

Les produits ont augmenté de 32 M\$, ou 3 %, par rapport au trimestre précédent.

Les produits de Services bancaires commerciaux ont augmenté de 6 M\$, en raison surtout de la croissance des volumes et de l'élargissement des marges.

Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté de 26 M\$, en raison surtout de l'augmentation des honoraires de gestion de placements et de garde et de la hausse des produits tirés des fonds communs de placement attribuable à la moyenne plus élevée des biens sous gestion et des biens administrés.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 3 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement d'une réduction de la provision sur les prêts non douteux² comptabilisée au trimestre considéré, reflet d'une amélioration des perspectives économiques au cours du trimestre considéré. La dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux était comparable à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 10 M\$ par rapport au trimestre précédent, en raison surtout d'une baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux attribuable à des pertes moins élevées dans le portefeuille de services bancaires commerciaux. Les résultats du trimestre considéré comprenaient également une réduction de la provision sur les prêts non douteux², reflet d'une amélioration des perspectives économiques au cours du trimestre considéré.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 25 M\$, ou 5 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, et de 3 M\$, ou 1 %, par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de la hausse de la rémunération liée au rendement.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 15 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent et de 12 M\$ par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de la hausse du résultat.

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter aux notes des états financiers consolidés intermédiaires.

2) Depuis l'adoption de l'IFRS 9, le 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux et aux prêts non douteux dans les unités d'exploitation stratégique. Dans les périodes précédentes, la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux était comptabilisée dans Siège social et autres.

3) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

s. o. Sans objet.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires commerciaux, des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises, ainsi que des services de gestion des avoirs afin de répondre aux besoins des sociétés du marché intermédiaire, des dirigeants, des entrepreneurs, des particuliers et des familles à valeur nette élevée de tous les marchés que nous desservons aux États-Unis.

Le 23 juin 2017, nous avons conclu l'acquisition de PrivateBancorp, Inc. (PrivateBancorp) et de sa filiale The PrivateBank and Trust Company (The PrivateBank), renommée par la suite CIBC Bank USA.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les trois mois clos les	31 janv. 2018	31 oct. 2017 ²	31 janv. 2017
Produits			
Services bancaires commerciaux	295 \$	290 \$	47 \$
Gestion des avoirs	133	119	64
Divers	4	13	2
Total des produits ^{3, 4}	432	422	113
Dotation à la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux ⁵	4	15	2
Prêts non douteux ⁵	10	33	s. o.
Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances	14	48	2
Charges autres que d'intérêts	257	235	74
Résultat avant impôt sur le résultat	161	139	37
Impôt sur le résultat ³	27	32	8
Résultat net	134 \$	107 \$	29 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires (a)	134 \$	107 \$	29 \$
Coefficient d'efficacité	59,6 %	55,7 %	65,9 %
Rendement des capitaux propres ⁶	7,9 %	6,4 %	24,0 %
Charge au titre du capital économique ⁶ (b)	(162) \$	(156) \$	(11) \$
Profit économique ⁶ (a+b)	(28) \$	(49) \$	18 \$
Équivalents temps plein	1 746	1 753	310

Aperçu financier

CIBC Bank USA a contribué au résultat net à hauteur de 102 M\$ au trimestre considéré (73 M\$ au 31 octobre 2017; sans objet au 31 janvier 2017).

Le résultat net pour le trimestre considéré s'est établi à 134 M\$, en hausse de 105 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement de la comptabilisation des résultats de CIBC Bank USA après son acquisition le 23 juin 2017.

Le résultat net a monté de 27 M\$ par rapport au trimestre précédent, en raison essentiellement d'une baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances, d'une diminution de l'impôt sur le résultat et d'une augmentation des produits, en partie annulées par une hausse des charges autres que d'intérêts.

Produits

CIBC Bank USA a contribué aux produits à hauteur de 316 M\$ au trimestre considéré (317 M\$ au 31 octobre 2017; sans objet au 31 janvier 2017)⁴.

Les produits ont augmenté de 319 M\$, ou 282 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Les produits de Services bancaires commerciaux ont augmenté de 248 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA, qui comprenaient la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition de The PrivateBank⁴.

Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté de 69 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA, qui comprenaient la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition de The PrivateBank⁴. De plus, les résultats du trimestre considéré tenaient compte de l'augmentation de la moyenne des biens sous gestion attribuable principalement à l'acquisition de Geneva Advisors au quatrième trimestre de 2017.

Les produits Divers comprennent principalement les produits des activités de trésorerie de CIBC Bank USA.

Les produits ont augmenté de 10 M\$, ou 2 %, par rapport au trimestre précédent.

Les produits de Services bancaires commerciaux ont augmenté de 5 M\$ par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de la hausse des produits de CIBC Bank USA, contrebalancée en partie par une baisse de la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition de The PrivateBank⁴, et de la baisse des produits provenant du financement immobilier aux États-Unis.

Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté de 14 M\$ par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de l'augmentation de la moyenne des biens sous gestion, contrebalancée en partie par une baisse de la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition de The PrivateBank⁴.

Les produits Divers ont diminué de 9 M\$ par rapport au trimestre précédent, en raison d'une baisse des produits des activités de trésorerie de CIBC Bank USA.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est accrue de 12 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux⁵ et douteux ayant augmenté avec la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a reculé de 34 M\$ par rapport au trimestre précédent, en raison surtout d'une baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux⁵, du fait principalement de l'adoption de l'IFRS 9, car les résultats du trimestre précédent comprenaient un montant de 35 M\$ se rapportant à l'établissement d'une provision collective pour les nouveaux prêts accordés et le renouvellement des prêts acquis liés à CIBC Bank USA, présentée à titre d'élément d'importance. La dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux a diminué en raison de la baisse des pertes sur prêts à CIBC Bank USA.

- 1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter aux notes des états financiers consolidés intermédiaires.
 - 2) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à la méthode de fixation des prix de cession interne de fonds adoptée au trimestre considéré relativement à CIBC Bank USA.
 - 3) Les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés sur une BIE. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de néant pour le trimestre clos le 31 janvier 2018 (1 M\$ au 31 octobre 2017; néant au 31 janvier 2017). Les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.
 - 4) Comprendait un montant de 19 M\$ lié à la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition de The PrivateBank, présenté à titre d'élément d'importance, pour le trimestre clos le 31 janvier 2018 (31 M\$ au 31 octobre 2017; néant au 31 janvier 2017).
 - 5) Depuis l'adoption de l'IFRS 9, le 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux et les prêts non douteux dans les unités d'exploitation stratégique. Dans les périodes précédentes, la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux était comptabilisée dans Siège social et autres.
 - 6) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.
- s. o. Sans objet.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 183 M\$, ou 247 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de la prise en compte des charges autres que d'intérêts de CIBC Bank USA de 168 M\$ (161 M\$ au 31 octobre 2017; sans objet au 31 janvier 2017), dont une charge de rémunération de 14 M\$ pour le maintien en poste des membres clés du personnel.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 22 M\$, ou 9 %, par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de la hausse de la rémunération liée au rendement et des salaires.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 19 M\$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de la hausse du résultat attribuable à la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA, en partie contrebalancée par une baisse du taux d'impôt effectif découlant de la réforme fiscale américaine adoptée au cours du trimestre considéré.

L'impôt sur le résultat a reculé de 5 M\$ par rapport au trimestre précédent, en raison essentiellement d'un taux d'impôt effectif plus bas, comme il est mentionné ci-dessus, partiellement contrebalancé par une hausse du résultat.

Marchés des capitaux

Marchés des capitaux offre des produits et des services intégrés de réseau mondial, des services consultatifs et d'exécution en placement, des services financiers aux entreprises et des services de recherche de premier plan aux grandes entreprises, aux gouvernements et à des clients institutionnels à l'échelle mondiale.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les trois mois clos le	31 janv. 2018	31 oct. 2017	31 janv. 2017
Produits			
Marchés CIBC, réseau mondial	486 \$	299 \$	532 \$
Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement	305	326	288
Divers	10	(3)	10
Total des produits²	801	622	830
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux ³	2	-	-
Prêts non douteux ³	(18)	s. o.	s. o.
Total de la dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	(16)	-	-
Charges autres que d'intérêts	376	320	366
Résultat avant impôt sur le résultat	441	302	464
Impôt sur le résultat²	119	80	117
Résultat net	322 \$	222 \$	347 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires (a)	322 \$	222 \$	347 \$
Coefficient d'efficacité	47,0 %	51,3 %	44,1 %
Rendement des capitaux propres⁴	45,3 %	30,0 %	42,4 %
Charge au titre du capital économique⁴ (b)	(69) \$	(72) \$	(80) \$
Profit économique⁴ (a+b)	253 \$	150 \$	267 \$
Équivalents temps plein	1 298	1 314	1 237

Aperçu financier

Le résultat net du trimestre s'est élevé à 322 M\$, en baisse de 25 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de la diminution des produits et de la hausse des charges autres que d'intérêts, contrebalancées en partie par une reprise de la provision pour pertes sur créances.

Le résultat net a augmenté de 100 M\$ par rapport au trimestre précédent, du fait essentiellement d'une hausse des produits et d'une reprise de la provision pour pertes sur créances, contrebalancées en partie par une augmentation des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits ont reculé de 29 M\$, ou 3 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les produits de Marchés CIBC, réseau mondial, ont reculé de 46 M\$, en raison surtout d'une baisse des taux d'intérêt et des produits tirés de la négociation de dérivés sur marchandises, contrebalancée en partie par une hausse des produits tirés de la négociation de dérivés sur actions.

Les produits de Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement ont augmenté de 17 M\$, en raison surtout de la hausse des produits de Services financiers aux entreprises et des profits du portefeuille de placement, annulée en partie par la baisse des produits tirés de la souscription de titres de participation et de titres de créances.

Les produits Divers ont été comparables à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les produits ont augmenté de 179 M\$, ou 29 %, par rapport au trimestre précédent.

Les produits de Marchés CIBC, réseau mondial, ont augmenté de 187 M\$, en raison principalement de la croissance des produits tirés des activités de négociation de dérivés sur actions, ainsi que de la hausse des produits tirés de la négociation de taux d'intérêt et de change.

Les produits de Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement ont diminué de 21 M\$, en raison surtout de la baisse des produits provenant de la souscription de titres de créances et du recul des profits du portefeuille de placement, contrebalancés en partie par une augmentation des produits tirés de la souscription de titres de participation et des produits de Services financiers aux entreprises.

Les produits Divers ont augmenté de 13 M\$, en raison surtout d'une hausse des produits tirés de nos activités en voie de liquidation, et des pertes de négociation évaluées à la valeur de marché sur les couvertures des prêts aux entreprises au trimestre précédent.

Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances

Les résultats du trimestre considéré comprenaient une reprise de la provision pour pertes sur créances, attribuable principalement à une réduction de la provision sur les prêts non douteux³ comptabilisée au trimestre considéré, découlant d'améliorations dans le secteur du pétrole et du gaz et de perspectives économiques qui se sont améliorées au cours du trimestre considéré. La dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux est comparable à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent et du trimestre précédent.

- 1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter aux notes des états financiers consolidés intermédiaires.
 - 2) Les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés sur une BIE. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 153 M\$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2018 (37 M\$ au 31 octobre 2017; 118 M\$ au 31 janvier 2017). Les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.
 - 3) Depuis l'adoption de l'IFRS 9, le 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux et les prêts non douteux dans les unités d'exploitation stratégique. Dans les périodes précédentes, la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux était comptabilisée dans Siège social et autres.
 - 4) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.
- s. o. Sans objet.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 10 M\$, ou 3 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques, en partie contrebalancée par la baisse de la rémunération liée au rendement.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 56 M\$, ou 18 %, par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de la hausse de la rémunération liée au rendement.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat est comparable à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, l'incidence des variations de la proportion du résultat assujéti à des taux d'impôt variés dans différents territoires ayant été en grande partie contrebalancée par la hausse du résultat.

L'impôt sur le résultat a augmenté de 39 M\$ par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de la hausse du résultat.

Siège social et autres

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants : Administration, Liens avec les clients et Innovation, Finance, Ressources humaines et Communications, Vérification interne, Gestion du risque et Technologie et opérations, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. Les coûts fonctionnels et les coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement dans les charges de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les trois mois clos le	31 janv. 2018	31 oct. 2017	31 janv. 2017
Produits			
Services bancaires internationaux	179 \$	183 \$	179 \$
Divers	(45)	27	(95)
Total des produits²	134	210	84
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux ³	12	5	9
Prêts non douteux ³	(6)	(18)	(5)
Total de la dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	6	(13)	4
Charges autres que d'intérêts	324	334	295
Perte avant impôt sur le résultat	(196)	(111)	(215)
Impôt sur le résultat²	(98)	(108)	(165)
Perte nette	(98) \$	(3) \$	(50) \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle	5 \$	5 \$	5 \$
Actionnaires	(103)	(8)	(55)
Équivalents temps plein	21 682	22 071	20 993

Aperçu financier

La perte nette pour le trimestre s'est établie à 98 M\$, comparativement à une perte nette de 50 M\$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de la diminution de l'économie d'impôt et de l'augmentation des charges autres que d'intérêts, contrebalancées en partie par une hausse des produits.

La perte nette a augmenté de 95 M\$ par rapport au trimestre précédent, en raison surtout d'une baisse des produits, et d'une dotation à la provision pour pertes sur créances comparativement à une reprise de la provision pour pertes sur créances au trimestre précédent, le tout contrebalancé par une baisse des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits ont augmenté de 50 M\$, ou 60 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les produits de Services bancaires internationaux ont été comparables à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, étant donné que le meilleur rendement de CIBC FirstCaribbean a été contrebalancé par l'incidence défavorable des taux de change.

Les produits Divers ont augmenté de 50 M\$, ce qui reflète principalement la baisse des produits de trésorerie, en partie contrebalancée par une hausse de l'ajustement selon la BIE².

Les produits ont reculé de 76 M\$, ou 36 %, par rapport au trimestre précédent.

La diminution de 4 M\$ des produits de Services bancaires internationaux est surtout attribuable à l'incidence défavorable des taux de change.

Les produits Divers ont diminué de 72 M\$, en raison surtout de la hausse de l'ajustement selon la BIE².

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 2 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement d'une augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux découlant de la hausse des radiations à CIBC FirstCaribbean. La reprise de la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux au trimestre considéré comprenait seulement CIBC FirstCaribbean par suite de l'adoption de l'IFRS 9³.

Les résultats du trimestre considéré comprennent une dotation à la provision pour pertes sur créances de 6 M\$ comparativement à une reprise de la provision pour pertes sur créances de 13 M\$ au trimestre précédent. La dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux a augmenté en raison d'une hausse des radiations à CIBC FirstCaribbean. La reprise de la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux au trimestre considéré comprenait seulement CIBC FirstCaribbean par suite de l'adoption de l'IFRS 9³, tandis que les résultats du trimestre précédent comprenaient une réduction de la provision collective, présentée à titre d'élément d'importance.

- 1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter aux notes des états financiers consolidés intermédiaires.
- 2) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, sont présentés selon la BIE. Les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 153 M\$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2018 (38 M\$ au 31 octobre 2017; 118 M\$ au 31 janvier 2017).
- 3) Depuis l'adoption de l'IFRS 9, le 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux et les prêts non douteux dans les unités d'exploitation stratégique. Dans les périodes précédentes, la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux était comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui était comptabilisée dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation non douteux en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME non douteux en souffrance depuis plus de 30 jours, qui était comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada. La dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC FirstCaribbean continue d'être comptabilisée dans Siège social et autres.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 29 M\$, ou 10 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques, y compris les coûts de transaction et les coûts connexes à l'intégration relativement à l'acquisition de The PrivateBank et de Geneva Advisors, présentés à titre d'élément d'importance, et de la hausse de la rémunération liée au rendement.

Les charges autres que d'intérêts ont baissé de 10 M\$, ou 3 %, par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de la baisse des coûts de transaction et des coûts connexes à l'intégration associés aux acquisitions mentionnées ci-dessus.

Impôt sur le résultat

L'économie d'impôt a affiché une baisse de 67 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par des ajustements d'impôt nets découlant de la réforme fiscale américaine adoptée au trimestre considéré, présentés à titre d'élément d'importance, contrebalancés en partie par une augmentation de l'ajustement selon la BIE¹.

L'économie d'impôt a reculé de 10 M\$ par rapport au trimestre précédent, en raison surtout des ajustements d'impôt nets susmentionnés, contrebalancés en partie par une hausse de l'ajustement selon la BIE¹.

- 1) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, sont présentés selon la BIE. Les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 153 M\$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2018 (38 M\$ au 31 octobre 2017; 118 M\$ au 31 janvier 2017).

Situation financière

Revue du bilan consolidé résumé

En millions de dollars, au	31 janv. 2018	31 oct. 2017
Actif		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	15 240 \$	14 152 \$
Valeurs mobilières	95 284	93 419
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	55 260	45 418
Prêts et acceptations, nets de la provision	366 679	365 558
Dérivés	29 304	24 342
Autres actifs	25 160	22 375
	586 927 \$	565 264 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts	446 179 \$	439 706 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	50 475	43 708
Dérivés	29 091	23 271
Autres passifs	25 716	24 133
Titres secondaires	3 144	3 209
Capitaux propres	32 322	31 237
	586 927 \$	565 264 \$

Actif

Au 31 janvier 2018, le total de l'actif avait augmenté de 21,7 G\$, ou 4 %, en comparaison du 31 octobre 2017, déduction faite d'une diminution d'environ 8 G\$ imputable à la dépréciation du dollar américain.

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres banques ont augmenté de 1,1 G\$, ou 8 %, surtout en raison de la hausse des placements de trésorerie à court terme.

L'augmentation de 1,9 G\$, ou 2 %, des valeurs mobilières est principalement attribuable à la hausse des titres de créance des gouvernements canadiens, en partie contrebalancée par la baisse des titres de créance provenant du Trésor des États-Unis et d'autres organismes américains.

Les valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres ont augmenté de 9,8 G\$, ou 22 %, en raison principalement des activités des clients.

Les prêts et les acceptations, nets de la provision, ont augmenté de 1,1 G\$, du fait d'une hausse des prêts hypothécaires à l'habitation au Canada et de la hausse des prêts aux entreprises et aux gouvernements au Canada.

Les dérivés ont augmenté de 5,0 G\$, ou 20 %, sous l'effet principalement de la hausse des évaluations des dérivés de change, des dérivés sur actions et des dérivés de taux d'intérêt.

Les autres actifs ont augmenté de 2,8 G\$, ou 12 %, en raison surtout de la hausse des biens donnés en garantie sur dérivés.

Passif

Au 31 janvier 2018, le total du passif avait augmenté de 20,6 G\$, ou 4 %, en comparaison du 31 octobre 2017, déduction faite d'une diminution d'environ 8 G\$ imputable à la dépréciation du dollar américain.

Les dépôts ont progressé de 6,5 G\$, ou 1 %, en raison surtout de la croissance des volumes dans les dépôts de détail au Canada et de l'augmentation du financement de gros. Pour plus de renseignements sur la composition des dépôts, se reporter à la note 7 des états financiers consolidés intermédiaires.

Les engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres ont augmenté de 6,8 G\$, ou 15 %, en raison principalement des activités des clients.

Les dérivés ont augmenté de 5,8 G\$, ou 25 %, sous l'effet principalement de la hausse des évaluations des dérivés de change, des dérivés sur actions et des dérivés de taux d'intérêt.

Les autres passifs ont augmenté de 1,6 G\$, ou 7 %, du fait surtout de la hausse des montants à payer aux courtiers et des acceptations, en partie contrebalancée par la baisse des charges à payer.

Capitaux propres

Au 31 janvier 2018, les capitaux propres avaient augmenté de 1,1 G\$, ou 3 %, par rapport au 31 octobre 2017, en raison surtout du résultat net dégagé au cours du trimestre considéré, compte non tenu d'un montant de 0,1 G\$ imputé aux capitaux propres d'ouverture lié à l'adoption de l'IFRS 9, et de l'émission d'actions ordinaires et privilégiées, contrebalancés en partie par des écarts de change moins élevés.

Sources de financement

Nous gérons activement notre capital de façon à maintenir des sources de capitaux solides et efficaces, à augmenter le plus possible le rendement en fonction du risque pour les actionnaires et à satisfaire aux exigences réglementaires. Pour plus de précisions, se reporter aux pages 30 à 39 du Rapport annuel 2017.

Exigences en matière de fonds propres réglementaires selon Bâle III

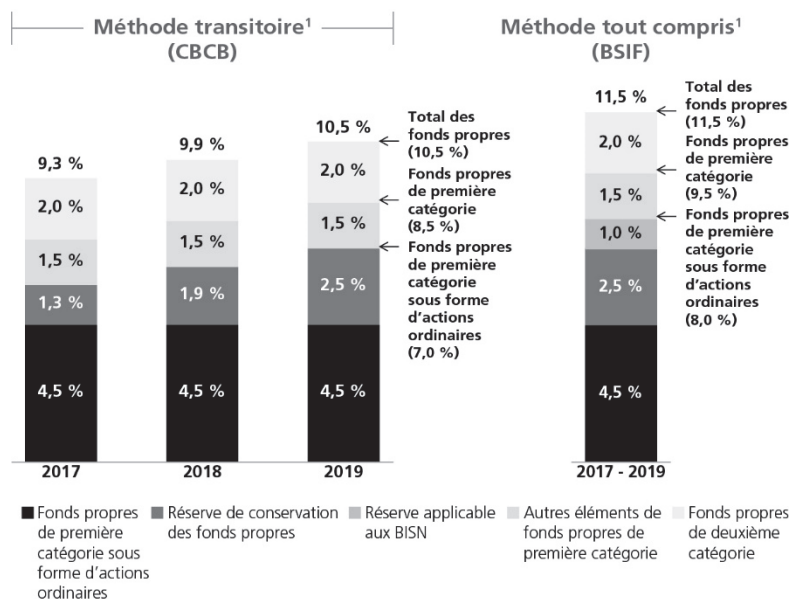
Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres pondérés en fonction du risque élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Le BSIF exige que toutes les institutions atteignent des ratios cibles de fonds propres au moins équivalents aux ratios minimums « tout compris » de 2019, majorés d'une réserve de conservation. « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Certaines déductions des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires qui ont été introduites progressivement à raison de 20 % par an depuis 2014 afin de déterminer les fonds propres aux termes des dispositions transitoires sont maintenant intégralement déduites et, par conséquent, à compter du premier trimestre de 2018, il n'est plus nécessaire de déterminer de fonds propres transitoires.

La CIBC, tout comme la Banque de Montréal, La Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale et La Banque Toronto-Dominion, a été désignée par le BSIF comme une banque d'importance systémique nationale (BISN) au Canada, et est assujéti à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires correspondant à 1,0 % de l'APR depuis le 1^{er} janvier 2016. Les ratios cibles minimums pour les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de première catégorie et le total des fonds propres pour la période considérée sont respectivement de 8,0 %, 9,5 % et 11,5 % pour les BISN. Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions. De plus, les banques doivent conserver une réserve anticyclique de fonds propres supplémentaire équivalente à la moyenne pondérée des réserves déployées au Canada et dans certains autres États où il y a une exposition au risque de crédit du secteur privé¹.

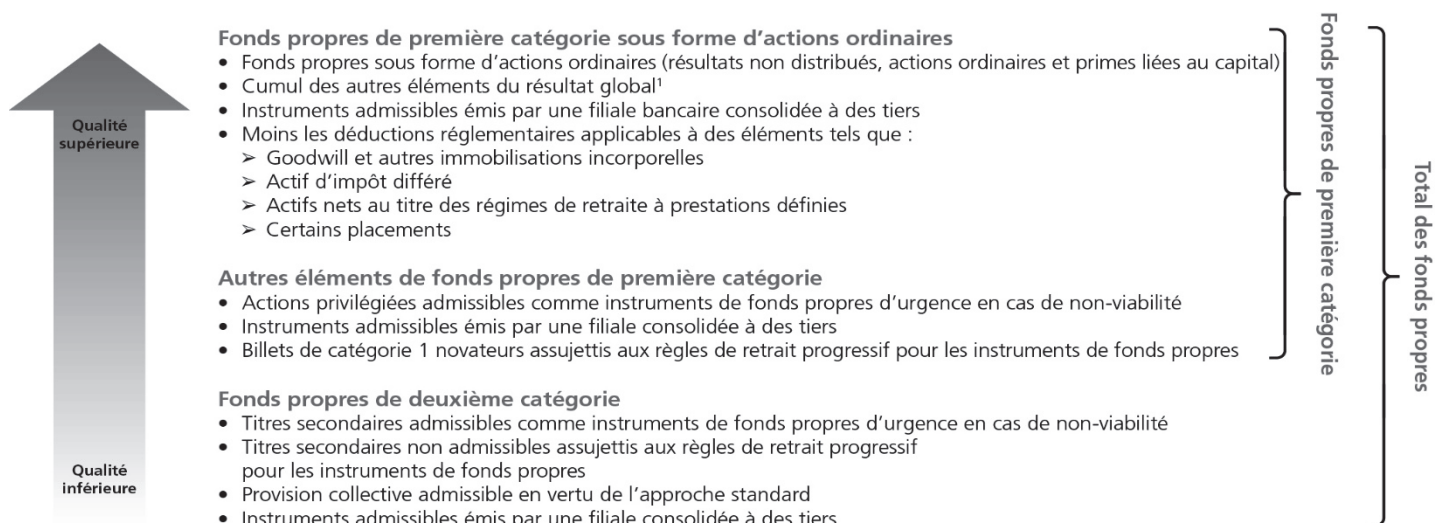
Les exigences en matière de suffisance des fonds propres sont appliquées de façon consolidée. La méthode de consolidation appliquée à nos états financiers est décrite à la note 1 des états financiers consolidés annuels de 2017, à l'exception de nos filiales du domaine de l'assurance (CIBC Reinsurance Company Limited et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée), lesquelles ont été exclues du périmètre réglementaire de consolidation. Depuis janvier 2018, Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée est assujéti au test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie du BSIF.

La comparaison entre le ratio de fonds propres selon la méthode transitoire déterminée par le CBCB et le ratio de fonds propres cible selon la méthode tout compris déterminée par le BSIF se présente comme suit :



1) Une réserve anticyclique de fonds propres s'applique également, mais elle était négligeable pour la CIBC au 31 janvier 2018.

Les catégories de fonds propres réglementaires démontrent une augmentation de la qualité et de la permanence ainsi qu'une meilleure capacité d'absorber les pertes. Les principales composantes de nos fonds propres réglementaires se résument comme suit :



1) Excluant le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et les variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre.

Fonds propres réglementaires

En millions de dollars, au	31 janv. 2018	31 oct. 2017
Méthode tout compris		
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	22 115 \$	21 618 \$
Fonds propres de première catégorie	25 377	24 682
Total des fonds propres	28 771	28 129
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ¹⁾	204 647	203 321
APR aux fins des fonds propres de première catégorie ¹⁾	204 647	203 321
APR aux fins du total des fonds propres ¹⁾	204 647	203 321
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	10,8 %	10,6 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	12,4 %	12,1 %
Ratio du total des fonds propres	14,1 %	13,8 %

1) Avant d'appliquer toute forme d'exigence relative au plancher de fonds propres, le cas échéant, il existe trois différents niveaux d'APR aux fins du calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres selon l'option choisie par la CIBC relativement à l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC. Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI avancée pour le risque de crédit. On détermine le plancher de fonds propres en comparant l'exigence de fonds propres selon Bâle I à celle selon Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance entre les exigences de fonds propres selon Bâle III et celles selon Bâle I est ajoutée aux APR. Les APR (méthode tout compris) au 31 janvier 2018 et 31 octobre 2017 comprenaient un ajustement relatif au plancher de fonds propres. Se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires qui comprend une analyse des révisions apportées à l'exigence relative au plancher de fonds propres qui entreront en vigueur au deuxième trimestre de 2018.

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires

Au 31 janvier 2018, le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avait augmenté de 0,2 % par rapport à celui du 31 octobre 2017, en raison d'une augmentation des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, en partie contrebalancée par une hausse de l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires. L'augmentation des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires était imputable au capital autogénéré (résultat net moins les dividendes) et à l'émission d'actions ordinaires, en partie contrebalancés par l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9. La hausse de l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires s'explique surtout par la croissance interne et l'augmentation de l'ajustement relatif au plancher de fonds propres selon Bâle I, en partie contrebalancées par des mises à niveau des portefeuilles et les variations nettes des taux de change.

Variations du total des fonds propres réglementaires

Les changements apportés au total des fonds propres réglementaires (méthode tout compris) en vertu de Bâle III entre le 31 octobre 2017 et le 31 janvier 2018 sont présentés dans le tableau ci-après :

En millions de dollars

Solde au 31 octobre 2017	28 129 \$
Émission d'actions ordinaires en vertu de l'acquisition de The PrivateBank	194
Émission d'actions ordinaires en vertu de l'acquisition de Wellington Financial	47
Autre émission d'actions ordinaires	82
Émission d'actions privilégiées	450
Résultat net applicable aux actionnaires	1 323
Dividendes des actions ordinaires et des actions privilégiées	(592)
Actions émises en remplacement de dividendes en espèces	196
Variation des soldes du cumul des autres éléments du résultat global compris dans les fonds propres réglementaires	
Écart de change, montant net	(582)
Variation nette des valeurs évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG)	(54)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	6
Variation nette des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	107
Variation de l'insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	(157)
Variation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles	90
Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires ¹	(468)
Solde au 31 janvier 2018	28 771 \$

1) Comprend l'incidence nette de l'adoption de l'IFRS 9 sur les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global au 1^{er} novembre 2017. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires.

Variations de l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires

Les tableaux suivants présentent les variations de l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (méthode tout compris) relativement aux risques de crédit et de marché et au risque opérationnel du 31 octobre 2017 au 31 janvier 2018.

Risque de crédit

En millions de dollars	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de contrepartie ¹
Solde au 31 octobre 2017	171 154 \$	10 125 \$
Taille du portefeuille ²	5 167	1 127
Qualité du portefeuille ³	(1 298)	(346)
Mises à jour du modèle ⁴	69	-
Méthode et politique ⁵	513	380
Acquisitions et cessions	300	-
Variations des taux de change	(2 967)	(137)
Divers	(2 190)	(18)
Solde au 31 janvier 2018⁶	170 748 \$	11 131 \$

1) Comprend les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

2) A trait à la hausse ou à la baisse nette des expositions sous-jacentes.

3) A trait aux variations des facteurs d'atténuation des risques de crédit et de la qualité du crédit des emprunteurs / des contreparties.

4) A trait aux changements apportés au modèle ou aux paramètres internes.

5) A trait aux changements réglementaires touchant l'ensemble du secteur (c.-à-d., Bâle III) et aux changements apportés par la CIBC aux méthodes de calcul des fonds propres liés à ses portefeuilles.

6) Comprend un montant de 3 798 M\$ au titre de l'APR incluant les REC aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires relativement aux dérivés de gré à gré bilatéraux.

La baisse de l'APR lié au risque de crédit s'explique principalement par des variations nettes des taux de change et les mises à niveau des portefeuilles au cours du trimestre, partiellement contrebalancées par la croissance interne dans l'ensemble de nos activités.

Risque de marché

En millions de dollars

Solde au 31 octobre 2017	5 392 \$
Variations des niveaux de risque ¹	80
Mises à jour du modèle ²	(8)
Variations des taux de change	145
Solde au 31 janvier 2018	5 609 \$

1) A trait aux variations des positions ouvertes et des données du marché.

2) A trait aux changements apportés au modèle ou aux paramètres internes.

La hausse globale de l'APR reflétant le risque de marché découle surtout de la variation nette des taux de change au cours du trimestre, ainsi que des niveaux de risque, qui comprend les variations des positions ouvertes et des taux du marché ayant une incidence sur ces positions.

Risque opérationnel

En millions de dollars

Solde au 31 octobre 2017	24 664 \$
Variations des niveaux de risque ¹	536
Acquisitions et cessions	41
Solde au 31 janvier 2018	25 241 \$

1) A trait aux variations des pertes et aux changements survenus dans l'environnement de l'entreprise et dans les facteurs liés au contrôle interne.

Selon l'approche de mesure avancée, la variation des niveaux de risque reflète les variations des pertes ainsi que les changements survenus dans l'environnement de l'entreprise, dans les facteurs liés au contrôle interne et dans le résultat brut, tel qu'il est décrit par le CBCB.

Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires

Le CBCB et le BSIF ont publié diverses propositions visant l'apport de changements aux exigences actuelles de fonds propres réglementaires (se reporter à la page 35 du Rapport annuel 2017), propositions qui sont en constante évolution.

En novembre 2017, la BSFI a publié la version 2018 de sa ligne directrice sur les normes de fonds propres en vue de sa mise en œuvre au premier trimestre de 2018. La ligne directrice indique que les pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 sont admissibles en tant que fonds propres aux fins du calcul des fonds propres réglementaires. De manière distincte, le BSFI a indiqué que la mise en œuvre au pays de l'approche standard pour évaluer le risque de crédit de contrepartie devrait être exigée d'ici le premier trimestre de 2019. Le BSFI a aussi indiqué que le cadre de titrisation révisé devrait entrer en vigueur au cours du premier trimestre de 2019.

En décembre 2017, le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS), qui supervise le CBCB a approuvé les réformes de Bâle III. Des révisions ont été apportées au cadre définitif dans le but de réduire la variabilité excessive des APR et d'améliorer la comparabilité des ratios de fonds propres des banques. Voici les éléments dignes de mention :

- des révisions importantes, qui étaient à l'étape de consultation, ont été apportées notamment à l'approche standard visant le risque de crédit, le risque opérationnel et le risque de marché, et aux dispositifs des REC, lesquelles entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2022;
- des limitations dans l'utilisation des approches fondées sur des modèles internes pour certains risques de crédit;
- un plancher de fonds propres garantira que les APR des banques issus de modèles internes ne seront pas inférieurs à 72,5 % des APR tels que calculés selon l'approche standard du dispositif de Bâle III. Le nouveau plancher de fonds propres sera introduit progressivement à 50 % en 2022, puis à raison de 5 % par an par la suite pour atteindre 72,5 % en 2027;
- un ratio de levier définitif et une nouvelle réserve de conservation des fonds propres pour les BISM en vigueur à compter de 2022. La ligne directrice concernant le ratio de levier définitif comprend des changements dans l'évaluation des expositions sur dérivés, le traitement des transactions non réglées et des révisions aux facteurs de conversion en équivalent-crédit applicables aux éléments hors bilan.

Le BSIF a indiqué qu'il entreprendra au printemps 2018 des consultations publiques sur la mise en œuvre au pays des réformes de Bâle III en s'attardant aux modifications qui pourraient être requises dans le contexte canadien et aux dates de mise en œuvre.

En janvier 2018, le BSIF a publié une lettre décrivant les révisions apportées au plancher de fonds propres. Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI avancée pour le risque de crédit ou le risque opérationnel. On détermine le plancher de fonds propres en comparant l'exigence de fonds propres selon Bâle I à celle selon Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance entre les exigences de fonds propres selon Bâle III et les exigences de fonds propres selon Bâle I est ajoutée aux APR. À compter du deuxième trimestre de 2018, le plancher de fonds propres pour les banques qui utilisent des modèles internes sera calculé à l'aide de l'approche standard selon Bâle II. Le facteur appliqué au plancher sera fixé à 70 % pour le deuxième trimestre et augmentera pour s'établir à 75 % d'ici le quatrième trimestre de 2018.

La CIBC continuera de suivre les développements touchant les exigences de fonds propres réglementaires et de s'y préparer.

Ratio de levier selon Bâle III

Les réformes relatives aux fonds propres selon le dispositif de Bâle III comprenaient une mesure des fonds propres non fondée sur le risque, soit le ratio de levier, qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque.

Le ratio de levier représente les fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition au ratio de levier. Le ratio de levier est décrit dans les règlements comme étant la somme des éléments suivants :

- i) les actifs au bilan moins les ajustements réglementaires des fonds propres de première catégorie;
- ii) les expositions sur dérivés;
- iii) les expositions sur cessions temporaires de titres;
- iv) les expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, lettres de crédit et expositions liées à la titrisation).

Le BSIF s'attend à ce que les institutions de dépôt fédérales adoptent des ratios de levier qui soient au moins équivalents à 3,0 %. Au gré du BSIF, ces ratios peuvent être plus élevés pour certaines institutions.

En millions de dollars, au	31 janv. 2018	31 oct. 2017
Méthode tout compris		
Fonds propres de première catégorie	A 25 377 \$	24 682 \$
Expositions du ratio de levier	B 626 606	610 353
Ratio de levier	A/B 4,0 %	4,0 %

Ratio de levier

Au 31 janvier 2018, le ratio de levier est demeuré inchangé à celui du 31 octobre 2017, l'augmentation des fonds propres de première catégorie ayant été neutralisée par la hausse des expositions du ratio de levier. L'augmentation des fonds propres de première catégorie s'explique surtout par les facteurs ayant trait aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires susmentionnés, ainsi que par l'émission d'actions privilégiées (pour plus de précisions, se reporter à la section Activités importantes de gestion du capital), en partie contrebalancés par un retrait progressif accru des billets de catégorie 1 novateurs des autres éléments de fonds propres de première catégorie. L'augmentation des expositions du ratio de levier est surtout imputable à une hausse des expositions au bilan et des expositions sur cessions temporaires de titres.

Révisions concernant les exigences de communication financière au titre du troisième pilier

En janvier 2015, le CBCB a publié le document intitulé *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – version révisée*, qui présente la première phase d'une initiative visant à remplacer les exigences actuelles de divulgation en vertu du troisième pilier à l'égard de différentes catégories de risque. Le troisième pilier vise à renforcer la discipline de marché au moyen d'exigences réglementaires de communication afin d'améliorer l'uniformité et la comparabilité des informations à fournir et d'accroître la transparence et la confiance concernant l'exposition d'une banque aux risques et l'adéquation globale de ses fonds propres réglementaires.

En avril 2017, le BSIF a publié sa ligne directrice confirmant ses prévisions quant à la mise en œuvre nationale des exigences en vertu de la première phase du troisième pilier du CBCB, qui devra être faite d'ici le quatrième trimestre de 2018.

En mars 2017, le CBCB a publié le document intitulé *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – dispositif consolidé et renforcé*, une norme qui établit la deuxième phase du projet. La norme comprend des améliorations apportées aux exigences de janvier 2015, l'introduction d'un certain nombre de nouvelles exigences de communication financière, et la consolidation dans le troisième pilier de toutes les exigences de communication existantes du CBCB. Le CBCB a également entamé une troisième phase de sa revue du troisième pilier. Le BSIF n'a pas encore publié les exigences liées à la deuxième et à la troisième phase.

La CIBC continuera de suivre les développements dans ce domaine et de s'y préparer.

Règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques

L'objectif stratégique global est le renforcement de la stabilité financière ainsi que la protection des contribuables en cas de défaillance d'une BISN, et est compatible avec les objectifs des règlements du Conseil de stabilité financière au titre de la norme relative à la capacité totale d'absorption des pertes (CTAP) à l'intention des BISN. Le régime de recapitalisation interne permet la conversion opportune, en totalité ou en partie, de certains passifs bancaires en fonds propres (titres de créance supplémentaires assujettis à la recapitalisation interne) sous forme d'actions ordinaires afin de s'assurer que la BISN soit bien capitalisée à l'issue de la conversion. En juin 2016, un cadre législatif pour un régime de recapitalisation interne des BISN du Canada a été sanctionné.

Le 16 juin 2017, le ministère des Finances a procédé à la publication préalable de règlements relatifs à la recapitalisation interne. Ces règlements confèrent des pouvoirs à la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) lui permettant de mettre en œuvre le régime de recapitalisation interne, y compris d'entreprendre la conversion en actions ordinaires de certaines actions et certains passifs admissibles d'une BISN dans le cas où elle deviendrait non viable. La responsabilité de désigner une banque en tant que BISN, d'établir le niveau minimal de recapitalisation interne ou de CTAP et de décider si une banque est non viable incombe au BSIF. Conformément aux consultations antérieures, les passifs admissibles à la recapitalisation interne sont non garantis et échangeables et ont une durée initiale jusqu'à l'échéance de plus de 400 jours. Les dépôts des clients, les dérivés et les billets structurés ne seraient pas admissibles à la recapitalisation interne. Les règlements entrent en vigueur 180 jours après la date de leur inscription.

Parallèlement à la publication préalable des règlements relatifs à la recapitalisation interne, le BSIF a publié un projet de ligne directrice à des fins de consultation publique portant sur la CTAP pour les BISN du Canada et sur les instruments gardés aux fins de la CTAP. La ligne directrice du BSIF sur la CTAP exige que les BISN maintiennent un ratio CTAP des instruments admissibles¹ d'au moins 21,5 % des APR et un ratio de levier CTAP d'au moins 6,75 %. Les BISN devront aussi maintenir des réserves supérieures aux ratios minimaux de CTAP. Les passifs admissibles aux fins de la CTAP doivent respecter toutes les exigences énoncées dans les règlements de recapitalisation interne, notamment avoir une échéance résiduelle qui dépasse 365 jours. Les exigences minimales de CTAP devraient entrer en vigueur à l'exercice 2022.

La proposition visant les instruments gardés aux fins de la CTAP est conforme à la norme du CBCB sur le même sujet, laquelle a été finalisée en octobre 2016. En vertu du projet de ligne directrice, les placements que nous détenons sous forme d'instruments gardés aux fins de la CTAP dans d'autres BISN et BISN du Canada doivent être déduits de nos fonds propres de deuxième catégorie si le total de nos participations ainsi que les participations sous forme d'instruments de fonds propres détenues dans d'autres institutions financières dépassent certains seuils en fonction de nos fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires.

1) La somme de la CTAP d'une BISN, sous réserve de certains ajustements, comprendra les fonds propres de première catégorie, les fonds propres de deuxième catégorie ainsi que les actions et les passifs prescrits qui peuvent être convertis en actions ordinaires et qui respectent les critères d'admissibilité énoncés dans le projet de ligne directrice sur la CTAP du BSIF.

Activités importantes de gestion du capital

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

Le 10 mars 2017, nous avons annoncé que la Bourse de Toronto avait approuvé l'avis d'intention de la CIBC de procéder à une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des affaires. Les rachats en vertu de l'offre prendront fin à la première des éventualités suivantes, soit : i) la date à laquelle la CIBC aura racheté jusqu'à un maximum de 8 millions d'actions ordinaires, ii) la date à laquelle la CIBC émettra un avis de cessation, ou iii) le 13 mars 2018. Aucune action ordinaire n'a été rachetée en vertu de cette offre.

Émission d'actions ordinaires en vertu de l'acquisition de The PrivateBank

Au 31 octobre 2017, il y avait 2 010 890 actions ordinaires émises et en circulation, mais qui n'avaient pas été versées à des tiers. Ces actions ont été émises en prévision de notre acquisition de The PrivateBank. Au cours du trimestre, la CIBC a versé à des tiers 1 689 450 de ces actions ordinaires émises précédemment dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank. Pour plus de précisions, se reporter aux notes 3 et 8 de nos états financiers consolidés intermédiaires.

Émission d'actions ordinaires en vertu de l'acquisition de Wellington Financial

Le 5 janvier 2018, nous avons conclu l'acquisition de Wellington Financial et, aux termes de celle-ci, nous avons émis 378 848 actions ordinaires de la CIBC. Pour plus de précisions, se reporter aux notes 3 et 8 de nos états financiers consolidés intermédiaires.

Régime d'investissement à l'intention des actionnaires (le régime)

À compter de la date de versement du dividende le 28 octobre 2016, la CIBC a choisi d'émettre des actions à même le capital autorisé pour respecter les exigences du régime. En vertu du régime, nous avons émis 1 643 165 actions ordinaires pour une contrepartie de 197 M\$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2018.

Dividendes

Le 21 février 2018, le conseil d'administration de la CIBC a approuvé une augmentation du dividende trimestriel, le faisant passer de 1,30 \$ à 1,33 \$ l'action ordinaire pour le trimestre clos le 30 avril 2018.

Actions privilégiées

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 47 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)

Le 18 janvier 2018, nous avons émis 18 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 47 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (actions de série 47) d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 450 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 janvier 2023, les actions de série 47 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 4,50 %. Le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,45 %.

Les porteurs d'actions de série 47 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 48 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (actions de série 48), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 48 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,45 %. Les porteurs d'actions de série 48 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 47, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2028 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 47 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 48 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2028 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Instruments convertibles

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité en circulation :

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions et les montants par action, au 31 janvier 2018	Actions en circulation		Prix minimal de conversion par action ordinaire	Nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion
	Nombre d'actions	Valeur nominale		
Actions privilégiées^{1, 2}				
Série 39 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	16 000 000	400 \$	5,00 \$	80 000 000
Série 41 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	12 000 000	300	5,00	60 000 000
Série 43 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	12 000 000	300	5,00	60 000 000
Série 45 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	32 000 000	800	5,00	160 000 000
Série 47 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	18 000 000	450	5,00	90 000 000
Titres secondaires^{2, 3}				
Débiteures à 3,00 % échéant le 28 octobre 2024 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	s. o.	1 000	5,00	300 000 000
Débiteures à 3,42 % échéant le 26 janvier 2026 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	s. o.	1 000	5,00	300 000 000
Total		4 250 \$		1 050 000 000

1) Lorsqu'un événement déclencheur survient, chacune des actions est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes déclarés et non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent). Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de convertir leurs actions en actions ordinaires.

2) Le nombre maximal d'actions pouvant être émises à la conversion ne tient pas compte des dividendes déclarés et non versés et des intérêts courus.

3) Lorsqu'un événement déclencheur survient, les débiteures sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant 150 % de la valeur nominale, plus les intérêts courus et non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action ordinaire (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent).

s. o. Sans objet.

La survenance d'un événement déclencheur entraînerait la conversion de la totalité des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité en circulation dont il est fait mention ci-dessus, ce qui représenterait un effet dilutif de 70 % selon le nombre d'actions ordinaires de la CIBC en circulation au 31 janvier 2018. Tel qu'il a été décrit dans les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres, un événement déclencheur se produit lorsque le

BSIF détermine que la banque n'est plus viable, ou qu'elle est sur le point de le devenir, et, si une fois tous les instruments de fonds propres d'urgence convertis et après avoir pris en compte tous les autres facteurs et toutes les autres circonstances considérés comme pertinents, il est raisonnablement probable que la viabilité de la banque sera rétablie ou maintenue ou, si la banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la banque non viable.

Exigences de communication publique pour les banques d'importance systémique mondiale

Le document du CBCB intitulé *Banques d'importance systémique mondiale : méthodologie d'évaluation et exigence de capacité additionnelle d'absorption des pertes*, daté du 3 juillet 2013, décrit la méthodologie d'évaluation annuelle et les 12 indicateurs utilisés pour évaluer les banques mondiales d'importance systémique (BISM). Le document fournit également les exigences de communication publique annuelles qui s'appliquent aux grandes banques actives à l'échelle mondiale.

En mars 2014, le BSIF a publié un préavis à l'égard de la mise en œuvre des exigences de communication publique pour les BISM au Canada. Les banques fédérales, y compris la CIBC, qui n'ont pas été désignées BISM et qui ont un ratio de levier selon Bâle III supérieur à l'équivalent de 200 G€ à la fin de l'exercice sont tenues annuellement de divulguer au moins les 12 indicateurs (en valeurs libellées en dollars canadiens). Les indicateurs sont calculés selon des lignes directrices précises publiées par le CBCB, qui sont mises à jour chaque année. Ainsi, les valeurs obtenues ne sont peut-être pas comparables aux autres mesures présentées dans ce rapport. Le tableau suivant présente les 12 indicateurs utilisés dans la méthodologie d'évaluation du CBCB permettant d'évaluer les BISM :

Section		Indicateurs	2017	2016
A.	Activité transfrontière	1. Créances transfrontières	137 871 916 \$	118 009 555 \$
		2. Passifs transfrontières	153 246 382	110 662 084
B.	Taille	3. Expositions totales telles que définies par le ratio de levier de Bâle III ¹	618 042 651 \$	548 812 522 \$
C.	Interdépendance	4. Actifs dans le système financier	43 165 997 \$	35 112 018 \$
		5. Passifs dans le système financier	28 897 735	31 278 281
		6. Titres en circulation	162 593 638	143 379 151
D.	Substituabilité / infrastructure financière	7. Activité de paiement	16 000 938 465 \$	18 519 554 329 \$
		8. Actifs sous garde	1 745 867 000	1 648 810 000
		9. Valeurs des transactions placées sur les marchés obligataires et boursiers	45 422 235	37 881 683
E.	Complexité	10. Valeur notionnelle des dérivés de gré à gré	3 406 493 172 \$	2 659 315 086 \$
		11. Titres détenus à des fins de négociation et disponibles à la vente	39 413 622	41 928 646
		12. Actifs de niveau 3	2 394 486	3 121 941

1) Le calcul de cette mesure, tel qu'il est présenté dans le dispositif de Bâle aux fins de la présentation des indicateurs par les BISM, ne tient pas compte des ajustements réglementaires.

Modifications apportées aux mesures des BISM

Les modifications apportées aux mesures par rapport à celles de 2016 ont surtout trait à la prise en compte des soldes de CIBC Bank USA, aux variations des taux de change et aux changements courants dans les activités. En outre, des changements apportés à la méthode de calcul du CBCB pour 2017 ont entraîné des augmentations de passifs transfrontières comparativement aux soldes de 2016.

A. Activité transfrontière

L'objectif de cette section est de déterminer l'empreinte mondiale d'une banque (c.-à-d., l'importance des activités d'une banque en dehors de sa juridiction d'origine). Le concept qui sous-tend cette section est que les conséquences internationales des difficultés financières ou de la défaillance d'une banque varient en fonction de sa part de créances et de passifs transfrontières.

B. Taille

La taille est une mesure clé de l'importance étant donné que les difficultés financières ou la défaillance d'une banque sont plus susceptibles de nuire à l'économie mondiale ou aux marchés financiers si les activités de la banque représentent une large part de l'activité mondiale.

C. Interdépendance

Les difficultés financières d'un établissement peuvent fortement accroître la probabilité de difficultés d'autres établissements en raison du réseau d'obligations contractuelles dans lequel ils évoluent. L'impact systémique d'une banque devrait être positivement corrélé avec son interdépendance vis-à-vis des autres établissements financiers.

D. Substituabilité / infrastructure financière

L'objectif de cette section est de déterminer le rôle de la banque en tant que pourvoyeur d'infrastructures financières. Le concept qui sous-tend cette section est que plus la banque a un rôle important dans une ligne de métier donnée ou comme prestataire de services dans l'infrastructure financière sous-jacente (systèmes de paiement par exemple), plus les perturbations résultant de sa défaillance seront grandes en termes d'insuffisance des services (y compris le coût que représentera, pour les clients de la banque défaillante, la recherche d'un service identique auprès d'un autre établissement) et de réduction de la liquidité des marchés et de l'infrastructure.

E. Complexité

L'impact systémique des difficultés financières ou de la défaillance d'une banque est, en toute logique, corrélé positivement à sa complexité d'ensemble, à savoir sa complexité commerciale, structurelle et opérationnelle. Plus une banque est complexe, plus les coûts et délais nécessaires à la résolution de sa défaillance seront importants.

Propositions de révisions aux exigences de communication publique pour les BISM

En mars 2017, le CBCB a publié un document consultatif intitulé *Global Systemically Important Banks - Revised Assessment Framework*, qui propose des révisions du cadre d'évaluation pour les BISM avec comme objectif d'aborder les nouveaux aspects du risque systémique ne faisant pas partie du cadre actuel. Les propositions comprennent de nouveaux indicateurs définissant les BISM ainsi que des changements apportés aux définitions et à la pondération éventuelle des indicateurs actuels. La version modifiée de la méthode d'évaluation devrait être finalisée en 2018 et entrer en vigueur pour l'évaluation des BISM de 2019.

Arrangements hors bilan

Nous concluons des arrangements hors bilan dans le cours normal de nos affaires. Ces arrangements requièrent généralement l'utilisation d'entités structurées, qui sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. La CIBC fait appel à divers types d'entités structurées, dont les activités commerciales comprennent la titrisation des actifs financiers, le financement adossé à des créances mobilières et la gestion d'actifs.

Nous consolidons toutes les fiducies que nous soutenons et qui titrisent nos propres actifs, à l'exception de la fiducie de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux. Les précisions sur nos autres arrangements hors bilan figurent aux pages 39 et 40 du Rapport annuel 2017 ainsi qu'à la note 6 des états financiers consolidés du Rapport annuel 2017.

Nous assurons la gestion et l'administration d'un fonds monocédant et de plusieurs fonds multicédants soutenus par la CIBC au Canada. Au 31 janvier 2018, le total de l'actif au titre de notre fonds monocédant et de nos fonds multicédants non consolidés s'élevait à 7,0 G\$ (6,2 G\$ au 31 octobre 2017).

Nous touchons des honoraires relativement à la prestation de services liés au fonds monocédant et aux fonds multicédants non consolidés, tels que des facilités de garantie de liquidité et des services de distribution, de structuration de transactions et d'administration des fonds multicédants. Ces honoraires ont totalisé 13 M\$ au premier trimestre de 2018 (11 M\$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent et 14 M\$ pour le trimestre précédent).

Au 31 janvier 2018, le montant obtenu par voie de financement pour les divers actifs de nos fonds multicédants atteignait 6,4 G\$ (5,7 G\$ au 31 octobre 2017). La durée moyenne pondérée estimée de ces actifs était de 1,8 an (1,7 an au 31 octobre 2017). Nous détenions du papier commercial totalisant 177 M\$ (néant au 31 octobre 2017) émis par nos fonds multicédants non consolidés que nous soutenons qui offrent du papier commercial à des investisseurs externes. Les facilités de garantie de liquidité consenties à ces fonds multicédants s'élevaient à 8,4 G\$ (8,7 G\$ au 31 octobre 2017). Nous avons également procuré des facilités de crédit de 40 M\$ (40 M\$ au 31 octobre 2017) à ces fonds multicédants.

Nous avons conclu une facilité consortiale pour un engagement de trois ans de 700 M\$ avec le fonds monocédant qui fournit du financement à des franchisés d'un important détaillant canadien. Notre tranche de cet engagement s'élève à 130 M\$ (130 M\$ au 31 octobre 2017). Au 31 janvier 2018, nous avons financé 94 M\$ (94 M\$ au 31 octobre 2017) au moyen de l'émission d'acceptations bancaires et de prêts à taux préférentiel.

Les montants au bilan et notre risque maximal de perte lié à nos arrangements hors bilan avec des entités structurées qui ne sont pas consolidées figurent dans le tableau qui suit. Le risque maximal comprend la valeur comptable des placements non couverts, les montants notionnels pour les facilités de liquidité et de crédit, et les montants notionnels, nets du cumul des pertes liées à la juste valeur pour les dérivés de crédit non couverts vendus sur les actifs de référence des entités structurées. L'incidence des rajustements de l'évaluation du crédit (REC) n'est pas prise en compte dans le tableau ci-après.

En millions de dollars, au 31 janvier 2018	Fonds monocédant et fonds multicédants	Entités émettrices structurées par des tiers – activités poursuivies	Entités émettrices structurées – activités en voie de liquidation ¹	Divers ²
Actifs au bilan à leur valeur comptable³				
Valeurs mobilières	177 \$	2 015 \$	95 \$	205 \$
Prêts	94	1 738	11	-
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	1	-	3
	271 \$	3 754 \$	106 \$	208 \$
31 octobre 2017	94 \$	3 025 \$	109 \$	528 \$
Passifs au bilan à leur valeur comptable³				
Dépôts	- \$	- \$	- \$	1 612 \$
Dérivés⁴	-	-	134	-
	- \$	- \$	134 \$	1 612 \$
31 octobre 2017	- \$	- \$	148 \$	1 656 \$
Risque maximal de perte, net des couvertures				
Placements et prêts	271 \$	3 754 \$	106 \$	208 \$
Montant notionnel au titre de dérivés vendus, moins les pertes liées à la juste valeur	-	-	31	-
Facilités de liquidités et de crédit et engagements	6 330⁵	1 660	12	101
Moins : couvertures des risques liés aux investissements, aux prêts et aux dérivés vendus	-	-	(34)	(49)
	6 601 \$	5 414 \$	115 \$	260 \$
31 octobre 2017	5 835 \$	5 284 \$	119 \$	258 \$

1) Comprennent les entités émettrices de titres adossés à des créances (TAC) avec flux groupés structurées par la CIBC et les entités émettrices structurées par des tiers.

2) Comprennent les structures de placement sans transformation, une fiducie de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux, CIBC Capital Trust et les fonds de placement gérés par la CIBC et des véhicules de placement liés à l'ARC.

3) Excluent les entités structurées créées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), la Federal National Mortgage Association, la Federal Home Loan Mortgage Corporation, la Government National Mortgage Association, les Federal Home Loan Banks, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association.

4) Comprennent des swaps sur défaillance et des swaps sur rendement total vendus en vertu desquels nous assumons des risques. Excluent les dérivés de change, les dérivés de taux d'intérêt et les autres dérivés fournis dans le cours normal des activités de facilitation pour les clients.

5) Compte non tenu d'un montant additionnel de 1,9 G\$ (3,0 G\$ au 31 octobre 2017) lié aux facilités de garantie de liquidité consenties aux fonds multicédants afin qu'ils respectent leur engagement à financer l'achat d'autres actifs et de 177 M\$ (néant au 31 octobre 2017) lié au placement direct dans les fonds multicédants, que nous considérons comme une exposition aux placements.

D'autres renseignements sur nos entités structurées figurent à la note 6 des états financiers consolidés intermédiaires.

Gestion du risque

Notre approche à l'égard de la gestion du risque est sensiblement la même que celle décrite aux pages 41 à 77 du Rapport annuel 2017.

Vue d'ensemble

La CIBC fait face à un grand nombre de risques, dans tous ses secteurs d'activité. Le recensement et l'analyse des risques et de leurs répercussions permettent à la CIBC de déterminer son intérêt à l'égard du risque et ses pratiques en matière de gestion du risque. La définition des niveaux de risque acceptables et l'établissement de solides principes, politiques et pratiques en gestion des risques sont essentiels à l'atteinte d'un rendement constant et durable à long terme, tout en demeurant dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque.

Notre intérêt à l'égard du risque définit les niveaux de tolérance envers divers risques. Il jette les assises sur lesquelles reposent notre culture et notre cadre de gestion du risque.

Notre cadre de gestion du risque comprend :

- les énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque pour l'ensemble de la CIBC et au niveau des unités d'exploitation stratégique;
- des cadres, des politiques, des procédures et des limites de risque visant à harmoniser les activités avec l'intérêt à l'égard du risque;
- la production de rapports périodiques sur la gestion du risque pour établir et communiquer les niveaux de risque;
- un cadre de contrôle indépendant pour déterminer et tester la conformité aux principaux contrôles;
- des simulations de crise afin d'évaluer les répercussions possibles des changements dans l'environnement de l'entreprise sur le capital, la situation de trésorerie et les résultats;
- la prise en compte proactive des options d'atténuation des risques afin d'optimiser les résultats;
- une surveillance grâce à nos comités axés sur les risques et à notre structure de gouvernance.

La responsabilité de la gestion des risques incombe à tous les employés de la CIBC. Les professionnels des unités d'exploitation et de la gestion du risque travaillent ensemble pour veiller à ce que les stratégies et les activités d'entreprise correspondent à notre intérêt à l'égard du risque. L'approche de la CIBC à l'égard de la gestion du risque à l'échelle de l'entreprise correspond au modèle à trois lignes de défense :

- i) les secteurs d'activité et les groupes fonctionnels de la CIBC sont responsables de tous les risques liés à leurs activités, y compris le recensement, l'appréciation et le contrôle de ces risques, ce qui représente la première ligne de défense;
- ii) la deuxième ligne de défense, soit la fonction Gestion du risque et d'autres groupes fonctionnels sont responsables des lignes directrices et de la surveillance indépendante efficace des risques à l'échelle de l'entreprise inhérents aux activités de la CIBC;
- iii) la troisième ligne de défense, la fonction Vérification interne de la CIBC, fournit une évaluation indépendante de la conception et de l'efficacité opérationnelle des contrôles, des processus et des systèmes de gestion du risque.

Nous exerçons une surveillance constante sur notre profil de risque en le comparant avec l'intérêt à l'égard du risque que nous avons établi et les limites connexes et en prenant les mesures qui s'imposent pour garder l'équilibre entre les risques courus et le rendement obtenu. Pour surveiller notre profil de risque, nous effectuons une analyse prospective de la sensibilité par rapport à des facteurs locaux et mondiaux du marché, à la conjoncture économique et au contexte politique et réglementaire ayant une incidence sur notre profil de risque global.

La production de rapports et la tenue de discussions périodiques et claires sur les risques par les comités de la haute direction facilitent la communication des risques et l'analyse des stratégies en gestion de risques à l'échelle de l'entreprise.

Principaux risques et nouveaux risques

Nous faisons le suivi des principaux risques et des nouveaux risques qui peuvent avoir une incidence sur nos résultats futurs, nous les examinons et nous prenons les mesures qui s'imposent pour réduire les risques éventuels. Nous procédons à des analyses approfondies, notamment par des simulations de crise de nos expositions aux risques, et nous informons le conseil sur une base régulière des nouveautés et des changements connexes. La présente section décrit les principaux risques et les nouveaux risques qui pourraient avoir, à notre avis, une incidence négative, ainsi que les faits nouveaux en matière de réglementation et de comptabilité qui sont importants pour la CIBC.

Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité

Les institutions financières telles que la CIBC améliorent leurs processus opérationnels pour tirer profit des technologies innovatrices et de l'Internet afin d'améliorer leur expérience client et de rationaliser leurs activités. Par contre, les cybermenaces et le risque financier, le risque de réputation et le risque d'interruption des activités qui y sont liés s'amplifient. La CIBC a contracté une assurance contre les cyberrisques afin de réduire les pertes liées aux cyberincidents.

Nous continuons de gérer ces risques de façon active au moyen d'exams du risque stratégiques, d'outils technologiques déployés à l'échelle de l'entreprise et de programmes de protection de l'information, dont l'objectif est de continuer à lutter globalement contre ces cybermenaces pour prévenir, détecter et traiter des menaces telles que les fuites de données, les logiciels malveillants, les accès non autorisés et les attaques par déni de service.

Étant donné l'importance des systèmes financiers électroniques, y compris les services bancaires en direct et mobiles sécurisés offerts par la CIBC à ses clients, la CIBC continue d'élaborer des contrôles et processus visant à protéger nos systèmes et nos renseignements relatifs aux clients contre des dommages et la divulgation non autorisée. La CIBC surveille l'évolution du contexte à l'échelle mondiale, notamment les cybermenaces, les exigences réglementaires en évolution et les stratégies d'atténuation des risques. En outre, nous effectuons régulièrement des exercices de préparation en matière de cybersécurité et des tests afin de valider nos défenses, nous comparons nos pratiques avec les meilleures pratiques en la matière et informons régulièrement le conseil des faits nouveaux.

Malgré notre engagement à l'égard de la protection des renseignements et de la cybersécurité, la CIBC et ses tiers liés pourraient ne pas être en mesure d'atténuer entièrement tous les risques relatifs à la complexité croissante de ces menaces et au rythme rapide auquel celles-ci évoluent. Cependant, la CIBC surveille constamment les changements dans sa position de risque et améliore les paramètres de sécurité afin d'atténuer les répercussions des incidents qui pourraient survenir.

Risque de désintermédiation

Les clients du secteur bancaire canadien utilisent de plus en plus les plateformes numériques au détriment des centres bancaires pour effectuer leurs opérations. Par conséquent, les entreprises numériques perturbatrices exercent davantage de pressions concurrentielles, tant pour les chefs de file mondiaux en matière de technologie que pour les nouveaux venus de plus petite taille dans le domaine de la technologie financière, ce qui augmente le risque de désintermédiation en raison de l'évolution sur le plan technologique de ces compétiteurs non traditionnels.

La CIBC gère le risque de désintermédiation au moyen d'examen des risques stratégiques, ainsi que par des investissements dans des canaux émergents, dans des capacités liées aux données et aux analyses, et dans la technologie et l'innovation en général, pour répondre aux besoins en évolution de ses clients, tout en s'efforçant à réduire sa structure de coûts et à simplifier ses activités.

Risque géopolitique

Le risque géopolitique s'intensifie à certains moments. Bien que l'incidence précise sur l'économie mondiale et sur les marchés du crédit et des capitaux dépende de la nature de l'événement, tout événement majeur pourrait être en règle générale une source d'instabilité et de volatilité, ce qui occasionnerait l'élargissement des différentiels de taux, une diminution de la valeur des actions, une ruée vers les devises refuges et l'augmentation des achats d'or. À court terme, les crises de marché peuvent nuire au résultat net tiré de nos positions de risque de marché dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. Bien qu'il soit peu probable que le Canada soit directement exposé à un risque géopolitique, l'incidence indirecte d'un ralentissement de la croissance économique ainsi que les répercussions possibles sur les prix des marchandises et la montée récente du protectionnisme pourraient avoir des conséquences très graves sur les activités économiques et bancaires courantes.

À l'heure actuelle, il existe plusieurs facteurs préoccupants qui augmentent l'incertitude dans les marchés financiers mondiaux, dont les tensions entre les États-Unis et la Corée du Nord, la situation volatile au Moyen-Orient et les négociations sur le Brexit. L'issue des pourparlers entre les gouvernements du Canada, des États-Unis et du Mexique sur l'ALENA dans le but de renégocier des dispositions de l'accord demeure incertaine. En outre, la compétitivité de l'économie canadienne pourrait subir les contrecoups de la récente réforme fiscale américaine. Bien qu'il soit impossible de prédire quels pays connaîtront des conflits géopolitiques, nous surveillons étroitement les marchés et les régions actuellement ou récemment instables afin d'évaluer l'incidence de ces situations sur les marchés et les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités.

Endettement des consommateurs canadiens et marché du logement canadien

En raison des taux d'intérêt historiquement bas, l'endettement des Canadiens a progressé plus rapidement que leur revenu. La hausse des prêts hypothécaires, qui sont liés au marché du logement canadien, explique en grande partie l'accroissement de l'endettement des ménages. La hausse et les nouvelles hausses éventuelles du taux d'intérêt par la Banque du Canada, ainsi que les mesures instaurées par le BSIF, le ministère des Finances et les gouvernements provinciaux (p. ex., taxe sur la propriété étrangère, révision des lignes directrices sur la souscription de prêts hypothécaires), pourraient ralentir par ailleurs la courbe de croissance du marché du crédit dans son ensemble.

À l'heure actuelle, nous déterminons l'admissibilité des demandes de prêts hypothécaires à taux variable en fonction du taux d'intérêt fixe de référence à cinq ans de la Banque du Canada, qui est habituellement plus élevé d'environ deux points de pourcentage par rapport au taux variable. Par conséquent, nos clients qui ont un prêt à taux variable devraient être en mesure d'encaisser une certaine hausse de taux d'intérêt. Le BSIF a récemment révisé sa ligne directrice B-20 sur le crédit hypothécaire. Pour plus de précisions, se reporter à la section Risque de crédit. Bien que nous croyons que la probabilité d'un effondrement marqué du marché du logement qui ferait subir des pertes importantes à nos portefeuilles de prêts hypothécaires demeure faible, la hausse des taux d'intérêt et les nouvelles mesures mises en place augmentent le risque lié à la bulle immobilière, ainsi qu'à l'endettement élevé des consommateurs qui deviendrait préoccupant si l'économie faiblissait et le taux de chômage augmentait.

En outre, nous avons mené des simulations statistiques de crise à l'échelle de l'entreprise d'une baisse des prix de l'habitation afin de déterminer les pertes directes potentielles, et nous avons également mené des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence d'une hausse du taux de chômage sur la capacité des emprunteurs à rembourser leurs prêts.

Risque lié aux acquisitions

La CIBC cherche à effectuer des acquisitions qui s'harmonisent avec ses stratégies, son intérêt à l'égard du risque et ses objectifs financiers. La capacité de réaliser ces stratégies pour intégrer des acquisitions et la capacité d'anticiper et de gérer les risques qui leur sont associés sont assujetties à certains facteurs. Ces facteurs comprennent notamment l'obtention des approbations des organismes de réglementation et des actionnaires en temps opportun et à des conditions favorables, la capacité de garder les clients et les membres clés du personnel, la réalisation de synergies et d'efficacités, la capacité de contrôler les coûts d'intégration et d'acquisition et les variations de la conjoncture économique générale.

Bien que bon nombre des facteurs soient indépendants de la volonté de la CIBC, leur incidence est en partie atténuée au moyen d'un contrôle préalable approfondi avant la conclusion de la transaction, de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans d'intégration appropriés et d'un suivi du rendement après l'acquisition. Cependant, les acquisitions comportent des incertitudes inhérentes, et nous ne sommes pas en mesure de déterminer tous les événements, les faits et les circonstances éventuels qui pourraient avoir une incidence négative sur les activités et la performance financière de la CIBC.

Réglementation bancaire aux États-Unis

Parallèlement à notre acquisition de The PrivateBank (renommée par la suite CIBC Bank USA), conclue le 23 juin 2017, notre filiale en propriété exclusive, CIBC Bancorp USA Inc. (CIBC Bancorp; auparavant CIBC Holdco Inc.), est devenue une société de portefeuille bancaire en vertu de la loi américaine intitulée *Bank Holding Company Act of 1956*, dans sa version modifiée, et est assujettie à la réglementation en tant que société de portefeuille bancaire prescrite par le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis (Réserve fédérale). CIBC Bank USA, une banque à charte d'État dont le total de l'actif est supérieur à 10 G\$, est assujettie à la réglementation de la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC), du Consumer Financial Protection Bureau (CFPB) et du département de la réglementation en matière de services financiers et professionnels de l'Illinois (Illinois Department of Financial and Professional Regulation).

La portée de ces règlements pourrait avoir une incidence sur nos activités à plusieurs égards. Par exemple, CIBC Bancorp et CIBC Bank USA sont tenues de maintenir des ratios minimums de fonds propres conformément aux règles de Bâle III adoptées par les organismes de réglementation du secteur bancaire américain, lesquelles diffèrent sur certains points de celles du Canada. En vertu du cadre réglementaire des banques aux États-Unis, tant la CIBC que CIBC Bancorp doivent offrir une source de solidité à la filiale bancaire et pourraient être tenues de fournir du capital additionnel ou d'autres ressources à l'égard de CIBC Bank USA si sa situation financière se détériorait, soit en raison d'un contexte économique difficile aux États-Unis, soit en raison de problèmes propres à l'entreprise. La Réserve fédérale et la FDIC ont également le pouvoir de restreindre les dividendes versés par CIBC Bancorp ou CIBC Bank USA, ce qui limiterait notre capacité de recevoir des distributions sur les dépenses d'investissement au sein de nos opérations bancaires américaines.

Par ailleurs, la Réserve fédérale et la FDIC pourraient aussi imposer des limites sur notre capacité de faire croître nos opérations bancaires américaines, au moyen d'acquisitions ou d'une croissance interne, si, notamment, elles avaient des préoccupations relatives à la surveillance quant à la gestion du risque ou aux pratiques en matière de conformité en vigueur au sein de CIBC Bancorp ou de CIBC Bank USA. En outre, le CFPB s'est activement employé au cours des dernières années à appliquer des mesures coercitives et à imposer des amendes contre les institutions financières américaines qui contreviennent aux lois fédérales sur la protection des consommateurs.

Risque lié aux politiques économiques en Chine

Même si les objectifs trimestriels établis par le gouvernement ont été atteints et parfois dépassés, l'économie de la Chine continue de suivre une trajectoire de croissance relativement plus lente; hormis les facteurs cycliques auxquels il est confronté, le pays tente de rééquilibrer la croissance, notamment en passant d'une économie axée sur l'exportation et sur un rendement fondé sur l'investissement au profit d'une économie plus viable axée sur les services et sur la consommation. Des préoccupations relatives à l'utilisation accrue du crédit dans l'économie chinoise et l'éventualité de perturbations de la croissance économique si la qualité du crédit se détériorait ou si l'accès au crédit faisait l'objet d'importantes restrictions ont été soulevées. Les mesures de contrôle des capitaux mises en place par la Banque populaire de Chine visant à ralentir les sorties de capitaux sont toujours en vigueur et pourraient avoir des répercussions sur certaines villes au Canada, dont Vancouver et Toronto, où les acheteurs étrangers ont contribué à faire grimper le prix des logements au cours des dernières années. Ces mesures de contrôle des capitaux pourraient aussi freiner le marché des fusions et acquisitions au Canada.

Nous continuons à surveiller les politiques économiques autant sur le plan national que régional pour déceler des signes de crise ou de changement d'orientation, et nous nous montrons prudents dans notre tolérance à l'égard de nos expositions à ce pays. Nous avons actuellement une faible exposition directe à la Chine, mais tout ralentissement de l'économie chinoise est susceptible d'avoir une incidence négative sur les clients qui exportent en Chine ou vendent sur un marché où les prix ont baissé du fait de la faiblesse de la demande en Chine, et de faire augmenter le risque de crédit lié à notre exposition aux contreparties.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Reconnaissant la menace que représentent le blanchiment d'argent, les activités de financement du terrorisme et les autres crimes connexes pour la stabilité et l'intégrité du secteur financier d'un pays et de son économie en général, la communauté internationale s'est fixé comme priorité de lutter contre ces activités illégales. Les gouvernements et les organismes de réglementation ont adopté plusieurs lois et règlements à l'échelle mondiale. En tant que possibles intermédiaires dans des activités illégales, les institutions financières ont l'importante responsabilité d'atténuer les risques liés à ces activités.

La CIBC s'engage à se conformer à toutes les exigences réglementaires concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes ainsi qu'à mettre en place les meilleures pratiques afin d'atténuer l'incidence de telles activités. Pour ce faire, la CIBC a mis en œuvre des procédures visant à s'assurer que les obligations réglementaires pertinentes relatives à la communication des opérations en espèces, des transferts électroniques de fonds et des transferts transfrontaliers d'argent et d'instruments monétaires importants sont respectées dans chaque pays. De plus, chaque année, tous les employés sont tenus de suivre la formation sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes offerte par la CIBC.

Prix des marchandises

Les perspectives de croissance de l'économie mondiale devraient rester généralement vigoureuses en 2018, ce qui continuera de soutenir la demande industrielle pour les produits de base. Par ailleurs, la hausse des prix du pétrole est avantagée par les tensions géopolitiques au Moyen-Orient, la réduction de la production par l'OPEP et les stocks moins élevés en provenance des États-Unis.

Jusqu'à maintenant, notre exposition globale aux marchandises continue d'être conforme à notre intérêt à l'égard du risque, les pertes dans notre portefeuille de titres du secteur du pétrole et du gaz étant nettement en baisse. Nous évaluons actuellement nos clients dans notre portefeuille de titres dans le secteur du pétrole et du gaz selon nos mesures de risque améliorées, et notre portefeuille fait l'objet d'une surveillance prudente. Nous avons appliqué les simulations statistiques de crise à l'échelle de l'entreprise en fonction d'un prix du pétrole plus bas pour déterminer les pertes directes potentielles. Nous avons également mené des simulations de crise pour évaluer les incidences secondaires de la baisse des prix du pétrole sur notre portefeuille de détail pour les régions touchées, où nous pourrions constater de plus grandes pertes si le chômage était à la hausse. Le pétrole brut canadien (Western Canada Select) se négocie toutefois à un escompte le plus élevé par rapport au pétrole brut américain (West Texas Intermediate) depuis quatre ans, ce qui est en grande partie attribuable à divers facteurs dont la hausse de l'offre et les importantes contraintes liées à la capacité des pipelines.

Risques environnementaux et pandémies

Plusieurs événements environnementaux se sont produits au cours des dernières années, notamment des ouragans, des tsunamis, des séismes, des feux de forêt, des sécheresses et des inondations, des déversements d'hydrocarbures et des accidents industriels. On s'inquiète également que l'apparition de certains virus puisse atteindre le stade de la pandémie. En plus des répercussions humanitaires, ces événements, conjugués aux répercussions possibles des changements climatiques, créent de l'incertitude et des risques sur le plan de l'économie mondiale, de même que sur notre clientèle et nos activités.

La CIBC surveille ces événements et a des mesures en place, y compris des programmes relatifs à la reprise après sinistre, des programmes d'assurance et des programmes de continuité de l'exploitation, pour veiller à ce que les besoins des clients soient toujours respectés.

Faits nouveaux en matière de réglementation

Pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de réglementation, se reporter aux sections Impôt sur le résultat, Sources de financement, Risque de crédit, Risque de liquidité et Questions relatives à la comptabilité et au contrôle.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de comptabilité, se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle ainsi qu'à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires.

Risques découlant des activités commerciales

Le graphique ci-dessous présente les activités et les mesures de risque correspondantes fondées sur les actifs réglementaires pondérés en fonction du risque, ainsi que le capital économique au 31 janvier 2018 :

		Banque CIBC				Siège social et autres
Unités d'exploitation stratégique		Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	
Activités commerciales		<ul style="list-style-type: none"> Dépôts Prêts hypothécaires à l'habitation Prêts personnels Cartes de crédit Prêts aux petites entreprises Assurance 	<ul style="list-style-type: none"> Services bancaires commerciaux Courtage de plein exercice Gestion d'actifs Gestion privée de patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> Services bancaires commerciaux Gestion d'actifs Gestion privée de patrimoine Services bancaires personnels et PME 	<ul style="list-style-type: none"> Produits de crédit Marchés CIBC, réseau mondial Services bancaires d'investissement Portefeuilles de placement 	<ul style="list-style-type: none"> Services bancaires internationaux Portefeuilles de placement Coentreprises Groupes fonctionnels et de soutien (voir page 14)
Bilan	(en millions de dollars)	Actif moyen 258 213 Dépôts moyens 167 335	Actif moyen 53 281 Dépôts moyens 51 299	Actif moyen 40 411 Dépôts moyens 21 461	Actif moyen 167 093 Dépôts moyens 30 705	Actif moyen 71 346 Dépôts moyens 180 437
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (méthode tout compris)	(en millions de dollars)	Risque de crédit 46 650 Risque de marché - Risque opérationnel 11 025	Risque de crédit 37 583 Risque de marché - Risque opérationnel 5 540	Risque de crédit ¹ 30 587 Risque de marché 125 Risque opérationnel 2 498	Risque de crédit ² 38 618 Risque de marché 5 071 Risque opérationnel 5 838	Risque de crédit ³ 17 310 Risque de marché 413 Risque opérationnel 340 Ajustement relatif au plancher des fonds propres ⁴ 3 049
Capital économique⁵	(%)	Proportion du total de la CIBC 19 Comprend : Risque de crédit ⁶ 55 Risque de marché 34 Risques opérationnel/stratégique 11	Proportion du total de la CIBC 16 Comprend : Risque de crédit ⁶ 61 Risque de marché 3 Risques opérationnel/stratégique 36	Proportion du total de la CIBC 33 Comprend : Risque de crédit ⁶ 33 Risque de marché 2 Risques opérationnel/stratégique 65	Proportion du total de la CIBC 14 Comprend : Risque de crédit ⁶ 74 Risque de marché 11 Risques opérationnel/stratégique 15	Proportion du total de la CIBC 18 Comprend : Risque de crédit ⁶ 22 Risque de marché 12 Risques opérationnel/stratégique 66
Profil de risque		Nous sommes exposés au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et au risque opérationnel, ainsi qu'à d'autres risques, comprenant notamment le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité, les risques juridiques et de réputation, le risque de réglementation, de même que le risque environnemental.				

1) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 75 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

2) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 10 491 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

3) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 565 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

4) Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI avancée pour le risque de crédit. On détermine le plancher de fonds propres en comparant l'exigence de fonds propres selon Bâle I à celle selon Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance entre les exigences de fonds propres selon Bâle III et celles selon Bâle I est ajoutée aux APR. Les APR (méthode tout compris) au 31 janvier 2018 et au 31 octobre 2017 comprenaient un ajustement relatif au plancher de fonds propres. Se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires qui comprend une analyse des révisions apportées à l'exigence relative au plancher de fonds propres qui entreront en vigueur au deuxième trimestre de 2018.

5) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

6) Comprend le risque d'investissement.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Le risque de crédit découle de nos activités de prêts dans chacune de nos unités d'exploitation stratégique. Le risque de crédit provient également d'autres sources, notamment de nos activités de négociation, ce qui comprend nos dérivés de gré à gré, nos titres de créance et nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. En plus des pertes en cas de défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie, des profits latents ou des pertes latentes peuvent survenir en raison des variations des écarts de taux de la contrepartie qui pourraient influencer sur la valeur comptable ou la juste valeur de nos actifs.

Expositions au risque de crédit

En millions de dollars, au	31 janv. 2018	31 oct. 2017
Portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements – approche NI avancée		
Engagements utilisés	137 118 \$	130 173 \$
Engagements non utilisés	47 504	45 560
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	133 076	112 742
Divers – hors bilan	78 099	78 193
Dérivés de gré à gré	19 705	19 177
Expositions en cas de défaillance (ECD) du portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut	415 502	385 845
Moins : garanties au titre des mises en pension de titres	118 964	101 315
ECD du portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net	296 538	284 530
Portefeuille de détail – approche NI avancée		
Engagements utilisés	257 643	256 028
Engagements non utilisés	71 190	70 458
Divers – hors bilan	276	330
ECD du portefeuille de détail, montant brut	329 109	326 816
Portefeuilles normalisés	45 391	46 975
Expositions liées à la titrisation	13 884	14 174
ECD, montant brut	803 886 \$	773 810 \$
ECD, montant net	684 922 \$	672 495 \$

Politique en matière d'allégement

Nous utilisons des techniques d'allégement pour gérer les relations avec nos clients et réduire les pertes sur créances en cas de défaut, de saisie ou de reprise de possession. Dans certains cas, nous devons peut-être modifier les modalités d'un emprunt pour des raisons économiques ou juridiques découlant des difficultés financières d'un emprunteur et accorder à ce dernier une concession prenant la forme de taux inférieurs à ceux du marché ou de modalités qui n'auraient pas été autrement considérées, afin de pouvoir recouvrer le montant maximal de l'emprunt. Dans les cas où l'on estime que la concession est meilleure que ce qui est offert sur le marché, la modification est comptabilisée comme une restructuration de la dette d'un débiteur en difficulté. Cette restructuration est soumise à notre test courant de dépréciation trimestriel qui évalue, entre autres facteurs, les clauses restrictives ou les défauts de paiement. Une dotation à la provision pour pertes sur créances appropriée, par segment de portefeuille, est alors comptabilisée.

En ce qui concerne le crédit de détail, les techniques d'allégement comprennent la capitalisation des intérêts, la révision de l'amortissement et la consolidation de dettes. Nous avons instauré des conditions d'admissibilité qui permettent à l'équipe de la Gestion des comptes de clients de formuler des mesures correctives qui conviennent et de proposer des solutions adaptées à la situation de chaque emprunteur. Ces solutions fournissent souvent de meilleures conditions que celles initialement offertes et visent à augmenter la capacité de l'emprunteur à s'acquitter de son obligation envers la CIBC, et nous considérons qu'elles sont représentatives du marché et qu'elles peuvent être comparées aux modalités que nous offririons à de nouveaux clients ayant des notes de crédit semblables.

Les solutions qui existent pour les clients d'affaires et les grandes entreprises dépendent de la situation de chaque client et sont offertes de façon circospect dans les cas où il a été établi que le client a ou risque d'avoir de la difficulté à s'acquitter de ses obligations. Les clauses restrictives permettent souvent de déceler des changements dans la situation financière du client avant que ne se concrétise un changement sur le plan de ses habitudes de remboursement, et prévoient généralement un droit de re fixation de prix ou de rappel du prêt. Les solutions peuvent être temporaires ou peuvent impliquer d'autres options spéciales de gestion.

Au cours du trimestre considéré, des prêts de 47 M\$ (33 M\$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2017) ont fait l'objet d'une restructuration de la dette d'un débiteur en difficulté, dont 30 M\$ en lien avec CIBC Bank USA.

Expositions au crédit personnel garanti – immobilier

Le portefeuille de crédit personnel garanti – immobilier comprend des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts personnels et des marges garanties par des biens immobiliers résidentiels (marges de crédit hypothécaires). Ce portefeuille ne présente qu'un faible risque, car nous détenons un privilège de premier rang sur la plupart des biens immobiliers et un privilège de deuxième rang sur une petite partie du portefeuille. Nous utilisons les mêmes critères de prêt pour approuver les prêts, qu'ils soient assortis d'un privilège de premier rang ou de deuxième rang.

Le tableau suivant présente le détail de nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de marges de crédit hypothécaires :

En milliards de dollars, au 31 janvier 2018	Prêts hypothécaires à l'habitation				Marges de crédit hypothécaires ¹		Total			
	Assurés		Non assurés		Non assurés		Assurés		Non assurés	
Ontario ²	39,8 \$	39 %	62,8 \$	61 %	11,3 \$	100 %	39,8 \$	35 %	74,1 \$	65 %
Colombie-Britannique et territoires ³	14,2	33	29,3	67	4,4	100	14,2	30	33,7	70
Alberta	15,5	60	10,5	40	2,7	100	15,5	54	13,2	46
Québec	7,1	49	7,4	51	1,5	100	7,1	44	8,9	56
Provinces des Prairies / du Centre	4,6	60	3,0	40	0,9	100	4,6	54	3,9	46
Provinces de l'Atlantique	5,0	60	3,4	40	0,8	100	5,0	54	4,2	46
Portefeuille canadien ^{4, 5}	86,2	43	116,4	57	21,6	100	86,2	38	138,0	62
Portefeuille américain ⁴	-	-	0,9	100	-	100	-	-	0,9	100
Autre portefeuille international ⁴	-	-	2,3	100	-	-	-	-	2,3	100
Total des portefeuilles	86,2 \$	42 %	119,6 \$	58 %	21,6 \$	100 %	86,2 \$	38 %	141,2 \$	62 %
31 octobre 2017	89,2 \$	44 %	115,7 \$	56 %	21,8 \$	100 %	89,2 \$	39 %	137,5 \$	61 %

1) Nous n'avions aucune marge de crédit hypothécaire assurée au 31 janvier 2018 et 31 octobre 2017.

2) Comprend un montant de 19,6 G\$ (20,4 G\$ au 31 octobre 2017) de prêts hypothécaires à l'habitation assurés, un montant de 43,1 G\$ (41,5 G\$ au 31 octobre 2017) de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et un montant de 6,6 G\$ (6,6 G\$ au 31 octobre 2017) de marges de crédit hypothécaires de la région du Grand Toronto.

3) Comprend un montant de 6,6 G\$ (6,9 G\$ au 31 octobre 2017) de prêts hypothécaires à l'habitation assurés, un montant de 21,7 G\$ (21,1 G\$ au 31 octobre 2017) de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et un montant de 2,7 G\$ (2,7 G\$ au 31 octobre 2017) de marges de crédit hypothécaires de la région du Grand Vancouver.

4) La répartition géographique est fondée sur l'adresse du bien immobilier.

5) Une tranche de 73 % (74 % au 31 octobre 2017) des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens sont assurés par la SCHL et le solde, par deux assureurs canadiens du secteur privé, tous les deux notés au moins AA (faible) par DBRS Limited (DBRS).

Le tableau suivant présente les ratios prêt-garantie¹ moyens pour nos prêts hypothécaires à l'habitation et nos marges de crédit hypothécaires non assurés qui ont été montés au cours du trimestre. Nous n'avons pas acquis de prêts hypothécaires à l'habitation ou de marges de crédit hypothécaires non assurés auprès de tiers pour les périodes présentées dans le tableau ci-dessous.

Pour les trois mois clos le	31 janv. 2018		31 oct. 2017		31 janv. 2017	
	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires
Ontario ²	64 %	67 %	64 %	67 %	64 %	68 %
Colombie-Britannique et territoires ³	60	63	61	64	59	63
Alberta	69	72	68	72	68	73
Québec	69	72	69	72	68	72
Provinces des Prairies / du Centre	69	72	70	73	69	74
Provinces de l'Atlantique	72	73	72	73	72	74
Portefeuille canadien ⁴	64 %	67 %	64 %	67 %	64 %	67 %
Portefeuille américain ⁴	66 %	72 %	71 %	67 %	s. o.	s. o.
Autre portefeuille international ⁴	75 %	négl.	74 %	négl.	72 %	négl.

1) Les ratios prêt-garantie pour les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires montés depuis peu sont calculés en fonction de la moyenne pondérée.

2) Les ratios prêt-garantie moyens pour les prêts hypothécaires à l'habitation de la région du Grand Toronto qui ont été montés au cours du trimestre se sont établis à 62 % (62 % au 31 octobre 2017 et 62 % au 31 janvier 2017).

3) Les ratios prêt-garantie moyens pour les prêts hypothécaires à l'habitation de la région du Grand Vancouver qui ont été montés au cours du trimestre se sont établis à 57 % (58 % au 31 octobre 2017 et 56 % au 31 janvier 2017).

4) La répartition géographique est fondée sur l'adresse du bien immobilier.

s. o. Sans objet.

négl. Négligeable.

Le tableau suivant présente les ratios prêt-garantie moyens pour l'ensemble du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada :

	Assurés	Non assurés
31 janvier 2018 ^{1, 2}	54 %	54 %
31 octobre 2017 ^{1, 2}	54 %	53 %

1) Les ratios prêt-garantie pour les prêts hypothécaires à l'habitation sont calculés en fonction de la moyenne pondérée. Les estimations du prix des maisons pour les 31 janvier 2018 et 31 octobre 2017 sont fondées sur les indices liés aux régions de tri d'acheminement (RTA) tirés de l'indice composé de Prix de Maison Teranet canadien – Banque Nationale (Teranet) respectivement aux 31 décembre 2017 et 30 septembre 2017. L'indice Teranet constitue une estimation indépendante du taux de changement dans les prix des maisons au Canada.

2) Le ratio prêt-garantie moyen pour notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Toronto s'est élevé à 52 % (49 % au 31 octobre 2017). Le ratio prêt-garantie moyen pour notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Vancouver s'est élevé à 43 % (43 % au 31 octobre 2017).

Les tableaux ci-après résument le profil des périodes d'amortissement restantes concernant l'ensemble de nos prêts hypothécaires à l'habitation canadiens, américains et internationaux. Le premier tableau comprend les périodes d'amortissement restantes en fonction des paiements contractuels minimums, et le deuxième tableau présente les périodes d'amortissement restantes en fonction des paiements réels des clients, qui comprennent les paiements qui sont supérieurs au montant contractuel minimum ou dont la fréquence est plus élevée.

En fonction des paiements contractuels

	Moins de cinq ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	35 ans et plus
Portefeuille canadien								
31 janvier 2018	- %	1 %	2 %	4 %	39 %	53 %	1 %	- %
31 octobre 2017	- %	1 %	2 %	5 %	37 %	53 %	2 %	- %
Portefeuille américain								
31 janvier 2018	- %	4 %	14 %	15 %	12 %	49 %	3 %	3 %
31 octobre 2017	- %	3 %	13 %	15 %	13 %	50 %	3 %	3 %
Autre portefeuille international								
31 janvier 2018	9 %	15 %	26 %	23 %	16 %	10 %	1 %	- %
31 octobre 2017	8 %	15 %	26 %	23 %	17 %	10 %	1 %	- %

En fonction des paiements réels des clients

	Moins de cinq ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	35 ans et plus
Portefeuille canadien								
31 janvier 2018	2 %	4 %	7 %	11 %	35 %	35 %	6 %	- %
31 octobre 2017	2 %	4 %	7 %	11 %	35 %	36 %	5 %	- %
Portefeuille américain								
31 janvier 2018	1 %	5 %	14 %	14 %	12 %	45 %	3 %	6 %
31 octobre 2017	- %	4 %	14 %	15 %	13 %	46 %	2 %	6 %
Autre portefeuille international								
31 janvier 2018	8 %	15 %	26 %	23 %	16 %	10 %	1 %	1 %
31 octobre 2017	8 %	15 %	26 %	23 %	17 %	9 %	1 %	1 %

En octobre 2016, le ministre des Finances a annoncé des mesures visant à renforcer le marché du logement. Ces mesures ont imposé des critères d'admissibilité, établis par le gouvernement, à une vaste gamme de prêts assurés et ont éliminé les échappatoires relatives à l'exemption de l'impôt sur le revenu des gains en capital découlant de la vente d'une résidence principale. Les intervenants du marché sont invités à participer à des consultations publiques sur le partage des risques pour les prêts hypothécaires assurés (c.-à-d. la répartition des pertes entre les banques et les assureurs).

En août 2016, une taxe de droits de mutation immobilière de 15 % a été imposée par le gouvernement de la Colombie-Britannique concernant l'achat de biens immobiliers dans la région du Grand Vancouver et les régions avoisinantes pour les acheteurs étrangers. En avril 2017, le gouvernement de l'Ontario a instauré un certain nombre de règlements liés à l'habitation, y compris une taxe de 15 % imposée aux acheteurs étrangers de la région du Grand Toronto et des régions avoisinantes. Selon les indications, le marché de l'immobilier, y compris les ventes et les prix moyens de revente, ont ralenti dans la région du Grand Toronto depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe, alors que la région du Grand Vancouver a connu un regain d'activité après une baisse initiale. La CIBC continuera de surveiller de près les marchés de l'habitation et le rendement de ses portefeuilles de crédit dans ces deux régions, et elle prendra les mesures d'atténuation du risque qui s'imposent.

Le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle ligne directrice B-20 du BSIF est entrée en vigueur et comprend une série de changements relatifs aux taux d'intérêt admissibles des prêts non assurés, des ratios prêt-garantie dynamiques et ajustés, des indications plus prescriptives concernant la définition de prêts non conformes et des améliorations aux processus d'approbation.

En raison des mesures gouvernementales et réglementaires susmentionnées et des changements dans le comportement des consommateurs, nous sommes d'avis que la portion des prêts hypothécaires assurés dans l'ensemble des prêts hypothécaires continuera à diminuer. Nous prévoyons également que la modification des règles peut faire en sorte qu'il sera plus difficile pour certains Canadiens de se qualifier pour des hypothèques, ce qui pourrait entraîner la diminution du nombre de prêts accordés et/ou la diminution des montants des prêts accordés à l'avenir.

Nous avons deux types de risques liés aux copropriétés au Canada : les prêts hypothécaires et les prêts octroyés aux promoteurs. Les deux visent principalement les régions de Toronto et de Vancouver. Au 31 janvier 2018, nos prêts hypothécaires liés aux copropriétés au Canada s'élevaient à 24,0 G\$ (23,8 G\$ au 31 octobre 2017), et une tranche de 42 % de ces prêts (44 % au 31 octobre 2017) étaient assurés. Le montant utilisé des prêts que nous avons octroyés aux promoteurs s'établissait à 1,0 G\$ (0,9 G\$ au 31 octobre 2017) ou 0,9 % (0,9 % au 31 octobre 2017) de notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, et les engagements non utilisés connexes s'élevaient à 2,9 G\$ (2,4 G\$ au 31 octobre 2017). Le risque lié aux promoteurs de copropriétés est réparti entre 93 projets.

Nous soumettons nos portefeuilles de prêts hypothécaires et de marges de crédit hypothécaires à des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence possible d'événements économiques variés. Nos simulations de crise peuvent faire appel à différentes variables, telles que le taux de chômage, le ratio du service de la dette et les variations des prix du secteur immobilier, afin d'établir des modèles de résultats possibles dans des circonstances précises. Ces simulations font intervenir des variables qui pourraient se comporter différemment selon les situations. Les variables économiques utilisées pour nos principales simulations se situent dans des fourchettes semblables à celles liées à des événements historiques s'étant déroulés dans des périodes durant lesquelles le Canada a connu une récession. Nos résultats démontrent qu'en période de récession, notre solide situation de fonds propres devrait suffire pour absorber les pertes liées aux prêts hypothécaires et aux marges de crédit hypothécaires.

Risque de crédit lié aux activités de négociation

Nous nous exposons à un risque de crédit lié aux activités de négociation (aussi appelé risque de crédit de contrepartie) qui découle de nos activités de négociation, de couverture et de gestion de portefeuilles visant les taux d'intérêt, les devises, les actions, les marchandises et les dérivés de crédit, comme il est précisé à la note 12 des états financiers consolidés annuels de 2017.

Le tableau ci-après présente la notation des créances évaluées à la valeur du marché liées à des dérivés de gré à gré :

En milliards de dollars, au	31 janv. 2018		31 oct. 2017	
	Expositions ¹			
De première qualité	8,86 \$	86,8 %	7,19 \$	84,1 %
De qualité inférieure	1,32	12,9	1,33	15,6
Liste de surveillance	-	-	0,02	0,2
Défaut	0,03	0,3	0,01	0,1
	10,21 \$	100,0 %	8,55 \$	100,0 %

1) Évaluation à la valeur de marché des contrats de dérivés de gré à gré, compte tenu des accords généraux de compensation, mais compte non tenu des garanties.

Le tableau ci-après présente le détail des prêts douteux et de la dotation à la provision pour pertes sur créances :

En millions de dollars, aux dates indiquées et pour les trois mois clos le	31 janv. 2018			31 oct. 2017			31 janv. 2017		
	Prêts aux entreprises et aux gouver- nements	Prêts à la consom- mation	Total	Prêts aux entreprises et aux gouver- nements	Prêts à la consom- mation	Total	Prêts aux entreprises et aux gouver- nements	Prêts à la consom- mation	Total
Prêts douteux bruts¹									
Solde au début de la période selon l'IAS 39	626 \$	684 \$	1 310 \$	654 \$	690 \$	1 344 \$	951 \$	707 \$	1 658 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	27	195	222	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Solde au début de la période selon l'IFRS 9	653	879	1 532	87	329	416	85	351	436
Classement dans les prêts douteux au cours de la période	44	459	503	87	329	416	85	351	436
Transfert dans les prêts non douteux au cours de la période	-	(97)	(97)	(10)	(43)	(53)	(19)	(40)	(59)
Remboursements nets	(33)	(159)	(192)	(85)	(74)	(159)	(87)	(61)	(148)
Montants sortis du bilan	(11)	(224)	(235)	(39)	(229)	(268)	(46)	(234)	(280)
Recouvrements de prêts et avances auparavant sortis du bilan	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions de prêts	-	-	-	-	-	-	(165)	-	(165)
Prêts dépréciés acquis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Change et autres	(24)	(13)	(37)	19	11	30	(15)	(9)	(24)
Solde à la fin de la période	629 \$	845 \$	1 474 \$	626 \$	684 \$	1 310 \$	704 \$	714 \$	1 418 \$
Provision pour dépréciation¹									
Solde au début de la période selon l'IAS 39	191 \$	286 \$	477 \$	190 \$	296 \$	486 \$	259 \$	313 \$	572 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	13	(25)	(12)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Solde au début de la période selon l'IFRS 9	204	261	465	190	296	486	259	313	572
Montants sortis du bilan	(11)	(224)	(235)	(39)	(229)	(268)	(46)	(234)	(280)
Recouvrements de montants sortis du bilan au cours de périodes antérieures	3	45	48	6	42	48	4	43	47
Montant passé en charges au compte de résultat	26	176	202	36	176	212	13	198	211
Intérêts courus sur prêts douteux	(3)	(2)	(5)	(3)	(2)	(5)	(6)	(2)	(8)
Cessions de prêts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Change et autres	(11)	(7)	(18)	1	3	4	(11)	(8)	(19)
Solde à la fin de la période	208 \$	249 \$	457 \$	191 \$	286 \$	477 \$	213 \$	310 \$	523 \$
Prêts douteux nets²									
Solde au début de la période selon l'IAS 39	435 \$	398 \$	833 \$	464 \$	394 \$	858 \$	692 \$	394 \$	1 086 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	14	220	234	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Solde au début de la période selon l'IFRS 9	449	618	1 067	464	394	858	692	394	1 086
Variation nette des prêts douteux bruts	(24)	(34)	(58)	(28)	(6)	(34)	(247)	7	(240)
Variation nette de la provision	(4)	12	8	(1)	10	9	46	3	49
Solde à la fin de la période	421 \$	596 \$	1 017 \$	435 \$	398 \$	833 \$	491 \$	404 \$	895 \$
Prêts douteux nets en pourcentage des prêts et des acceptations nets			0,28 %			0,23 %			0,28 %

1) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours aux termes du contrat, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

2) À compter du 1^{er} novembre 2017, les prêts douteux nets correspondent aux prêts douteux bruts, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade. Dans les périodes précédentes, les prêts douteux nets se calculaient en déduisant des prêts douteux bruts la provision individuelle et la tranche de la provision collective relative aux prêts douteux, qui sont généralement des prêts en souffrance depuis 90 jours.

Prêts douteux bruts

Au 31 janvier 2018, les prêts douteux bruts s'établissaient à 1 474 M\$, en hausse de 56 M\$ comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de l'adoption de l'IFRS 9¹ et de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par une diminution des prêts douteux dans le secteur pétrolier et gazier et CIBC FirstCaribbean, ainsi que par l'incidence de l'affaiblissement du dollar américain sur nos portefeuilles existants.

Les prêts douteux bruts ont augmenté de 164 M\$ par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de l'adoption de l'IFRS 9¹, en partie contrebalancée par l'incidence de l'affaiblissement du dollar américain sur nos portefeuilles existants.

Environ 49 % des prêts douteux bruts se rapportaient au Canada, dont la majorité était liée aux prêts hypothécaires à l'habitation et aux prêts personnels.

Environ 28 % des prêts douteux bruts se rapportaient à CIBC FirstCaribbean, dont la majorité était liée aux prêts hypothécaires à l'habitation, aux secteurs de l'immobilier et de la construction, ainsi qu'au secteur des services aux entreprises.

Les prêts douteux restants étaient liés aux États-Unis, dont la majorité dans les secteurs de l'immobilier et de la construction et du pétrole et du gaz.

Provision pour dépréciation

La provision pour dépréciation s'est établie à 457 M\$, en baisse de 66 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, attribuable surtout à la diminution de la provision relative à CIBC FirstCaribbean, au portefeuille de prêts personnels au Canada et au secteur pétrolier et gazier canadien, de même qu'à l'incidence du dollar américain sur nos portefeuilles existants. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par une hausse de la provision relative aux prêts hypothécaires à l'habitation au Canada¹ et au secteur de l'immobilier et de la construction américain.

La provision pour dépréciation a diminué de 20 M\$ par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de la diminution de la provision relative au portefeuille de prêts personnels au Canada, de l'incidence du dollar américain sur nos portefeuilles existants, et de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par une hausse de la provision relative aux prêts hypothécaires à l'habitation au Canada¹.

1) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours aux termes du contrat, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

Expositions à certains pays et à certaines régions

Au cours des dernières années, la situation du crédit dans plusieurs pays en Europe a été préoccupante. Les tableaux suivants présentent nos expositions à des pays d'Europe, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone euro.

Nos expositions directes présentées dans les tableaux ci-après se composent A) des expositions capitalisées – les prêts au bilan (présentés au coût amorti, net des provisions individuelles, le cas échéant), les dépôts auprès d'autres banques (présentés au coût amorti, net des provisions individuelles, le cas échéant) et les valeurs mobilières (présentées à leur juste valeur); B) des expositions non capitalisées – les engagements de crédit inutilisés, les lettres de crédit et cautionnements (présentés au montant notionnel, net des provisions individuelles, le cas échéant) et les swaps sur défaillance vendus pour lesquels nous ne jouissons pas de privilèges d'antériorité (présentés au montant notionnel moins la juste valeur); et C) des créances évaluées à la valeur de marché liées à des dérivés (présentées à leur juste valeur) et des transactions assimilées à des mises en pension de titres (présentées à leur juste valeur).

Du total de nos expositions directes européennes, environ 36 % (39 % au 31 octobre 2017) correspondent à des entités dans des pays assortis d'une note Aaa/AAA auprès d'au moins Moody's ou de S&P.

Les tableaux ci-après présentent un sommaire de nos positions dans ce segment :

En millions de dollars, au 31 janvier 2018	Expositions directes						
	Capitalisées			Total des expositions capitalisées (A)	Non capitalisées		Total des expositions non capitalisées (B)
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques		Expositions aux entreprises	Expositions aux banques	
Autriche	- \$	326 \$	2 \$	328 \$	- \$	- \$	- \$
Belgique	14	-	3	17	-	1	1
Finlande	-	1	13	14	63	-	63
France	35	-	527	562	123	16	139
Allemagne	159	781	505	1 445	201	24	225
Irlande	3	-	2	5	-	12	12
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Luxembourg	1	-	1	2	5	35	40
Pays-Bas	241	69	50	360	137	50	187
Portugal	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	2	-	7	9	-	-	-
Total pour les pays de la zone euro	455 \$	1 177 \$	1 110 \$	2 742 \$	529 \$	138 \$	667 \$
République tchèque	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Danemark	-	-	21	21	-	46	46
Norvège	-	149	2	151	293	-	293
Pologne	-	-	3	3	-	-	-
Suède	31	381	31	443	67	-	67
Suisse	21	-	85	106	273	-	273
Turquie	-	-	69	69	-	14	14
Toujours-Uni	899	434	389	1 722	2 977	247	3 224
Total pour les pays hors de la zone euro	951 \$	964 \$	600 \$	2 515 \$	3 610 \$	307 \$	3 917 \$
Total pour l'Europe	1 406 \$	2 141 \$	1 710 \$	5 257 \$	4 139 \$	445 \$	4 584 \$
31 octobre 2017	1 649 \$	2 025 \$	1 348 \$	5 022 \$	3 885 \$	367 \$	4 252 \$

Expositions directes (suite)

Créances évaluées à la valeur de marché liées à des dérivés et transactions assimilées à des mises en pension de titres

En millions de dollars, au 31 janvier 2018	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions brutes ¹	Garanties détenues ²	Exposition nette (C)	Total de l'exposition directe (A)+(B)+(C)
Autriche	- \$	- \$	41 \$	41 \$	38 \$	3 \$	331 \$
Belgique	-	-	26	26	24	2	20
Finlande	2	-	-	2	-	2	79
France	22	5	4 443	4 470	4 431	39	740
Allemagne	20	-	783	803	764	39	1 709
Irlande	-	-	3 249	3 249	3 192	57	74
Italie	-	-	4	4	-	4	4
Luxembourg	3	-	83	86	2	84	126
Pays-Bas	16	-	223	239	215	24	571
Portugal	-	4	-	4	3	1	1
Espagne	-	-	98	98	95	3	12
Total pour les pays de la zone euro	63 \$	9 \$	8 950 \$	9 022 \$	8 764 \$	258 \$	3 667 \$
République tchèque	- \$	1 243 \$	- \$	1 243 \$	1 178 \$	65 \$	65 \$
Danemark	-	-	1	1	1	-	67
Norvège	-	-	-	-	-	-	444
Pologne	-	-	-	-	-	-	3
Suède	8	-	60	68	58	10	520
Suisse	4	-	3 435	3 439	3 066	373	752
Turquie	-	-	-	-	-	-	83
Royaume-Uni	586	13	5 171	5 770	4 590	1 180	6 126
Total pour les pays hors de la zone euro	598 \$	1 256 \$	8 667 \$	10 521 \$	8 893 \$	1 628 \$	8 060 \$
Total pour l'Europe	661 \$	1 265 \$	17 617 \$	19 543 \$	17 657 \$	1 886 \$	11 727 \$
31 octobre 2017	714 \$	1 954 \$	14 403 \$	17 071 \$	15 905 \$	1 166 \$	10 440 \$

1) Les montants sont présentés nets des REC.

2) La garantie offerte à l'égard des créances évaluées à la valeur de marché liées à des dérivés s'établissait à 1,0 G\$ (1,0 G\$ au 31 octobre 2017), et la garantie offerte à l'égard des transactions assimilées à des mises en pension de titres s'élevait à 16,7 G\$ (14,9 G\$ au 31 octobre 2017), les deux garanties consistant en des liquidités et des titres de créance de qualité supérieure.

Outre nos expositions à l'Europe présentées ci-dessus, nous avons des expositions indirectes de 1 M\$ (1 M\$ au 31 octobre 2017), qui comprennent la tranche européenne de l'exposition à un titre adossé à des prêts avec flux groupés dans notre portefeuille de négociation. Nos expositions brutes avant privilèges d'antériorité sont présentées à la valeur comptable.

Nous avons également des expositions indirectes à des entités européennes de 53 M\$ (181 M\$ au 31 octobre 2017) puisque nous avons reçu de contreparties qui ne sont pas établies en Europe des titres de créance et des titres de participation émis par des entités européennes à titre de garanties aux termes de nos activités de prêts de valeurs et d'emprunts de valeurs.

Exposition à certaines activités

Conformément aux recommandations du Financial Stability Board, cette section donne des précisions sur une activité choisie dans nos activités poursuivies et nos activités abandonnées auxquelles les investisseurs pourraient s'intéresser en raison des caractéristiques du risque et de la conjoncture du marché. Pour plus de précisions sur ces expositions, se reporter à la page 61 du Rapport annuel 2017.

Prêts immobiliers aux États-Unis

Dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, nous exploitons une plateforme de services complets qui offre du crédit immobilier à des clients du marché intermédiaire. Après la phase de construction et une fois que les biens seront productifs, nous pourrions à l'occasion offrir du financement à taux fixe dans le contexte d'un programme permanent (généralement assorti d'une échéance moyenne de 10 ans). Ce portefeuille d'expositions sur financement permanent, qui représente une petite tranche du total de notre portefeuille de prêts immobiliers aux États-Unis servira de dispositif de conservation de titres et sera intégré à des programmes futurs de titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC). Nous ne conservons aucune exposition à l'égard de ces programmes de TACHC. Au 31 janvier 2018, le portefeuille d'expositions sur financement permanent s'élevait à 156 M\$ (95 M\$ au 31 octobre 2017).

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables de facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail. Il découle des activités de négociation et de trésorerie de la CIBC et englobe toutes les activités de positionnement sur le marché et les activités de tenue de marché.

Le portefeuille de négociation s'entend des positions sur instruments financiers et produits de base détenues dans le but de répondre aux besoins à court terme de nos clients.

Les portefeuilles autres que de négociation comprennent des positions détenues dans diverses devises qui ont trait à la gestion de l'actif et du passif (GAP) et aux activités de placement.

Mesure de risque

Le tableau suivant présente les soldes du bilan consolidé intermédiaire qui sont exposés au risque de marché. Certains écarts entre le classement comptable et le classement fondé sur les risques sont expliqués en détail dans les notes de bas de tableau ci-après :

En millions de dollars, au	31 janv. 2018				31 oct. 2017				Risque autre que de négociation – principale sensibilité aux risques
	Exposés au risque de marché		Non exposés au risque de marché		Exposés au risque de marché		Non exposés au risque de marché		
	Bilan consolidé	Activités de négociation	Activités autres que de négociation		Bilan consolidé	Activités de négociation	Activités autres que de négociation		
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	3 301 \$	-	1 762 \$	1 539 \$	3 440 \$	-	1 940 \$	1 500 \$	de change, de taux d'intérêt lié aux actions,
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	11 939	88	11 851	-	10 712	426	10 286	-	de taux d'intérêt
Valeurs mobilières	95 284	47 840	47 444	-	93 419	48 900	44 519	-	de taux d'intérêt
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	6 989	-	6 989	-	5 035	-	5 035	-	de taux d'intérêt
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	48 271	-	48 271	-	40 383	-	40 383	-	de taux d'intérêt
Prêts									
Prêts hypothécaires à l'habitation	207 989	-	207 989	-	207 271	-	207 271	-	de taux d'intérêt
Prêts personnels	41 132	-	41 132	-	40 937	-	40 937	-	de taux d'intérêt
Cartes de crédit	12 314	-	12 314	-	12 378	-	12 378	-	de taux d'intérêt
Entreprises et gouvernements	97 198	12 420 ¹	84 778	-	97 766	13 809 ¹	83 957	-	de taux d'intérêt
Provision pour pertes sur créances	(1 626)	-	(1 626)	-	(1 618)	-	(1 618)	-	de taux d'intérêt
Dérivés	29 304	25 714 ²	3 590	-	24 342	21 120 ²	3 222	-	de taux d'intérêt, de change
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 672	-	9 672	-	8 824	-	8 824	-	de taux d'intérêt
Autres actifs	25 160	4 839	12 428	7 893	22 375	955	12 411	9 009	de taux d'intérêt, lié aux actions, de change
	586 927 \$	90 901 \$	486 594 \$	9 432 \$	565 264 \$	85 210 \$	469 545 \$	10 509 \$	
Dépôts	446 179 \$	447 ³	398 804 \$	46 928 \$	439 706 \$	510 ³	391 831 \$	47 365 \$	de taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	15 247	15 247	-	-	13 713	13 682	31	-	de taux d'intérêt
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 499	-	1 499	-	2 024	-	2 024	-	de taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	33 729	-	33 729	-	27 971	-	27 971	-	de taux d'intérêt
Dérivés	29 091	26 339 ²	2 752	-	23 271	21 029 ²	2 242	-	de taux d'intérêt, de change
Acceptations	9 675	-	9 675	-	8 828	-	8 828	-	de taux d'intérêt
Autres passifs	16 041	4 147	5 348	6 546 \$	15 305	1 323	7 022	6 960	de taux d'intérêt
Titres secondaires	3 144	-	3 144	-	3 209	-	3 209	-	de taux d'intérêt
	554 605 \$	46 180 \$	454 951 \$	53 474 \$	534 027 \$	36 544 \$	443 158 \$	54 325 \$	

1) Exclut des prêts de 150 M\$ (95 M\$ au 31 octobre 2017) qui sont entreposés à des fins de titrisation future. Ces éléments sont considérés comme des activités autres que de négociation aux fins du risque de marché.

2) Exclut les dérivés liés aux activités en voie de liquidation qui sont considérés comme des éléments autres que de négociation aux fins du risque de marché.

3) Comprend des dépôts désignés à leur juste valeur qui sont considérés comme des activités de négociation aux fins du risque de marché.

Activités de négociation

Nous détenons des positions dans des contrats financiers négociés en vue de répondre aux besoins de nos clients en matière de gestion du risque et de placement. Les produits de négociation (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts) proviennent de ces transactions. Les instruments de négociation sont comptabilisés à leur juste valeur et comprennent des titres de créance, des titres de participation et des dérivés de taux d'intérêt, de change, d'actions, de marchandises et de crédit.

Valeur à risque

Notre méthode de la valeur à risque (VAR) est une technique statistique qui permet de mesurer la perte envisageable en un jour selon un degré de confiance de 99 %. Nous utilisons une méthode de réévaluation totale au moyen d'une simulation historique pour calculer la VAR, la VAR en situation de crise et d'autres mesures de risque.

Les trois tableaux suivants présentent la VAR, la VAR en situation de crise et les exigences supplémentaires liées aux risques selon la catégorie de risque pour nos activités de négociation en fonction d'une approche fondée sur des modèles internes.

La VAR totale moyenne pour le trimestre clos le 31 janvier 2018 a diminué de 0,4 M\$ par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de la baisse du risque de taux d'intérêt, du risque d'écart de taux, du risque lié aux marchandises et du risque lié aux actions, en partie contrebalancée par la hausse du risque de change et du risque spécifique de la dette.

La VAR totale moyenne en situation de crise pour le trimestre clos le 31 janvier 2018 a reculé de 0,2 M\$ par rapport au trimestre précédent. Au cours de la période de VAR en simulation de crise, s'échelonnant du 22 septembre 2008 au 18 septembre 2009, le marché a affiché non seulement une volatilité accrue des taux d'intérêt, mais également une volatilité accrue du cours des actions combinée à une réduction des taux d'intérêt, ainsi qu'une augmentation des écarts de taux.

Les exigences supplémentaires moyennes liées aux risques pour le trimestre clos le 31 janvier 2018 ont augmenté de 41,5 M\$ comparativement au trimestre précédent, en raison surtout de la hausse des titres détenus à des fins de négociation à revenu fixe.

VAR par catégorie de risque – portefeuille de négociation

En millions de dollars, aux dates indiquées et pour les trois mois clos le	31 janv. 2018				31 oct. 2017		31 janv. 2017	
	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Clôture	Moyenne	Clôture	Moyenne
Risque de taux d'intérêt	7,6 \$	3,1 \$	3,2 \$	4,4 \$	3,9 \$	4,8 \$	3,1 \$	3,0 \$
Risque d'écart de taux	1,5	0,5	0,7	0,8	0,9	1,2	3,6	2,9
Risque lié aux actions	3,2	2,1	2,3	2,6	3,1	2,7	3,4	3,4
Risque de change	4,6	1,2	1,8	2,4	1,2	2,2	1,8	2,8
Risque lié aux marchandises	4,7	1,0	1,8	2,6	3,2	2,8	4,9	2,9
Risque spécifique de la dette	1,8	0,9	1,2	1,3	1,6	1,1	1,6	1,3
Effet de diversification ¹	négl.	négl.	(6,8)	(8,9)	(8,8)	(9,2)	(12,0)	(10,2)
Total de la VAR (mesure de un jour)	6,7 \$	4,0 \$	4,2 \$	5,2 \$	5,1 \$	5,6 \$	6,4 \$	6,1 \$

¹⁾ Le total de la VAR est inférieur à la somme des VAR des différents risques de marché, en raison de la réduction du risque découlant de l'effet de diversification du portefeuille. négl. Négligeable. Comme la valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) peuvent se présenter pendant des jours différents pour divers types de risque, le calcul de l'effet de diversification est négligeable.

VAR en situation de crise par catégorie de risque – portefeuille de négociation

En millions de dollars, aux dates indiquées et pour les trois mois clos le	31 janv. 2018				31 oct. 2017		31 janv. 2017	
	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Clôture	Moyenne	Clôture	Moyenne
Risque de taux d'intérêt	33,6 \$	11,8 \$	11,8 \$	21,6 \$	25,2 \$	21,5 \$	9,1 \$	11,2 \$
Risque d'écart de taux	8,8	4,0	7,3	6,3	5,6	6,1	11,9	10,8
Risque lié aux actions	4,7	0,8	4,1	2,1	1,9	1,9	1,6	2,5
Risque de change	14,1	1,5	8,4	6,6	1,8	8,4	3,1	2,6
Risque lié aux marchandises	7,9	1,5	2,5	3,1	3,4	4,7	5,6	3,8
Risque spécifique de la dette	4,2	2,6	4,0	3,3	4,4	3,6	3,1	3,1
Effet de diversification ¹	négl.	négl.	(24,8)	(33,5)	(35,6)	(36,5)	(22,7)	(21,5)
Total de la VAR en situation de crise (mesure de un jour)	21,3 \$	3,7 \$	13,3 \$	9,5 \$	6,7 \$	9,7 \$	11,7 \$	12,5 \$

¹⁾ Le total de la VAR en situation de crise est inférieur à la somme des VAR des différents risques de marché, en raison de la réduction du risque découlant de l'effet de diversification du portefeuille. négl. Négligeable. Comme la valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) peuvent se présenter pendant des jours différents pour divers types de risque, le calcul de l'effet de diversification est négligeable.

Exigences supplémentaires liées aux risques – portefeuille de négociation

En millions de dollars, aux dates indiquées et pour les trois mois clos le	31 janv. 2018				31 oct. 2017		31 janv. 2017	
	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Clôture	Moyenne	Clôture	Moyenne
Risque de défaut	167,7 \$	71,5 \$	125,2 \$	116,0 \$	69,5 \$	82,0 \$	106,9 \$	133,0 \$
Risque de migration	123,3	40,1	44,2	65,7	77,9	58,2	48,5	54,5
Exigences supplémentaires liées aux risques (mesure sur un exercice) ¹	233,3 \$	147,8 \$	169,4 \$	181,7 \$	147,4 \$	140,2 \$	155,4 \$	187,5 \$

¹⁾ La valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) n'est pas la somme de tous les montants, car ces valeurs peuvent se présenter pendant des jours différents.

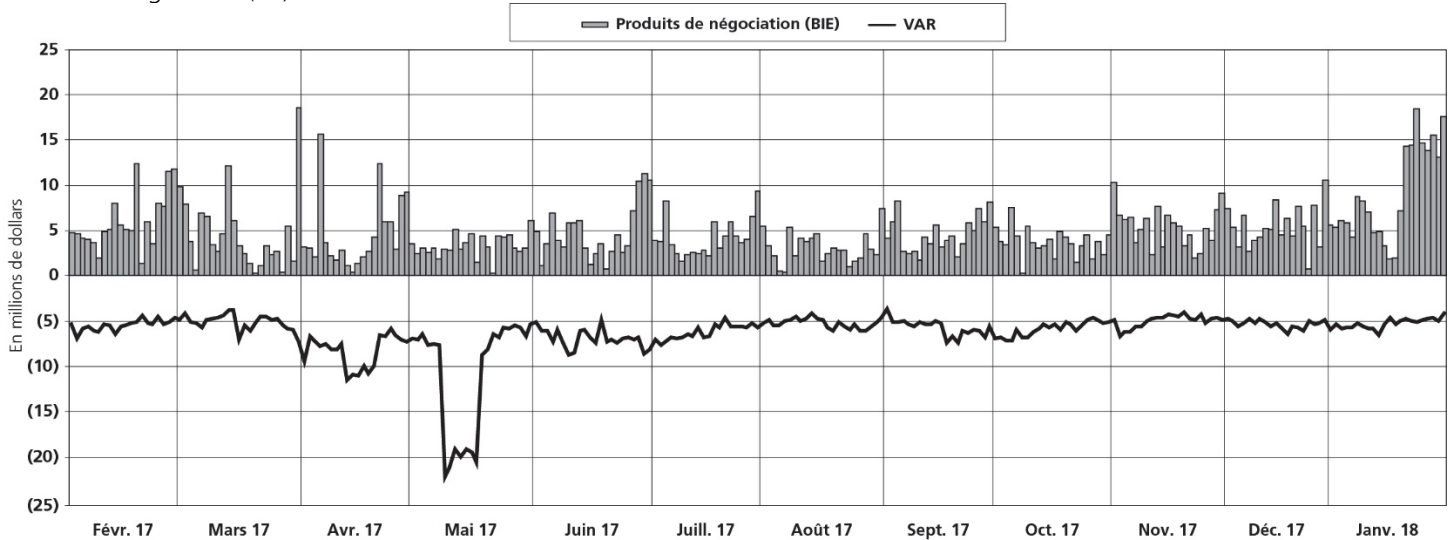
Produits de négociation

Les produits de négociation (BIE) comprennent les produits nets d'intérêts et les produits autres que d'intérêts et excluent la rémunération de prise ferme et les commissions. Les produits de négociation (BIE) présentés dans le graphique ci-dessous excluent certains portefeuilles abandonnés.

Le graphique des produits de négociation (BIE) par rapport à la VAR ci-après présente les produits quotidiens de négociation (BIE) du trimestre considéré et des trois trimestres précédents par rapport aux mesures de la VAR à la fermeture des bureaux.

Au cours du trimestre, les produits de négociation (BIE) ont été positifs pendant 100 % des jours. Le profit le plus important, qui a totalisé 18,4 M\$, a été enregistré le 24 janvier 2018. Il est attribuable au cours normal des activités au sein de notre secteur d'activité Marchés CIBC, réseau mondial, notamment dans les dérivés sur actions. Les produits quotidiens moyens de négociation (BIE) se sont établis à 6,7 M\$ au cours du trimestre, et la BIE quotidienne moyenne a été de 2,5 M\$.

Produits de négociation (BIE)¹ c. la VAR



1) Exclut certains rajustements de prix de cession interne de fin de mois et autres rajustements divers.

Activités autres que de négociation

Risque de taux d'intérêt structurel

Le risque de taux d'intérêt structurel s'entend essentiellement du risque inhérent aux activités du portefeuille bancaire de nos établissements bancaires canadiens et des filiales à l'étranger. Le risque de taux d'intérêt résulte des différences entre les échéances ou les dates de réévaluation des actifs et passifs au bilan et hors bilan, ainsi que des options intégrées des produits de détail. Ces options découlent principalement des engagements hypothécaires et du risque de remboursement anticipé des produits hypothécaires, des dépôts sans échéance et de certains certificats de placement garanti assortis de caractéristiques de rachat anticipé. Divers instruments de trésorerie et dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt, sont employés pour gérer ces risques.

Le tableau ci-après présente l'incidence éventuelle qu'aurait une hausse ou une baisse immédiate et soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt sur les 12 prochains mois, ajustée pour tenir compte des hypothèses sur les éléments structurels (à l'exception des capitaux propres pris en compte dans le calcul de la valeur actuelle des capitaux propres), des remboursements anticipés estimatifs et des retraits anticipés.

À compter du premier trimestre de 2018, la CIBC a affiné ses techniques de modélisation, ce qui permet une meilleure évaluation du risque de taux d'intérêt structurel.

Sensibilité au risque de taux d'intérêt structurel – mesures

En millions de dollars, au	31 janv. 2018		31 oct. 2017 ¹		31 janv. 2017 ¹	
	\$ CA	\$ US	\$ CA	\$ US	\$ CA	\$ US
Hausse de 100 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts avant impôt applicables aux actionnaires	228 \$	47 \$	225 \$	58 \$	175 \$	30 \$
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres	(340)	(106)	(354)	(84)	(344)	(34)
Baisse de 100 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts avant impôt applicables aux actionnaires	(305)	(100)	(289)	(118)	(222)	(34)
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres	303	17	276	(6)	262	23

1) Certaines informations ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour le trimestre considéré.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en temps opportun et de manière efficace sur le plan des coûts pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance. Les sources de risque de liquidité courantes propres aux services bancaires comprennent les retraits non prévus de dépôts, l'incapacité de remplacer les dettes arrivant à échéance, les engagements au titre du crédit et des liquidités et les mises en gage additionnelles ou autres exigences en matière de garantie.

L'approche de la CIBC en matière de gestion du risque de liquidité appuie sa stratégie d'entreprise, s'harmonise avec son intérêt à l'égard du risque et respecte les attentes en matière de réglementation.

Nos stratégies, objectifs et pratiques en matière de gestion sont évalués régulièrement afin de refléter les changements du contexte de liquidité, dont les faits nouveaux sur le plan de la réglementation, des affaires et/ou des marchés. Le risque de liquidité demeure dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC.

Gouvernance et gestion

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à un cas de situation de crise pouvant tarir les liquidités sans mettre en péril la survie de nos activités. Les flux de trésorerie réels et prévus découlant des positions au bilan et hors bilan sont évalués et suivis régulièrement pour assurer leur conformité aux limites convenues. La CIBC inclut des simulations de crise à sa gestion et à son évaluation du risque de liquidité. Les résultats des simulations de crise nous aident à élaborer les hypothèses concernant la liquidité et à relever les contraintes éventuelles en matière de planification du financement, et favorisent l'élaboration du plan de financement d'urgence de la CIBC.

Le comité mondial de gestion de l'actif et du passif (CMGAP) dirige la gestion du risque de liquidité de la CIBC en s'assurant que la gestion du risque de liquidité ainsi que les méthodes, hypothèses et paramètres clés liés au risque de liquidité, tels que l'horizon de liquidité, sont évalués régulièrement et qu'ils sont conformes à nos exigences réglementaires. Le Comité de gestion du risque de liquidité, un sous-comité du CMGAP, a la responsabilité d'appuyer le CMGAP dans le but de s'assurer que le profil de liquidité de la CIBC est évalué et géré de façon exhaustive conformément au cadre d'orientation stratégique et à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC ainsi qu'aux exigences réglementaires.

Le Comité de gestion du risque (CGR) approuve la politique de gestion du risque de liquidité de la CIBC et recommande au conseil la tolérance envers le risque de liquidité dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque.

Depuis le premier trimestre 2018, la CIBC a apporté des modifications aux tableaux ci-après qui améliorent la présentation des actifs liquides et des actifs assortis d'une charge.

Actifs liquides

Les actifs liquides disponibles se composent de liquidités et de titres négociables non grevés figurant au bilan et hors bilan pouvant être utilisés pour accéder rapidement à du financement. Les actifs liquides grevés, qui comprennent les actifs donnés en garantie et les actifs qui sont réputés être soumis à des restrictions juridiques, opérationnelles ou à toute autre restriction, ne sont pas considérés comme des sources de liquidités disponibles lorsque nous évaluons le risque de liquidité.

Le sommaire de nos actifs liquides grevés et non grevés figurant au bilan et hors bilan est présenté ci-après :

En millions de dollars, au		Actifs liquides détenus par la banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés ¹
31 janv. 2018	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	15 240 \$	- \$	15 240 \$	565 \$	14 675 \$
	Valeurs émises ou garanties par des entités souveraines, des banques centrales et des banques multilatérales de développement	55 110	78 878	133 988	79 926	54 062
	Autres titres de créance	7 882	1 577	9 459	1 132	8 327
	Titres de participation	30 509	20 313	50 822	25 843	24 979
	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation garantis par le gouvernement canadien	37 470	1 892	39 362	9 533	29 829
	Autres actifs liquides²	7 218	2 044	9 262	7 225	2 037
		153 429 \$	104 704 \$	258 133 \$	124 224 \$	133 909 \$
31 oct. 2017	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	14 152 \$	- \$	14 152 \$	555 \$	13 597 \$
	Valeurs émises ou garanties par des entités souveraines, des banques centrales et des banques multilatérales de développement	51 196	65 923	117 119	67 806	49 313
	Autres titres de créance	8 227	1 549	9 776	1 461	8 315
	Titres de participation	31 798	16 786	48 584	24 951	23 633
	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation garantis par le gouvernement canadien	35 009	1 023	36 032	8 278	27 754
	Autres actifs liquides ²	5 796	2 258	8 054	5 346	2 708
		146 178 \$	87 539 \$	233 717 \$	108 397 \$	125 320 \$

1) Les actifs liquides non grevés correspondent aux actifs figurant au bilan, aux actifs empruntés ou acquis en vertu de prises en pension de titres et aux autres garanties hors bilan reçues moins les actifs liquides grevés.

2) Comprennent des liquidités données en garantie dans le cadre de transactions sur dérivés, certains titres adossés à des créances mobilières et des métaux précieux.

3) Certaines informations ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour le trimestre considéré.

Voici le sommaire des actifs liquides non grevés détenus par la CIBC (société mère) et ses filiales canadiennes et étrangères :

En millions de dollars, au	31 janv. 2018	31 oct. 2017 ¹
CIBC (société mère)	91 912 \$	84 183 \$
Filiales canadiennes	13 872	11 454
Filiales étrangères	28 125	29 683
	133 909 \$	125 320 \$

1) Certaines informations ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour le trimestre considéré.

Dans un scénario de crise de liquidité, des décotes hypothétiques et des hypothèses liées à l'ampleur de la monétisation des actifs sont appliquées pour déterminer la valeur de la liquidité des actifs. Les décotes tiennent compte des marges applicables aux banques centrales, comme la Banque du Canada et la Banque de la Réserve fédérale des États-Unis, d'observations historiques, et de caractéristiques liées aux valeurs mobilières, y compris le type, l'émetteur, la note de crédit, la devise et la durée à courir jusqu'à l'échéance, ainsi que les lignes directrices réglementaires applicables.

Nos actifs liquides non grevés ont augmenté de 8,6 G\$ depuis le 31 octobre 2017, en raison surtout des activités régulières, notamment de la croissance des dépôts.

En outre, la CIBC conserve son admissibilité au programme d'aide d'urgence de la Banque du Canada et au guichet d'escompte des banques de la Réserve fédérale des États-Unis.

Actifs assortis d'une charge

Dans le cours des activités quotidiennes de la CIBC, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont donnés en gage afin de garantir des obligations, de participer aux systèmes de compensation et de règlement et à d'autres fins de gestion des garanties.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actifs grevés et non grevés figurant au bilan et hors-bilan :

En millions de dollars, au	Grevés		Non grevés		Total de l'actif
	Donnés en garantie	Divers ¹	Disponibles à titre de garantie	Divers ²	
31 janv. 2018					
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	- \$	565 \$	14 675 \$	- \$	15 240 \$
Valeurs mobilières	103 801	473	92 376	-	196 650
Prêts, nets de la provision ³	1 600	44 633	33 571	277 159	356 963
Autres actifs	6 008	-	205	57 923	64 136
	111 409 \$	45 671 \$	140 827 \$	335 082 \$	632 989 \$
31 oct. 2017					
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	- \$	555 \$	13 597 \$	- \$	14 152 \$
Valeurs mobilières	93 111	971	86 882	-	180 964
Prêts, nets de la provision ³	1 450	42 202	31 550	281 582	356 784
Autres actifs	4 419	-	186	50 936	55 541
	98 980 \$	43 728 \$	132 215 \$	332 518 \$	607 441 \$

1) Comprend les actifs qui soutiennent les activités de financement à long terme de la CIBC et les actifs faisant l'objet de restrictions pour des raisons juridiques ou autres, telles les liquidités soumises à restrictions.

2) Les autres actifs non grevés ne font l'objet d'aucune restriction quant à leur utilisation pour obtenir du financement ou à titre de garantie, mais ils ne sont pas considérés comme disponibles aux fins des programmes de prêts autres que ceux de banques centrales.

3) Les prêts figurant comme disponibles à titre de garantie représentent les titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (présentés à titre de prêts dans notre bilan consolidé intermédiaire) et les prêts admissibles auprès des Federal Home Loan Banks.

4) Certaines informations ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour le trimestre considéré.

Restrictions sur les mouvements de fonds

Nos filiales ne sont pas soumises à des exigences importantes qui empêcheraient le transfert de fonds, de dividendes ou de distributions de fonds propres. Cependant, certaines filiales sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires et de liquidité, qui sont fixées par les organismes de réglementation des banques et des valeurs mobilières pertinents.

Nous suivons et gérons les exigences en matière de liquidité et de fonds propres dans ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace des ressources et le respect, par les entités, des exigences réglementaires et politiques régionales.

Ratio de liquidité à court terme

L'objectif du LCR est de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque en veillant à ce qu'elle dispose de suffisamment de ressources liquides de haute qualité non grevées pour répondre à ses besoins de liquidité dans un scénario de crise grave qui durerait 30 jours. Les banques canadiennes sont tenues d'atteindre un LCR minimal de 100 %. La CIBC se conforme à cette exigence.

Conformément à la méthode de calibrage contenue dans les lignes directrices sur les normes de liquidité du BSIF, la CIBC présente chaque mois des rapports sur le LCR au BSIF. Le ratio se calcule de la façon suivante :

$$\frac{\text{Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)}}{\text{Total des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants}} \geq 100 \%$$

Le numérateur du LCR est l'encours des HQLA non grevés, lequel respecte un ensemble de critères d'admissibilité définis par le BSIF qui tient compte des caractéristiques fondamentales et des caractéristiques liées au marché, et de la capacité opérationnelle relative de monétiser les actifs rapidement dans une période de crise. Le portefeuille d'actifs liquides de la CIBC, dont la gestion est centralisée, comprend les actifs liquides présentés dans les HQLA, tels que les bons du Trésor et les obligations du gouvernement central, les dépôts de la banque centrale ainsi que les titres d'État, d'organismes, de provinces et de sociétés ayant une cote élevée. Les limites de l'admissibilité des actifs inhérentes au LCR ne reflètent pas nécessairement l'évaluation interne de la CIBC quant à sa capacité à monétiser ses actifs négociables en situation de crise.

Le dénominateur du ratio reflète les sorties nettes de trésorerie attendues dans un scénario de crise pour le LCR durant une période de 30 jours calendaires. Les sorties nettes de trésorerie attendues représentent les taux de retrait et de décaissement définis pour le LCR appliqués respectivement aux soldes de passifs et aux engagements hors bilan. Les retraits sur dépôts des entreprises et des institutions financières, les retraits sur les marges de crédit non utilisées ainsi que les créances non garanties à l'échéance sont parmi les principales sorties de trésorerie du LCR de la CIBC. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui sont calculées selon les taux d'entrées prescrits et qui comprennent les remboursements de prêts productifs et les actifs négociables qui ne sont pas des HQLA.

Le LCR est présenté à l'aide d'un modèle de divulgation standard prescrit par le BSIF.

En millions de dollars, moyenne des trois mois clos le 31 janvier 2018		Valeur non pondérée totale ¹	Valeur pondérée totale ²
HQLA			
1	HQLA	s. o.	101 012 \$
Sorties de trésorerie			
2	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	146 845 \$	9 671
3	Dépôts stables	71 628	2 149
4	Dépôts moins stables	75 217	7 522
5	Financement de gros non garanti, dont :	128 641	64 543
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	49 099	11 843
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	60 429	33 587
8	Dettes non garanties	19 113	19 113
9	Financement de gros garanti	s. o.	5 811
10	Exigences supplémentaires, dont :	83 767	22 992
11	Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	11 228	8 188
12	Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette	2 845	2 845
13	Facilités de crédit et de liquidité	69 694	11 959
14	Autres obligations de financement contractuelles	7 569	7 569
15	Autres obligations de financement conditionnelles	258 369	4 509
16	Total des sorties de trésorerie	s. o.	115 095
Entrées de trésorerie			
17	Prêts garantis (p. ex. prises en pension de titres)	71 849	14 812
18	Entrées liées aux expositions parfaitement productives	12 766	6 452
19	Autres entrées de trésorerie	8 654	8 654
20	Total des entrées de trésorerie	93 269 \$	29 918 \$
			Valeur ajustée totale
21	Total des HQLA	s. o.	101 012 \$
22	Total des sorties nettes de trésorerie	s. o.	85 177 \$
23	LCR	s. o.	119 %
En millions de dollars, moyenne des trois mois clos le 31 octobre 2017		Valeur ajustée totale	
24	Total des HQLA	s. o.	98 603 \$
25	Total des sorties nettes de trésorerie	s. o.	82 337 \$
26	LCR	s. o.	120 %

1) Les valeurs des entrées et sorties de trésorerie non pondérées sont calculées comme étant les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours des différents types ou catégories de passifs, d'éléments hors bilan ou de créances contractuelles.

2) Les valeurs pondérées sont calculées après application des décotes (aux fins des HQLA) et des taux d'entrées et de sorties de trésorerie prescrits par le BSIF.

s. o. Sans objet, conformément au modèle de divulgation commun du LCR.

Au 31 janvier 2018, notre LCR moyen avait diminué par rapport au trimestre précédent, passant de 120 % à 119 %, en raison d'une hausse des sorties nettes de trésorerie, laquelle a été en partie contrebalancée par une augmentation des HQLA et des entrées de trésorerie. De nombreux autres facteurs faisant partie des activités normales ont également contribué au LCR.

La CIBC tient compte de l'incidence de ses décisions d'affaires sur le LCR et les autres mesures du risque de liquidité qu'elle surveille régulièrement grâce à une solide fonction de gestion du risque de liquidité. Les variables pouvant avoir un effet sur le ratio de mois en mois comprennent, sans s'y limiter, des éléments tels que les activités et les échéances du financement de gros, les initiatives stratégiques au chapitre du bilan ainsi que les opérations et les considérations environnementales ayant une incidence sur les garanties. De plus, la CIBC présente au BSIF des rapports sur le LCR dans différentes monnaies. Ainsi, elle détermine la mesure d'éventuelles asymétries de devises en vertu du ratio. La CIBC exerce principalement ses activités dans les grandes monnaies dont les marchés des changes sont larges et fongibles.

La présentation du LCR est calibrée de façon centralisée par la fonction Trésorerie de la CIBC, en collaboration avec les unités d'exploitation stratégique de la CIBC et d'autres groupes fonctionnels.

Financement

La CIBC finance ses activités par l'entremise de dépôts provenant des clients, ainsi qu'une grande variété de financement de gros.

L'approche principale de la CIBC vise à financer le bilan au moyen de dépôts mobilisés principalement par l'entremise de services aux particuliers et des services aux entreprises. Les dépôts des particuliers représentaient un montant de 163,3 G\$ au 31 janvier 2018 (159,3 G\$ au 31 octobre 2017). La CIBC conserve des dépôts de base fondés sur les relations clients, dont la stabilité est évaluée régulièrement à l'aide d'évaluations statistiques élaborées en interne.

Nous avons régulièrement accès à des sources de financement à court et à long terme, garanties et non garanties, et qui sont diversifiées en termes de pays, de type de déposant, d'instrument, de devise et d'échéance. Nous mobilisons du financement à long terme grâce à nos programmes existants, y compris les obligations sécurisées, les titrisations d'actifs et les créances non garanties.

La CIBC évalue constamment les occasions de diversification de son financement dans de nouveaux produits de financement et d'éventuels secteurs de placement afin de pouvoir optimiser la souplesse du financement et réduire la concentration des sources de fonds et les coûts de financement. Nous surveillons régulièrement les niveaux de financement de gros et les concentrations par rapport aux limites internes permises, ce qui est conforme au profil de liquidité que nous recherchons.

Le CMGAP et le CGR revoient et approuvent le plan de financement de la CIBC, lequel comprend la croissance projetée des actifs et des passifs, les échéances du financement et les données découlant de nos prévisions de la situation de liquidité.

Le tableau ci-après présente, à leur valeur comptable, les échéances contractuelles des financements de gros tirés par la CIBC sur le marché :

En millions de dollars, au 31 janvier 2018	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 12 mois	Moins de 1 an au total	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Dépôts provenant d'autres banques	3 603 \$	419 \$	13 \$	- \$	4 035 \$	- \$	- \$	4 035 \$
Certificats de dépôt et papier commercial	6 561	15 022	10 839	18 656	51 078	3 339	-	54 417
Billets de dépôt au porteur et acceptations bancaires	488	2 348	1 419	207	4 462	-	-	4 462
Papier commercial adossé à des créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Billets à moyen terme non garantis de premier rang	2 432	2 524	4 784	3 538	13 278	6 763	14 968	35 009
Billets structurés non garantis de premier rang	-	7	-	297	304	-	-	304
Obligations sécurisées/titres adossés à des créances mobilières								
Titrisation de créances hypothécaires	-	1 312	557	4 215	6 084	2 177	11 949	20 210
Obligations sécurisées	-	-	-	3 595	3 595	4 205	11 079	18 879
Titrisation de créances sur cartes de crédit	-	-	922	-	922	1 906	796	3 624
Passifs subordonnés	-	-	-	36	36	-	3 108	3 144
Divers	-	-	-	-	-	61	5	66
	13 084 \$	21 632 \$	18 534 \$	30 544 \$	83 794 \$	18 451 \$	41 905 \$	144 150 \$
Dont :								
Garanti	- \$	1 312 \$	1 479 \$	7 810 \$	10 601 \$	8 288 \$	23 824 \$	42 713 \$
Non garanti	13 084	20 320	17 055	22 734	73 193	10 163	18 081	101 437
	13 084 \$	21 632 \$	18 534 \$	30 544 \$	83 794 \$	18 451 \$	41 905 \$	144 150 \$
31 octobre 2017	8 981 \$	17 125 \$	27 147 \$	23 503 \$	76 756 \$	24 207 \$	41 513 \$	142 476 \$

Les financements de gros de la CIBC sont diversifiés en termes de devises tel qu'il est présenté dans le tableau ci-après :

En milliards de dollars, au	31 janv. 2018		31 oct. 2017	
\$ CA	53,7 \$	37 %	53,2 \$	37 %
\$ US	71,8	50	72,6	51
Divers	18,7	13	16,7	12
	144,2 \$	100 %	142,5 \$	100 %

Notes de crédit

L'accès de la CIBC à du financement de gros et les coûts s'y rattachant dépendent de plusieurs facteurs, notamment des notes de crédit fournies par les agences de notation. Les opinions des agences de notation sont fondées sur des méthodes internes et sont susceptibles de changer en fonction de divers facteurs, dont la solidité financière, la position concurrentielle et la situation de liquidité.

Nos notes de crédit sont résumées dans le tableau suivant :

	Créances à court terme		Créances de premier rang		Titres secondaires		Titres secondaires – Instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité ¹		Actions privilégiées – Instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité ¹		Perspective
	31 janv. 2018	31 oct. 2017	31 janv. 2018	31 oct. 2017	31 janv. 2018	31 oct. 2017	31 janv. 2018	31 oct. 2017	31 janv. 2018	31 oct. 2017	
Au											
DBRS	R-1 (élevé)	R-1 (élevé)	AA	AA	AA (bas)	AA (bas)	A (bas)	A (bas)	Pfd-2	Pfd-2	Négative²
Fitch Ratings, Inc.	F1+	F1+	AA-	AA-	A+	A+	A+	A+	s. o.	s. o.	Négative
Moody's	P-1	P-1	A1	A1	Baa1	Baa1	Baa2	Baa2	Baa3	Baa3	Négative³
S&P	A-1	A-1	A+	A+	BBB+	BBB+	BBB	BBB	(élevé)	P-3 (élevé)	Stable

1) Comprennent les instruments considérés comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.

2) La perspective négative s'applique aux créances à court terme, aux créances de premier rang et aux titres secondaires.

3) La perspective négative ne s'applique qu'aux créances de premier rang.

s. o. Sans objet.

Exigences supplémentaires en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit

Nous sommes tenus de fournir des garanties à certaines des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés dans l'éventualité d'une baisse de notre note de crédit actuelle. Cette exigence de garantie est fondée sur les renseignements sur l'évaluation à la valeur de marché, l'évaluation des garanties et les seuils des ententes de garantie applicables. Le tableau suivant présente des exigences supplémentaires cumulatives en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit :

En milliards de dollars, au	31 janv. 2018	31 oct. 2017
Baisse de un cran	- \$	- \$
Baisse de deux crans	0,1	0,1
Baisse de trois crans	0,2	0,3

Autres normes réglementaires de liquidité

En mai 2014, le BSIF a publié la version définitive de la ligne directrice sur les normes de liquidité, qui s'inspire des exigences de liquidité à l'échelle mondiale du CBCB, comprenant le LCR, le ratio de liquidité à long terme (NSFR) et d'autres outils de suivi des liquidités. Elle est appuyée par un outil de surveillance conçu par le BSIF, soit l'indicateur des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le BSIF utilisera la ligne directrice sur les normes de liquidité et les mesures connexes afin d'évaluer la suffisance des liquidités de chaque banque.

Le 31 octobre 2014, le CBCB a publié sa ligne directrice définitive sur le NSFR. En octobre 2017, le BSIF a publié une mise à jour de son projet de ligne directrice sur le NSFR et demandé aux participants de l'industrie de passer en revue les plans de mise en œuvre du NSFR et d'en préciser l'application dans le secteur canadien des services financiers. En février 2018, le BSIF a annoncé que la mise en œuvre du NSFR pour les institutions de dépôt sera reportée à janvier 2020.

Conformément aux exigences susmentionnées, nous présentons au BSIF chaque mois des rapports sur le LCR et les NCCF, et les rapports sur le NSFR, chaque trimestre. Nous transmettons nos rapports sur le LCR et le NSFR au CBCB deux fois par an.

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles donnent lieu à des engagements de paiements futurs ayant une incidence sur nos besoins en matière de liquidité et de fonds propres à court et à long terme. Ces obligations comprennent des passifs financiers, des engagements au titre du crédit et des liquidités et d'autres obligations contractuelles.

Actifs et passifs

Le tableau suivant présente le profil des échéances contractuelles de nos actifs, de nos passifs et de nos capitaux propres au bilan à leur valeur comptable. L'analyse contractuelle n'est pas représentative de l'exposition au risque de liquidité de la CIBC, mais cette information sert à informer la direction de la CIBC du risque de liquidité et à fournir des données pour établir un bilan touché par des facteurs comportementaux.

En millions de dollars, au 31 janvier 2018	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	3 301	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	3 301
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	11 939	-	-	-	-	-	-	-	-	11 939
Valeurs mobilières	2 141	4 659	4 287	1 670	3 640	6 534	22 116	19 910	30 327	95 284
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	6 989	-	-	-	-	-	-	-	-	6 989
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	30 139	6 952	3 661	172	235	7 112	-	-	-	48 271
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 245	4 109	12 406	10 858	9 672	44 492	119 400	5 425	382	207 989
Prêts personnels	396	559	876	686	788	174	664	3 269	33 720	41 132
Cartes de crédit	259	517	776	776	776	3 103	6 107	-	-	12 314
Entreprises et gouvernements	8 745	2 943	4 425	3 189	3 815	12 999	31 579	14 874	14 629	97 198
Provision pour pertes sur créances	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 626)	(1 626)
Dérivés	2 546	3 229	2 023	1 701	2 458	2 884	7 634	6 829	-	29 304
Engagements de clients en vertu d'acceptations	8 482	1 123	63	2	2	-	-	-	-	9 672
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	25 160	25 160
	76 182	\$ 24 091	\$ 28 517	\$ 19 054	\$ 21 386	\$ 77 298	\$ 187 500	\$ 50 307	\$ 102 592	\$ 586 927
31 octobre 2017	68 633	\$ 19 284	\$ 19 148	\$ 24 660	\$ 19 187	\$ 77 767	\$ 185 148	\$ 50 473	\$ 100 964	\$ 565 264
Passif										
Dépôts ¹	24 868	\$ 32 794	\$ 29 679	\$ 28 341	\$ 23 414	\$ 27 964	\$ 46 192	\$ 6 027	\$ 226 900	\$ 446 179
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	15 247	-	-	-	-	-	-	-	-	15 247
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 499	-	-	-	-	-	-	-	-	1 499
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	32 742	755	170	-	62	-	-	-	-	33 729
Dérivés	3 378	3 402	2 005	1 740	1 660	2 930	6 713	7 263	-	29 091
Acceptations	8 485	1 123	63	2	2	-	-	-	-	9 675
Autres passifs	-	-	-	-	-	-	-	-	16 041	16 041
Titres secondaires	-	-	-	36	-	-	-	3 108	-	3 144
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	32 322	32 322
	86 219	\$ 38 074	\$ 31 917	\$ 30 119	\$ 25 138	\$ 30 894	\$ 52 905	\$ 16 398	\$ 275 263	\$ 586 927
31 octobre 2017	71 445	\$ 34 910	\$ 40 912	\$ 23 237	\$ 23 940	\$ 36 809	\$ 49 836	\$ 17 197	\$ 266 978	\$ 565 264

1) Comprend des dépôts des particuliers totalisant 163,3 G\$ (159,3 G\$ au 31 octobre 2017), dont 154,1 G\$ (149,5 G\$ au 31 octobre 2017) au Canada et 9,2 G\$ (9,8 G\$ au 31 octobre 2017) dans d'autres pays, des dépôts d'entreprises et de gouvernements et des emprunts garantis totalisant 268,4 G\$ (266,6 G\$ au 31 octobre 2017), dont 194,4 G\$ (192,7 G\$ au 31 octobre 2017) au Canada et 74,0 G\$ (73,9 G\$ au 31 octobre 2017) dans d'autres pays, et des dépôts bancaires totalisant 14,5 G\$ (13,8 G\$ au 31 octobre 2017), dont 7,1 G\$ (6,6 G\$ au 31 octobre 2017) au Canada et 7,4 G\$ (7,2 G\$ au 31 octobre 2017) dans d'autres pays.

Les variations du profil des échéances contractuelles ont découlé principalement de la migration naturelle des échéances et ont reflété également l'incidence de nos activités régulières.

Engagements au titre du crédit

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des montants notionnels dans le cas d'engagements au titre du crédit. Le total des montants contractuels n'est pas représentatif des liquidités futures requises, car on prévoit qu'une tranche importante des engagements arrivera à échéance sans que des prélèvements ne soient effectués.

En millions de dollars, au 31 janvier 2018	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise ¹	Total
Prêts de valeurs ²	39 625 \$	2 446 \$	8 807 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	50 878 \$
Engagements de crédit inutilisés	362	5 933	2 835	2 310	3 730	11 481	40 397	1 302	144 953	213 303
Facilités de garantie de liquidité	-	193	1 277	10	8 338	324	-	12	-	10 154
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	1 677	1 429	2 781	1 907	2 815	794	1 203	22	-	12 628
Lettres de crédit documentaires et commerciales	50	101	27	11	17	-	-	-	-	206
Divers	238	-	-	-	-	-	-	-	-	238
	41 952 \$	10 102 \$	15 727 \$	4 238 \$	14 900 \$	12 599 \$	41 600 \$	1 336 \$	144 953 \$	287 407 \$
31 octobre 2017	39 287 \$	21 865 \$	10 724 \$	7 042 \$	4 083 \$	14 976 \$	37 280 \$	1 920 \$	143 182 \$	280 359 \$

1) Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps à notre gré, d'un montant de 113,2 G\$ (111,7 G\$ au 31 octobre 2017).

2) Excluent les prêts de valeurs de 1,5 G\$ (2,0 G\$ au 31 octobre 2017) contre espèces puisqu'ils sont comptabilisés au bilan consolidé intermédiaire.

Autres obligations contractuelles

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des autres obligations contractuelles ayant une incidence sur nos besoins en financement :

En millions de dollars, au 31 janvier 2018	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats de location simple	40 \$	69 \$	120 \$	119 \$	119 \$	441 \$	1 102 \$	3 739 \$	5 749 \$
Obligations d'achat ¹	147	319	207	209	135	525	742	82	2 366
Cotisations de retraite ²	15	31	46	46	-	-	-	-	138
Engagements de prise ferme	408	-	-	-	-	-	-	-	408
Engagements d'investissement	-	3	-	-	4	4	6	118	135
	610 \$	422 \$	373 \$	374 \$	258 \$	970 \$	1 850 \$	3 939 \$	8 796 \$
31 octobre 2017	625 \$	405 \$	386 \$	324 \$	330 \$	973 \$	1 805 \$	3 477 \$	8 325 \$

1) Ententes exécutoires en droit en vertu desquelles nous convenons d'acheter des biens ou des services pour une quantité minimale ou de référence précise, à des prix fixes, minimums ou variables stipulés, sur une période donnée. Les obligations d'achat sont comprises jusqu'aux dates de fin de contrat précisées dans les ententes respectives, même si les contrats sont renouvelables. Nombre des contrats d'achat de biens et de services comprennent des dispositions nous permettant de résilier les ententes avant la fin des contrats moyennant un préavis donné. Cependant, le tableau ci-dessus présente nos obligations sans égard à ces clauses de résiliation (à moins que nous n'ayons fait connaître notre intention de résilier le contrat à la contrepartie). Le tableau exclut les achats de titres de créance et de titres de participation réglés dans les délais standards du marché.

2) Comprennent les cotisations minimales estimées de nos régimes de retraite à prestations définies par capitalisation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes. Les cotisations minimales estimées seront uniquement comptabilisées au cours du prochain exercice, étant donné que les cotisations minimales dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché et les exigences réglementaires, et, de ce fait, elles sont assujetties à une grande variabilité.

Autres risques

Nous avons également des politiques et des processus pour évaluer et contrôler les autres risques, y compris le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque opérationnel, le risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité, les risques juridiques et de réputation, le risque de conformité réglementaire et le risque environnemental, et en faire le suivi. Ces risques, ainsi que les politiques et les processus connexes, sont similaires à ceux décrits aux pages 75 à 77 du Rapport annuel 2017.

Questions relatives à la comptabilité et au contrôle

Méthodes comptables critiques et estimations

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés selon la Norme comptable internationale 34 (IAS 34), *Information financière intermédiaire*, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Un sommaire des principales méthodes comptables est présenté à la note 1 des états financiers consolidés de notre Rapport annuel 2017. Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés selon les mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour dresser les états financiers consolidés de la CIBC au 31 octobre 2017 et pour l'exercice clos à cette date, hormis le fait que, depuis le 1^{er} novembre 2017, la CIBC a adopté les dispositions de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, relatives au classement, à l'évaluation et à la dépréciation, tel qu'il a été décrit à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires.

Certaines méthodes comptables exigent que nous posions des jugements et fassions des estimations, dont certains pourraient avoir trait à des questions incertaines. Tout changement dans les jugements et estimations en vertu des méthodes comptables critiques dont il est question aux pages 78 à 82 de notre Rapport annuel 2017 pourrait avoir une incidence notable sur nos résultats financiers, sauf celles ayant trait à la dépréciation des valeurs disponibles à la vente et à la provision pour pertes sur créances qui ont été remplacées par l'IFRS 9. Les nouvelles dispositions de l'IFRS 9 relatives à la dépréciation des provisions pour pertes de crédit attendues exigent également que nous posions des jugements et fassions des estimations concernant des questions incertaines. En particulier, les dispositions de l'IFRS 9 relatives aux pertes de crédit attendues intègrent les éléments suivants qui nécessitent un niveau élevé de jugement :

- déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit d'un prêt est survenue;
- calculer les pertes de crédit pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie;
- établir des prévisions sur les informations prospectives applicables à plusieurs scénarios et déterminer la pondération des probabilités pour chaque scénario.

En outre, l'interrelation entre ces éléments nécessite également un niveau élevé de jugement. Tout changement dans les jugements et estimations en lien avec l'IFRS 9 peut avoir une incidence importante sur le montant des provisions pour pertes de crédit attendues et la volatilité de la dotation à la provision pour pertes sur créances d'une période à l'autre. Tout changement au cours d'une période donnée pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats financiers. Veuillez vous reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés intermédiaires pour en savoir plus.

Autres modifications des méthodes comptables

Pour plus de précisions sur les autres modifications de méthodes comptables futures, se reporter à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires et à la note 32 des états financiers consolidés annuels de 2017.

Autres faits nouveaux en matière de réglementation

Revue des pratiques de ventes

En 2017, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et le BSIF ont annoncé qu'ils effectuaient une revue à l'échelle sectorielle, qui est en cours, des pratiques suivies par les institutions financières au Canada pour la vente des services bancaires de détail. La CIBC continuera de suivre les développements dans ce domaine.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction de la CIBC, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des services financiers, a évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la CIBC en date du 31 janvier 2018 (conformément aux règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières). D'après cette évaluation, le président et chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que ces contrôles et procédures étaient efficaces.

Modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours du trimestre clos le 31 janvier 2018, le contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière n'a fait l'objet d'aucun changement qui a modifié de façon importante son contrôle interne à l'égard de l'information financière ou qui aurait raisonnablement pu le faire. Les changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant découlé de l'adoption de l'IFRS 9 ne sont pas importants.

Transactions entre parties liées

Il n'y a eu aucun changement important aux procédures et aux politiques de la CIBC concernant les transactions entre parties liées depuis le 31 octobre 2017. Pour plus de précisions, se reporter aux pages 85 et 162 du Rapport annuel 2017.

États financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Table des matières

48	Bilan consolidé
49	Compte de résultat consolidé
50	État du résultat global consolidé
51	État des variations des capitaux propres consolidé
52	Tableau des flux de trésorerie consolidé
53	Notes des états financiers consolidés intermédiaires

53	Note 1	–	Changements de méthodes comptables	71	Note 8	–	Capital-actions
60	Note 2	–	Évaluation de la juste valeur	73	Note 9	–	Avantages postérieurs à l'emploi
63	Note 3	–	Transactions importantes	73	Note 10	–	Impôt sur le résultat
63	Note 4	–	Valeurs mobilières	74	Note 11	–	Résultat par action
65	Note 5	–	Prêts	74	Note 12	–	Passifs éventuels et provisions
70	Note 6	–	Entités structurées et décomptabilisation des actifs financiers	75	Note 13	–	Informations sectorielles
71	Note 7	–	Dépôts	77	Note 14	–	Instruments financiers – informations à fournir

Bilan consolidé

Non audité, en millions de dollars canadiens, au	31 janv. 2018	31 oct. 2017
ACTIF		
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	3 301 \$	3 440 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	11 939	10 712
Valeurs mobilières (note 4)¹	95 284	93 419
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	6 989	5 035
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	48 271	40 383
Prêts		
Prêts hypothécaires à l'habitation	207 989	207 271
Prêts personnels	41 132	40 937
Cartes de crédit	12 314	12 378
Entreprises et gouvernements	97 198	97 766
Provision pour pertes sur créances (note 5)	(1 626)	(1 618)
	357 007	356 734
Divers		
Dérivés	29 304	24 342
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 672	8 824
Terrains, bâtiments et matériel	1 735	1 783
Goodwill	5 267	5 367
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	1 920	1 978
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	555	715
Actifs d'impôt différé	607	727
Autres actifs	15 076	11 805
	64 136	55 541
	586 927 \$	565 264 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Dépôts (note 7)		
Particuliers	163 316 \$	159 327 \$
Entreprises et gouvernements	225 652	225 622
Banques	14 498	13 789
Emprunts garantis	42 713	40 968
	446 179	439 706
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	15 247	13 713
Garantie au comptant au titre de valeurs prêtées	1 499	2 024
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	33 729	27 971
Divers		
Dérivés	29 091	23 271
Acceptations	9 675	8 828
Passifs d'impôt différé	32	30
Autres passifs	16 009	15 275
	54 807	47 404
Titres secondaires	3 144	3 209
Capitaux propres		
Actions privilégiées (note 8)	2 246	1 797
Actions ordinaires (note 8)	13 070	12 548
Surplus d'apport	135	137
Résultats non distribués	16 701	16 101
Cumul des autres éléments du résultat global	(17)	452
Total des capitaux propres applicables aux actionnaires	32 135	31 035
Participations ne donnant pas le contrôle	187	202
Total des capitaux propres	32 322	31 237
	586 927 \$	565 264 \$

1) Les soldes de valeurs mobilières ont été regroupés pour le trimestre considéré et ceux des périodes précédentes ont été retraités afin de refléter la présentation actuelle. Pour plus de précisions, se reporter à la note 4.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

Compte de résultat consolidé

	31 janv. 2018	31 oct. 2017	31 janv. 2017
Non audité, en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire, pour les trois mois clos le			
Produits d'intérêts			
Prêts	3 225 \$	3 143 \$	2 563 \$
Valeurs mobilières	483	479	485
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	210	148	107
Dépôts auprès d'autres banques	66	55	37
	3 984	3 825	3 192
Charges d'intérêts			
Dépôts	1 278	1 174	896
Valeurs vendues à découvert	66	64	61
Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	121	73	47
Titres secondaires	38	38	35
Divers	8	12	11
	1 511	1 361	1 050
Produits nets d'intérêts	2 473	2 464	2 142
Produits autres que d'intérêts			
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	101	116	109
Frais sur les dépôts et les paiements	222	214	213
Commissions sur crédit	210	199	175
Honoraires d'administration des cartes	130	119	128
Honoraires de gestion de placements et de garde	301	284	240
Produits tirés des fonds communs de placement	409	396	389
Produits tirés des assurances, nets des réclamations	110	107	107
Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières	96	86	90
Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), montant net (produits de négociation et profits sur valeurs désignées à leur juste valeur, montant net en 2017)	138	40 ¹	115 ¹
Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) et coût amorti, montant net (profits sur valeurs disponibles à la vente, montant net en 2017)	8	37	33
Produits tirés des opérations de change autres que de négociation	101	59	60
Produits tirés des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	29	26	21
Divers	131	122	387
	1 986	1 805	2 067
Total des produits	4 459	4 269	4 209
Dotation à la provision pour pertes sur créances (note 5)	153	229	212
Charges autres que d'intérêts			
Salaires et avantages du personnel	1 461	1 316	1 309
Frais d'occupation	217	215	198
Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau	416	450	365
Communications	78	78	75
Publicité et expansion des affaires	72	89	54
Honoraires	53	71	41
Taxes d'affaires et impôts et taxes sur le capital	28	26	24
Divers	253	325	208
	2 578	2 570	2 274
Résultat avant impôt sur le résultat	1 728	1 470	1 723
Impôt sur le résultat (note 10)	400	306	316
Résultat net	1 328 \$	1 164 \$	1 407 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	5 \$	5 \$	5 \$
Porteurs d'actions privilégiées	18 \$	24 \$	9 \$
Porteurs d'actions ordinaires	1 305	1 135	1 393
Résultat net applicable aux actionnaires	1 323 \$	1 159 \$	1 402 \$
Résultat par action (en dollars) (note 11)			
– de base	2,96 \$	2,60 \$	3,50 \$
– dilué	2,95	2,59	3,50
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	1,30	1,30	1,24

1) Reclassement afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour le trimestre considéré.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

État du résultat global consolidé

	31 janv. 2018	31 oct. 2017	31 janv. 2017
Non audité, en millions de dollars canadiens, pour les trois mois clos le			
Résultat net	1 328 \$	1 164 \$	1 407 \$
Autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Écart de change, montant net			
Profits nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements à l'étranger	(1 562)	1 084	(684)
Profits nets (pertes nettes) sur transactions de couverture sur investissements dans des établissements à l'étranger	980	(653)	431
	(582)	431	(253)
Variation nette des titres de créance évalués à la JVAERG (titres de créances et titres de participation disponibles à la vente en 2017)			
Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs évaluées à la JVAERG	(44)	6	(47)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	(7)	(30)	(23)
	(51)	(24)	(70)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie			
Profits nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	54	20	56
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	(48)	(14)	(41)
	6	6	15
Autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	107	(125)	219
Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit	(3)	(3)	(3)
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG	14	s. o.	s. o.
Total des autres éléments du résultat global¹	(509)	285	(92)
Résultat global	819 \$	1 449 \$	1 315 \$
Résultat global applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	5 \$	5 \$	5 \$
Porteurs d'actions privilégiées	18 \$	24 \$	9 \$
Porteurs d'actions ordinaires	796	1 420	1 301
Résultat global applicable aux actionnaires	814 \$	1 444 \$	1 310 \$

1) Comprend des pertes de 2 M\$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2018 (7 M\$ de pertes au 31 octobre 2017 et 17 M\$ de pertes au 31 janvier 2017) ayant trait à nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

s. o. Sans objet.

	31 janv. 2018	31 oct. 2017	31 janv. 2017
Non audité, en millions de dollars canadiens, pour les trois mois clos le			
(Charge) économie d'impôt sur le résultat			
Éléments qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Écart de change, montant net			
Profits nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements à l'étranger	48 \$	(34) \$	22 \$
Profits nets (pertes nettes) sur transactions de couverture sur investissements dans des établissements à l'étranger	(120)	136	(80)
	(72)	102	(58)
Variation nette des titres de créance évalués à la JVAERG (titres de créances et titres de participation disponibles à la vente en 2017)			
Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs évaluées à la JVAERG	4	(8)	(4)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	1	7	10
	5	(1)	6
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie			
Profits nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(20)	(5)	(20)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	18	5	15
	(2)	-	(5)
Éléments qui ne peuvent faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	(40)	42	(80)
Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit	1	1	1
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG	(4)	s. o.	s. o.
	(112) \$	144 \$	(136) \$

s. o. Sans objet.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

État des variations des capitaux propres consolidé

	31 janv. 2018	31 oct. 2017	31 janv. 2017
Non audité, en millions de dollars canadiens, pour les trois mois clos le			
Actions privilégiées (note 8)			
Solde au début de la période	1 797 \$	1 796 \$	1 000 \$
Émission d'actions privilégiées	450	-	-
Actions autodétenuées	(1)	1	-
Solde à la fin de la période	2 246 \$	1 797 \$	1 000 \$
Actions ordinaires (note 8)			
Solde au début de la période	12 548 \$	12 197 \$	8 026 \$
Émission dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank	194	-	-
Émission dans le cadre de l'acquisition de Geneva Advisors	-	126	-
Émission dans le cadre de l'acquisition de Wellington Financial	47	-	-
Autre émission d'actions ordinaires	278	241	261
Actions autodétenuées	3	(16)	(1)
Solde à la fin de la période	13 070 \$	12 548 \$	8 286 \$
Surplus d'apport			
Solde au début de la période	137 \$	137 \$	72 \$
Charge de rémunération relative à des attributions fondées sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	5	3	-
Options sur actions exercées	(10)	(3)	(7)
Divers	3	-	-
Solde à la fin de la période	135 \$	137 \$	65 \$
Résultats non distribués			
Solde au début de la période selon l'IAS 39	16 101 \$	15 535 \$	13 584 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	(144)	s. o.	s. o.
Solde au début de la période selon l'IFRS 9	15 957	s. o.	s. o.
Résultat net applicable aux actionnaires	1 323	1 159	1 402
Dividendes			
Actions privilégiées	(18)	(24)	(9)
Actions ordinaires	(574)	(569)	(493)
Profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de participation désignés à la JVAERG reclassés des autres éléments du résultat global	17	s. o.	s. o.
Divers	(4)	-	(1)
Solde à la fin de la période	16 701 \$	16 101 \$	14 483 \$
Cumul des autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat			
Cumul des autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui pourraient faire l'objet d'un reclassement en résultat net			
Écart de change, montant net			
Solde au début de la période	738 \$	307 \$	1 114 \$
Variation nette de l'écart de change	(582)	431	(253)
Solde à la fin de la période	156 \$	738 \$	861 \$
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG (titres de créances et titres de participation disponibles à la vente en 2017)			
Solde au début de la période selon l'IAS 39	60 \$	84 \$	161 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	(28)	s. o.	s. o.
Solde au début de la période selon l'IFRS 9	32	s. o.	s. o.
Variation nette des valeurs évaluées à la JVAERG	(51)	(24)	(70)
Solde à la fin de la période	(19) \$	60 \$	91 \$
Profits nets (pertes nettes) sur couvertures de flux de trésorerie			
Solde au début de la période	33 \$	27 \$	23 \$
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	6	6	15
Solde à la fin de la période	39 \$	33 \$	38 \$
Cumul des autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies			
Solde au début de la période	(369) \$	(244) \$	(508) \$
Variation nette au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	107	(125)	219
Solde à la fin de la période	(262) \$	(369) \$	(289) \$
Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit			
Solde au début de la période	(10) \$	(7) \$	- \$
Variation nette attribuable aux variations du risque de crédit	(3)	(3)	(3)
Solde à la fin de la période	(13) \$	(10) \$	(3) \$
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG			
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	85 \$	s. o.	s. o.
Solde au début de la période selon l'IFRS 9	85	s. o.	s. o.
Profits nets (pertes nettes) sur titres de participation désignés à la JVAERG	14	s. o.	s. o.
Profits réalisés (pertes réalisées) sur titres de participation désignés à la JVAERG reclassé(e)s en résultats non distribués ¹	(17)	s. o.	s. o.
Solde à la fin de la période	82 \$	s. o.	s. o.
Total du cumul des autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat	(17) \$	452 \$	698 \$
Participations ne donnant pas le contrôle			
Solde au début de la période selon l'IAS 39	202 \$	190 \$	201 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	(4)	s. o.	s. o.
Solde au début de la période selon l'IFRS 9	198	s. o.	s. o.
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	5	5	5
Dividendes	(4)	-	(4)
Divers	(12)	7	(8)
Solde à la fin de la période	187 \$	202 \$	194 \$
Capitaux propres à la fin de la période	32 322 \$	31 237 \$	24 726 \$

1) Comprend des profits de 10 M\$ reclassés dans les résultats non distribués pour le trimestre clos le 31 janvier 2018 (s. o. au 31 octobre 2017 et s. o. au 31 janvier 2017) ayant trait à nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

s. o. Sans objet.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

Non audité, en millions de dollars canadiens, pour les trois mois clos le	31 janv. 2018	31 oct. 2017	31 janv. 2017 ¹
Flux de trésorerie d'exploitation			
Résultat net	1 328 \$	1 164 \$	1 407 \$
Ajustements pour rapprocher le résultat net des flux de trésorerie d'exploitation :			
Dotation à la provision pour pertes sur créances	153	229	212
Amortissement et perte de valeur ²	166	152	120
Charge au titre des options sur actions et des actions subalternes	5	3	-
Impôt différé	88	30	47
(Profits) sur titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti (pertes (profits) sur titres de créance et titres de participation disponibles à la vente, montant net en 2017)	(8)	(37)	(33)
Pertes nettes (profits nets) à la cession de terrains, de bâtiments et de matériel	(9)	1	(301)
Autres éléments hors caisse, montant net	(87)	(32)	21
Variations nettes des actifs et des passifs d'exploitation			
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	(1 227)	4 998	(1 539)
Prêts nets des remboursements	(956)	(7 392)	(7 128)
Dépôts nets des retraits	7 389	(938)	14 072
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	1 534	1 131	1 434
Intérêts courus à recevoir	(5)	(144)	76
Intérêts courus à payer	(77)	152	(109)
Actifs dérivés	(5 111)	2 097	3 851
Passifs dérivés	6 060	(4 881)	(2 877)
Valeurs mobilières évaluées à la JVRN (valeurs du compte de négociation et valeurs désignées à leur juste valeur en 2017)	638	(2 611)	(5 910)
Autres actifs et passifs désignés à la juste valeur (autres actifs et passifs désignés à leur juste valeur en 2017)	(1 224)	(234)	503
Impôt exigible	(301)	(17)	31
Garantie au comptant au titre de valeurs prêtées	(525)	(37)	(341)
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	5 758	5 418	3 352
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	(1 954)	831	(134)
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	(6 984)	273	(10 612)
Divers, montant net	(2 058)	1 842	(307)
	2 593	1 998	(4 165)
Flux de trésorerie de financement			
Émission d'actions privilégiées, nette des frais liés à l'émission	445	-	-
Émission d'actions ordinaires au comptant	70	38	83
Vente (achat) d'actions autodétenues, montant net	2	(15)	(1)
Dividendes versés	(395)	(393)	(331)
	122	(370)	(249)
Flux de trésorerie d'investissement			
Achat de valeurs mobilières évaluées/désignées à la JVAERG et au coût amorti (achat de valeurs disponibles à la vente en 2017)	(5 960)	(8 975)	(4 865)
Produit de la vente de valeurs mobilières évaluées/désignées à la JVAERG et au coût amorti (produit de la vente de valeurs disponibles à la vente en 2017)	682	1 923	5 962
Produit à l'échéance de titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti (produit à l'échéance de valeurs disponibles à la vente en 2017)	2 786	4 645	2 686
Sorties affectées aux acquisitions, nettes de la trésorerie acquise	(315)	(27)	-
Rentrées nettes provenant des cessions de placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	83	40	-
Vente (achat) de terrains, de bâtiments et de matériel, montant net	(40)	(66)	365
	(2 764)	(2 460)	4 148
Incidence de la fluctuation des taux de change sur la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	(90)	65	(49)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au cours de la période	(139)	(767)	(315)
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au début de la période	3 440	4 207	3 500
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques à la fin de la période³	3 301 \$	3 440 \$	3 185 \$
Intérêts versés au comptant	1 588 \$	1 209 \$	1 159 \$
Intérêts reçus au comptant	3 791	3 491	2 996
Dividendes reçus au comptant	188	191	272
Impôt sur le résultat payé au comptant	613	293	238

1) Certaines informations ont été reclassées afin d'être conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

2) Comprennent l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives et des logiciels, ainsi que d'autres immobilisations incorporelles.

3) Comprennent des soldes soumis à restrictions de 397 M\$ (436 M\$ au 31 octobre 2017 et 438 M\$ au 31 janvier 2017).

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Les états financiers consolidés intermédiaires de la CIBC ont été préparés selon le paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada), qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) (Canada), les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés selon la Norme comptable internationale 34 (IAS 34), *Information financière intermédiaire*, et ne comprennent pas toute l'information qui doit être présentée dans les états financiers consolidés annuels complets. À l'exception de ce qui est indiqué ci-après, les présents états financiers intermédiaires sont dressés selon les mêmes méthodes et conventions comptables que celles utilisées pour dresser les états financiers consolidés de la CIBC au 31 octobre 2017 et pour l'exercice clos à cette date.

À moins d'indication contraire, tous les montants contenus dans les présents états financiers consolidés intermédiaires sont libellés en dollars canadiens. La publication des présents états financiers consolidés intermédiaires a été approuvée par le conseil d'administration le 21 février 2018.

Note 1. Changements de méthodes comptables

a) Changements de méthodes comptables pour la période considérée

IFRS 9, Instruments financiers (IFRS 9)

La CIBC a adopté les dispositions de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), en remplacement de celles de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), au cours du premier trimestre de 2018 conformément au préavis publié par le BSIF qui exige que toutes les banques ayant une importance systémique nationale (BISN) adoptent l'IFRS 9 pour leur exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2017, soit un an plus tôt que la date prescrite par l'IASB. Nous avons appliqué les dispositions de l'IFRS 9 de manière rétrospective. Comme l'autorise la norme, nous n'avons pas retraité nos états financiers consolidés comparatifs de la période précédente, qui sont présentés selon l'IAS 39 et qui ne sont, par conséquent, pas comparables aux informations présentées pour 2018.

L'adoption de l'IFRS 9 au premier trimestre de 2018 a entraîné des changements de méthodes comptables qui touchent deux principaux aspects, le classement et l'évaluation ainsi que la dépréciation. Nous avons précédemment adopté de façon anticipée les dispositions de l'IFRS 9 relatives au « risque de crédit propre » le 1^{er} novembre 2014 et nous avons décidé, comme l'autorise l'IFRS 9, de continuer d'appliquer les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IAS 39.

Classement et évaluation

Selon l'IFRS 9, tous les actifs financiers doivent, au moment de la comptabilisation initiale, être classés comme des instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) (détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction), des instruments financiers évalués au coût amorti, des instruments financiers sous forme de titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG), des instruments financiers sous forme de titres de participation désignés à la JVAERG ou des instruments financiers désignés à la JVRN en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique selon lequel ils sont gérés. Tous les actifs financiers et les dérivés doivent être évalués à la juste valeur, sauf les actifs financiers évalués au coût amorti. Les actifs financiers doivent être reclassés uniquement lorsqu'il y a un changement dans le modèle économique appliqué pour leur gestion. Tous les reclassements doivent être appliqués de manière prospective à compter de la date de reclassement.

Selon le modèle de classement et d'évaluation de l'IFRS 9, tous les actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, y compris les actifs comportant des dérivés incorporés, doivent être classés comme des actifs financiers étant évalués à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale. Cette analyse a pour but de déterminer si les flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier donné « correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », de sorte que toute variabilité des flux de trésorerie contractuels concorde avec un « contrat de prêt de base ». Dans le cadre de cette analyse, le « principal » s'entend de la juste valeur d'un actif financier au moment de la comptabilisation initiale et peut varier au cours de la durée de vie de l'actif financier (par exemple, s'il y a des remboursements de principal ou un amortissement de la prime / de l'escompte). Toujours dans le cadre de cette analyse, les « intérêts » s'entendent de la contrepartie pour la valeur temps de l'argent et le risque de crédit, soit les deux éléments les plus importants qui les composent dans un contexte de contrat de prêt. Lorsque des modalités contractuelles exposent les flux de trésorerie contractuels à des risques ou à une volatilité plus que minimales et qui sont sans rapport avec un contrat de prêt de base, les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Cette analyse vise à s'assurer que les titres de créance qui ne présentent pas uniquement des caractéristiques de base d'un prêt, notamment des options de conversion et un rendement indexé sur des actions, sont évalués à la JVRN.

Le classement, au moment de la comptabilisation initiale, des actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts est déterminé en fonction du modèle économique selon lequel ces titres sont gérés. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention à des fins de transaction » ou « évaluation à la juste valeur » sont classés comme étant évalués à la JVRN. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente » sont classés comme étant évalués à la JVAERG pour les titres de créance. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception » sont classés comme étant évalués au coût amorti.

Tous les actifs financiers sous forme de titres de participation sont classés à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale à moins qu'ils ne soient pas détenus avec l'intention d'une prise de profits à court terme et qu'une désignation irrévocable soit faite pour classer l'instrument à la JVAERG pour les titres de participation. Le classement et l'évaluation des passifs financiers demeurent essentiellement inchangés par rapport aux exigences de l'IAS 39, à l'exception des variations de la juste valeur des passifs désignés à la JVRN établies en utilisant la désignation à la juste valeur et attribuables aux variations du risque de crédit propre qui doivent être présentées dans les AERG plutôt qu'en résultat net. Nous avons adopté de façon anticipée le 1^{er} novembre 2014 les dispositions de l'IFRS 9 relatives au « risque de crédit propre ».

Les dérivés continuent d'être évalués à la JVRN selon l'IFRS 9, sauf dans la mesure où ils sont désignés dans une relation de couverture, auquel cas les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IAS 39 s'appliquent toujours.

Par suite de la mise en application de l'IFRS 9, les catégories d'actifs détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance, désignés à leur juste valeur, et détenus comme des prêts et créances selon l'IAS 39 ont été remplacées par les catégories de classement suivantes selon l'IFRS 9.

Instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN (détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction)

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction doivent obligatoirement être évalués à la JVRN puisqu'ils sont détenus à des fins de transaction ou qu'ils font partie d'un portefeuille sous gestion affichant un profil de prise de profits à court terme. Les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction doivent aussi obligatoirement être évalués à la juste valeur si les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts ou s'ils sont gérés avec d'autres instruments financiers sur la base de la juste valeur.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction obligatoirement évalués à la JVRN sont réévalués à leur juste valeur à la date du bilan consolidé. Les profits et les pertes réalisés sur cessions et les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur sont inclus dans les produits autres que d'intérêts à titre de profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net. Les produits d'intérêts dégagés des valeurs détenues à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction ainsi que les dividendes et les charges d'intérêts liés aux valeurs vendues à découvert sont inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts.

Instruments financiers désignés à la JVRN (désignation à la juste valeur)

Les instruments financiers désignés à la JVRN sont ceux que nous désignons volontairement, à leur comptabilisation initiale, comme des instruments qui seront évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat consolidé alors qu'ils auraient dû être classés dans une autre catégorie aux fins comptables. Comme c'était le cas selon l'IAS 39, la désignation à la juste valeur, une fois faite, est irrévocable. Elle n'est possible que si de justes valeurs fiables sont disponibles et si cette désignation élimine ou réduit de façon importante une incohérence d'évaluation qui découlerait autrement de l'évaluation des actifs ou des passifs selon une méthode différente, et si certaines exigences du BSIF sont respectées. La désignation à la JVRN est également possible pour les passifs financiers qui font partie d'un portefeuille qui est géré sur la base de la juste valeur, sont conformes à notre stratégie de placement et font l'objet de rapports internes selon la même base. Cette désignation peut aussi s'appliquer aux passifs financiers comprenant au moins un dérivé incorporé, qui aurait été autrement séparé. Contrairement à l'IAS 39, il n'y a pas lieu d'appliquer la désignation à la juste valeur pour les titres de participation étant donné qu'ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN. Comme c'était le cas selon l'IAS 39, nous évaluons certains engagements hypothécaires à la juste valeur.

Les profits et les pertes réalisés sur cessions et les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur des instruments financiers désignés à leur juste valeur sont traités de la même façon que les instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN, à l'exception des variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les dividendes et les produits d'intérêts gagnés ainsi que les charges d'intérêts sur les actifs et les passifs désignés à leur juste valeur sont inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont des instruments financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception ». Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée ou réduite des coûts de transaction directs et marginaux, et sont ensuite évalués au coût amorti, à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, nets de la provision pour pertes de crédit attendues.

Conformément à l'IAS 39, les prêts évalués au coût amorti selon l'IFRS 9 englobent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels, les cartes de crédit et la plupart des prêts aux entreprises et aux gouvernements. En outre, et toujours en conformité avec l'IAS 39, la majorité des dépôts auprès d'autres banques, des valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, de la garantie au comptant au titre de valeurs empruntées et la majeure partie des engagements de clients en vertu d'acceptations sont comptabilisés au coût amorti selon l'IFRS 9. La plupart des titres classés comme détenus jusqu'à leur échéance selon l'IAS 39 et certains titres des portefeuilles de liquidités qui étaient classés comme étant disponibles à la vente selon l'IAS 39 (mais qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception ») sont classés comme étant évalués au coût amorti selon l'IFRS 9.

Actifs financiers sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG

Les instruments financiers sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG sont des actifs financiers non dérivés dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ».

La méthode pour l'évaluation ultérieure des titres de créance classés à la JVAERG selon l'IFRS 9 s'apparente à celle utilisée pour évaluer les titres de créance classés comme étant disponibles à la vente selon l'IAS 39, à l'exception du fait que le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues doit être appliqué à ces titres selon l'IFRS 9. Par conséquent, les titres de créance évalués à la JVAERG sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée ou réduite des coûts de transaction directs et marginaux. Après la comptabilisation initiale, les titres de créance évalués à la JVAERG sont réévalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à l'exception des profits et des pertes de change connexes et des variations des provisions pour pertes de crédit attendues qui sont tous deux comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les profits et les pertes cumulés auparavant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont transférés du cumul des autres éléments du résultat global au compte de résultat consolidé une fois le titre de créance vendu. Les profits et les pertes réalisés à la vente, calculés selon la méthode du coût moyen, et les variations des provisions pour pertes de crédit attendues sont inscrits à titre de Profits (pertes) sur titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) et coût amorti, montant net dans le compte de résultat consolidé. Les produits d'intérêts relatifs aux titres de créance évalués à la JVAERG sont comptabilisés au poste Produits d'intérêts. Les instruments sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG comprennent ceux de nos portefeuilles de liquidités gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ».

Un instrument financier sous forme de titre de créance est déprécié (classé comme étant de troisième stade) lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'instrument financier en question sont survenus après la comptabilisation initiale. Une indication de dépréciation comprend des éléments indiquant que l'emprunteur éprouve de sérieuses difficultés financières, ou que non-paiement ou un compte en souffrance est intervenu.

Instruments financiers sous forme de titres de participation désignés à la JVAERG

Les instruments financiers sous forme de titres de participation sont évalués à la JVRN, à moins qu'une désignation irrévocable soit faite pour les évaluer à la JVAERG. Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur des titres de participation désignés à la JVAERG, y compris les profits et les pertes de change connexes, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Contrairement aux titres de participation classés comme étant disponibles à

la vente selon l'IAS 39, les montants inscrits dans les autres éléments du résultat global ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net, mis à part les dividendes. Les profits ou les pertes cumulés lors de la décomptabilisation des titres de participation inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global seront plutôt reclassés en résultats non distribués et présentés au poste Profits nets (pertes nettes) reclassé(e)s en résultats non distribués de l'état des variations des capitaux propres consolidé. Les actifs financiers désignés à la JVAERG sont notamment composés de titres de participation détenus à des fins autres que de transaction qui sont essentiellement liés à nos placements dans des sociétés fermées et des sociétés en commandite.

Dépréciation – provisions pour pertes de crédit attendues

Selon l'IFRS 9, les provisions pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées à l'égard de tous les actifs financiers qui constituent des titres de créance classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JVAERG et de tous les engagements de prêts et cautionnements financiers qui ne sont pas évalués à la JVRN. L'application du modèle fondé sur les pertes de crédit attendues constitue un changement important par rapport au modèle fondé sur les pertes subies selon l'IAS 39. Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent le montant objectif fondé sur des pondérations probabilistes reposant sur l'évaluation d'un éventail de résultats possibles, la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables concernant des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique. Des informations prospectives ont été explicitement prises en compte dans l'estimation des provisions pour pertes de crédit attendues, qui exige beaucoup de jugement (pour plus de précisions, se reporter à la note 5). À l'inverse, le modèle fondé sur les pertes subies comporte la meilleure estimation du montant, la valeur temps de l'argent et les informations sur des événements passés et les circonstances actuelles.

Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation. En revanche, le modèle fondé sur les pertes subies prévoit la comptabilisation de pertes de crédit pour la durée de vie lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de même que des provisions pour pertes sur créances subies mais non encore décelées.

Le calcul des provisions pour pertes de crédit attendues repose sur la valeur attendue de trois scénarios probabilistes pour évaluer les insuffisances de flux de trésorerie attendus, actualisées au moyen du taux d'intérêt effectif. Une insuffisance de flux de trésorerie est la différence entre les flux de trésorerie contractuels qui sont dus et les flux de trésorerie que nous nous attendons à recevoir. Les renseignements clés aux fins de détermination des provisions pour pertes de crédit attendues sont les suivants :

- La probabilité de défaut (PD) est une estimation de la probabilité de défaut au cours d'une période donnée;
- La perte en cas de défaut (PCD) est une estimation de la perte résultant d'un défaut au cours d'une période donnée;
- L'exposition en cas de défaut (ECD) est une estimation de l'exposition à une date de défaut future.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont les pertes de crédit attendues de la totalité des cas de défaut dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir correspondent à la tranche des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui représente les pertes de crédit attendues découlant des cas de défaut possibles pour l'instrument financier donné dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les pertes de crédit pour la durée de vie sont généralement comptabilisées plus tôt dans le modèle de l'IFRS 9, étant donné qu'il englobe le critère de détérioration relative de la qualité du crédit et qu'il prend en compte des informations prospectives.

Passage d'un stade à un autre et augmentation importante du risque de crédit

En raison des exigences susmentionnées, les instruments financiers visés par les provisions pour pertes de crédit attendues sont classés selon trois stades :

Pour les instruments financiers non dépréciés :

Sont considérés comme étant de premier stade tous les instruments financiers non dépréciés n'ayant pas subi une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Nous comptabilisons les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à l'égard des instruments financiers de premier stade. Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, nous comparons le risque de défaut de l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaut de l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

Sont considérés comme étant de deuxième stade tous les instruments financiers non dépréciés ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Nous comptabilisons les pertes de crédit attendues pour la durée de vie à l'égard des instruments financiers de deuxième stade. Si le risque de crédit que comporte l'instrument financier se résorbe au cours d'une période de présentation de l'information financière ultérieure de telle sorte qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, alors nous comptabilisons à nouveau les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir étant donné que l'instrument financier est de retour au premier stade.

Nous déterminons si un instrument financier a subi une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale sur la base d'instruments financiers pris individuellement. Les variations des provisions pour pertes de crédit attendues requises, y compris l'incidence des instruments financiers qui passent du premier au deuxième stade, sont inscrites au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances dans le compte de résultat consolidé. Il faut faire preuve de beaucoup de jugement pour déterminer une augmentation importante du risque de crédit (pour plus de précisions, se reporter à la note 5).

Les instruments financiers de troisième stade sont ceux que nous avons classés comme douteux. Nous comptabilisons les pertes de crédit attendues pour la durée de vie à l'égard de tous les instruments financiers de troisième stade. Nous classons un instrument financier comme douteux lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur ses flux de trésorerie futurs estimés sont survenus après la comptabilisation initiale. Une indication de dépréciation comprend des éléments indiquant que l'emprunteur éprouve de sérieuses difficultés financières, ou que non-paiement ou un compte en souffrance est intervenu. Selon l'IFRS 9, tous les instruments financiers dont le capital ou les intérêts exigibles sont en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme douteux, exception faite des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est offerte, des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était la même selon l'IAS 39, sauf qu'aux termes de celle-ci i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien étaient uniquement classés comme prêts douteux lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours aux termes du contrat et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur du secteur privé ou les prêts entièrement garantis et en voie de recouvrement étaient uniquement classés comme prêts douteux lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

Un instrument financier n'est plus considéré comme douteux lorsque tous les montants en souffrance, y compris les intérêts, ont été recouverts et qu'il est établi que le principal et les intérêts sont entièrement recouvrables conformément aux dispositions initiales du contrat de l'instrument financier ou aux conditions révisées du marché, et que toutes les questions ayant entraîné le classement en tant que prêt douteux ont été résolues.

Les instruments financiers sont radiés, en partie ou en totalité, par imputation à la provision pour pertes sur créances connexe lorsque nous jugeons qu'il n'est pas réaliste d'envisager le recouvrement futur de ces montants. Lorsque les instruments financiers sont garantis, soit généralement après la réalisation ou le transfert de tous les biens donnés en garantie à la CIBC ou, dans certains cas, lorsque la valeur de réalisation nette d'un bien donné en garantie ou que toute autre information disponible ne laisse entrevoir aucune attente raisonnable d'un recouvrement futur. Au cours des périodes suivantes, les recouvrements de montants déjà radiés sont portés au crédit de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Prêts acquis

Tant les prêts productifs acquis que les prêts dépréciés acquis sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Étant donné que les prêts sont comptabilisés à leur juste valeur, aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée dans la répartition du prix d'acquisition à la date d'acquisition selon l'IFRS 9 ou l'IAS 39. La juste valeur est établie en estimant les flux de trésorerie prévus sous forme de remboursements de principal et de versements d'intérêts, puis en actualisant ces flux de trésorerie à un taux d'intérêt du marché. À la date d'acquisition, nous classons un prêt à titre de prêt productif lorsque nous prévoyons encaisser à la date prévue la totalité des montants conformément aux dispositions initiales du contrat de prêt et nous le classons à titre de prêt déprécié lorsqu'il est probable que nous ne serons pas en mesure d'encaisser l'ensemble des paiements exigés aux termes du contrat.

Dans le cas des prêts productifs acquis, l'ajustement de la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt est amorti par imputation aux produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle du prêt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif selon l'IFRS 9 et l'IAS 39. Les montants résiduels non amortis sur ces prêts sont comptabilisés dans le résultat de la période au cours de laquelle le prêt est remboursé. Selon l'IFRS 9, les provisions pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances du compte de résultat consolidé après la date d'acquisition étant donné que chaque prêt est classé au premier stade et que la date d'acquisition est établie comme étant la date de comptabilisation initiale des prêts productifs acquis aux fins de l'analyse pour déterminer si une augmentation importante du risque de crédit est survenue. Cela s'apparente aux exigences selon l'IAS 39 aux termes desquelles des provisions collectives étaient comptabilisées après la date d'acquisition en fonction du renouvellement du portefeuille de prêts acquis et dans la mesure où la qualité du crédit du portefeuille se détériorait. Après la date d'acquisition, les provisions pour pertes de crédit attendues sont estimées conformément à nos politiques visant l'augmentation importante du risque de crédit et la dépréciation que nous appliquons pour les prêts que nous accordons. Selon l'IAS 39, des provisions individuelles pour pertes sur créances étaient comptabilisées à mesure qu'elles se produisaient après la date d'acquisition d'une manière qui était conforme à notre politique de dépréciation selon l'IAS 39 pour les prêts que nous accordions.

Selon l'IFRS 9 et l'IAS 39, dans le cas des prêts dépréciés acquis, l'ajustement de la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt représente l'estimation de la direction de l'insuffisance des flux de trésorerie prévus sous forme de remboursements de principal et de versements d'intérêts et la valeur temps de l'argent. La composante valeur temps de l'argent de l'ajustement de la juste valeur est amortie par imputation aux produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle du prêt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Après la date d'acquisition, nous réévaluons périodiquement les flux de trésorerie prévus des prêts dépréciés acquis. Selon l'IFRS 9, des diminutions des flux de trésorerie prévus entraîneront une hausse de nos provisions pour pertes de crédit attendues, ce qui est conforme aux dispositions précédentes présentées dans l'IAS 39. Selon l'IFRS 9, des augmentations des flux de trésorerie prévus entraîneront, quant à elles, une reprise de la provision pour pertes de crédit attendues. Selon l'IAS 39, des augmentations des flux de trésorerie prévus ont entraîné la comptabilisation d'une reprise de la dotation à la provision pour pertes sur créances et une baisse de la provision pour pertes sur créances ou, en l'absence d'une telle provision, une hausse des produits d'intérêts. Les provisions pour pertes de crédit attendues au titre des prêts dépréciés acquis sont présentées avec celles des prêts de troisième stade.

Rapprochement des provisions entre l'IAS 39 et l'IFRS 9

Dans le cas de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, les provisions pour instruments dépréciés appréciés sur une base individuelle comptabilisées en vertu de l'IAS 39 ont généralement été remplacées par des provisions pour prêts de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, tandis que les provisions pour pertes d'instruments financiers non dépréciés appréciés sur une base collective ont généralement été remplacées par des provisions pour prêts de premier stade ou de deuxième stade en vertu de l'IFRS 9. Dans le cas de nos portefeuilles de détail, la tranche de nos provisions collectives ayant trait à des instruments financiers dépréciés selon l'IAS 39 a généralement été remplacée par des provisions pour prêts de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, alors que la tranche de nos provisions collectives visant des instruments non dépréciés a généralement été remplacée par des provisions pour prêts de premier stade ou de deuxième stade selon l'IFRS 9.

Le tableau ci-après fait le rapprochement entre le solde de clôture de la provision pour pertes sur créances selon l'IAS 39 au 31 octobre 2017 et le solde d'ouverture de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017 :

En millions de dollars, au	31 oct. 2017			1 ^{er} nov. 2017				
	IAS 39		Total	IFRS 9			Total ¹	
	Provision individuelle	Provision collective		Réévaluations	Premier stade	Deuxième stade		Troisième stade
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 \$	201 \$	203 \$	19 \$	28 \$	43 \$	151 \$	222 \$
Prêts personnels	7	488	495	(19)	164	202	110	476
Cartes de crédit	-	386	386	128	101	413	-	514
Entreprises et gouvernements	183	470	653	(65)	234	150	204	588
	192 \$	1 545 \$	1 737 \$	63 \$	527 \$	808 \$	465 \$	1 800 \$
Se compose de ce qui suit :								
Prêts	192 \$	1 426 \$	1 618 \$	69 \$	474 \$	748 \$	465 \$	1 687 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan ²	-	119	119	(6)	53	60	-	113
Valeurs mobilières								
Titres de créance évalués à la JVAERG ³	s. o.	s. o.	s. o.	49 \$	14 \$	35 \$	- \$	49 \$

1) En outre, les provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard des autres actifs financiers classés comme étant évalués au coût amorti étaient négligeables au 1^{er} novembre 2017.

2) Comprises dans les autres passifs du bilan consolidé intermédiaire.

3) Les provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créance évalués à la JVAERG sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global et n'ont pas d'incidence sur la valeur comptable de notre bilan consolidé intermédiaire, ces titres étant évalués à la juste valeur.

s. o. Sans objet selon l'IAS 39.

Toutes les différences quant à la valeur comptable des instruments financiers découlant de l'adoption de l'IFRS 9, autres que celles liées à l'adoption volontaire des dispositions relatives au « risque de crédit propre », ont été comptabilisées dans notre solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} novembre 2017 et dans le cumul des autres éléments du résultat global, comme si nous avions toujours appliqué les dispositions de l'IFRS 9. Le tableau ci-après fait le rapprochement entre les valeurs comptables présentées selon l'IAS 39 et celles présentées selon l'IFRS 9, et fait état de l'incidence, nette d'impôt, découlant de la transition à l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017 sur les capitaux propres applicables aux actionnaires et sur le total des capitaux propres :

En millions de dollars	Valeur comptable selon l'IAS 39 au 31 oct. 2017	Reclassement	Réévaluations	Valeur comptable selon l'IFRS 9 au 1 ^{er} nov. 2017
ACTIF				
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	3 440	\$ -	\$ -	3 440 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	10 712	-	-	10 712
Valeurs mobilières				
Valeurs détenues à des fins de transaction et valeurs désignées à leur juste valeur				
Solde d'ouverture	50 827			
Transfert dans les valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN		(50 827) ¹		
Solde de clôture				-
Valeurs disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance				
Solde d'ouverture	42 592			
Transfert dans les titres de créance évalués à la JVAERG		(32 945) ²		
Transfert dans les titres de participation évalués à la JVAERG		(459) ³		
Transfert dans les valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN		(1 092) ⁴		
Transfert dans les valeurs évaluées au coût amorti		(8 096) ⁵		
Solde de clôture				-
Valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN				
Solde d'ouverture	-			
Transfert en provenance des valeurs disponibles à la vente		1 092 ⁴		
Transfert en provenance des valeurs détenues à des fins de transaction et des valeurs désignées à la juste valeur		50 827 ¹		
Transfert en provenance des prêts		12 ⁴		
Solde de clôture				51 931
Titres de créance évalués à la JVAERG				
Solde d'ouverture	-			
Transfert en provenance des valeurs disponibles à la vente		32 945 ²		
Solde de clôture				32 945
Titres de participation évalués à la JVAERG				
Solde d'ouverture	-			
Transfert en provenance des valeurs disponibles à la vente		459 ³		
Solde de clôture				459
Valeurs évaluées au coût amorti				
Solde d'ouverture	-			
Transfert en provenance des valeurs disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance		8 110 ⁵		
Solde de clôture				8 110
	93 419	26	-	93 445
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 035	-	-	5 035
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	40 383 ⁶	-	-	40 383
Prêts				
Prêts, nets de la provision pour pertes sur créances	356 734	(375) ⁴	(138) ⁷	356 221
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN	-	363 ⁴		363
	356 734	(12)	(138)	356 584
Divers				
	55 541	2	25	55 568
Total de l'actif	565 264	\$ 16	\$ (113)	565 167 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
Dépôts⁸	439 706	\$ -	\$ -	439 706 \$
Garantie au comptant au titre de valeurs prêtées	2 024			2 024
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	27 971			27 971
Titres secondaires	3 209			3 209
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	13 713			13 713
Divers	47 404		(6)	47 398
Total du passif	534 027	-	(6)	534 021
Capitaux propres				
Actions privilégiées	1 797			1 797
Actions ordinaires	12 548			12 548
Surplus d'apport	137			137
Résultats non distribués	16 101	4	(148)	15 957
Cumul des autres éléments du résultat global				
Solde d'ouverture	452			
Reclassement en valeurs évaluées au coût amorti de titres de créance disponibles à la vente		16		
Reclassement en valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN de titres de participation disponibles à la vente		(4)		
Comptabilisation des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 pour les titres de créance évalués à la JVAERG			45	
Solde de clôture				509
Total des capitaux propres applicables aux actionnaires	31 035	16	(103)	30 948
Participations ne donnant pas le contrôle	202	-	(4)	198
Total des capitaux propres	31 237	16	(107)	31 146
	565 264	\$ 16	\$ (113)	565 167 \$

1) Dans notre portefeuille de crédit structuré en voie de liquidation, certaines valeurs ont été reclassées de valeurs désignées à la juste valeur en valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN.

2) Certains titres de créance disponibles à la vente ont été reclassés en titres de créance évalués à la JVAERG, car ils respectent le critère des flux de trésorerie correspondant « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts » selon l'IFRS 9 et sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ».

3) Certains valeurs ont été reclassées de valeurs disponibles à la vente en titres de participation désignés à la JVAERG.

4) Certains titres et prêts adossés à des créances mobilières ont été reclassés de valeurs disponibles à la vente ou de prêts en valeurs en prêts obligatoirement évalués à la JVRN.

5) Certains titres de créance ont été reclassés de valeurs disponibles à la vente en valeurs évaluées au coût amorti, car ils respectent le critère des flux de trésorerie correspondant « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts » selon l'IFRS 9 et sont gérés selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. La juste valeur des titres qui étaient encore détenus au 31 janvier 2018 était de 4 807 M\$. La variation de la juste valeur de ces titres qui aurait été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global au cours du premier trimestre de 2018 aurait été une perte de 21 M\$ si ces titres avaient continué d'être évalués par le biais des autres éléments du résultat global. En outre, certaines valeurs détenues jusqu'à leur échéance gérées selon un modèle économique de type « détention aux fins de la perception » ont été reclassées en valeurs évaluées au coût amorti.

6) Comprennent 1 450 M\$ de certaines valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres qui sont évaluées à la JVRN et désignées à la juste valeur selon l'IAS 39 et obligatoirement évaluées à la JVRN selon l'IFRS 9.

7) Comprennent des ajustements d'évaluation de 69 M\$ liés aux pertes de crédit attendues et de 69 M\$ liés à l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif comptabilisés à la transition à l'IFRS 9.

8) Comprend les dépôts désignés à leur juste valeur de 5 947 M\$ selon l'IAS 39 et l'IFRS 9.

Les autres méthodes comptables liées à la comptabilisation des instruments financiers par suite de l'application de l'IFRS 9 sont les suivantes :

Détermination de la juste valeur

La transition à l'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence sur la définition de la juste valeur, qui correspond toujours au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). Les évaluations de la juste valeur sont classées selon trois niveaux au sein d'une hiérarchie des justes valeurs (niveaux 1, 2 et 3) qui est fondée sur le caractère observable des données d'évaluation sur le marché aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La note 2 donne plus de précisions sur l'évaluation de la juste valeur par catégorie d'instrument financier après la comptabilisation initiale.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers obligatoirement évalués ou désignés à la JVRN sont passés en charge dès qu'ils sont engagés selon l'IFRS 9, ce qui concorde avec la comptabilisation des coûts de transaction liés aux valeurs du compte de négociation et aux instruments financiers désignés à leur juste valeur selon l'IAS 39. Dans le cas des instruments évalués au coût amorti et aux titres de créance évalués à la JVAERG, les coûts de transaction sont amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour ce qui est des titres de participation désignés à la JVAERG, les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable de l'instrument en question.

Date de comptabilisation des valeurs mobilières

Selon l'IFRS 9, nous continuons de comptabiliser toutes les valeurs mobilières figurant au bilan consolidé au moyen de la comptabilisation à la date de règlement, en conformité avec la comptabilisation selon l'IAS 39.

Taux d'intérêt effectif

Selon l'IFRS 9, les produits d'intérêts et les charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers évalués au coût amorti et aux titres de créance évalués à la JVAERG sont comptabilisés dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, ce qui s'apparente aux dispositions de l'IAS 39 visant les prêts et les créances ainsi que les titres de créance disponibles à la vente. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les rentrées ou les sorties de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier, à leur comptabilisation initiale. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, nous estimons les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte des pertes sur créances futures.

Les commissions de montage, y compris les commissions d'engagement, de restructuration et de renégociation, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur le prêt et sont comptabilisées au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions reçues relativement à des engagements qui ne donneront probablement pas lieu à un prêt sont portées aux produits autres que d'intérêts sur la durée de l'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont portées aux produits autres que d'intérêts à la signature de l'entente de syndication, pourvu que le rendement de la tranche de prêt que nous conservons soit au moins égal au rendement moyen obtenu par les autres prêteurs participant au financement. Sinon, une fraction appropriée des commissions est différée à titre de produits non gagnés et amortie par imputation aux produits d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Selon l'IFRS 9, les produits d'intérêts sont comptabilisés au titre des actifs financiers de premier et de deuxième stades évalués au coût amorti en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute de l'instrument financier. Dans le cas des instruments financiers de troisième stade, les produits d'intérêts sont comptabilisés au moyen du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs estimés aux fins du calcul de la perte de valeur et sont appliqués à la valeur comptable nette de l'instrument financier, ce qui s'apparente à la méthode de l'IAS 39.

Dérivés incorporés

Selon l'IFRS 9 et l'IAS 39, les dérivés incorporés à d'autres passifs financiers sont comptabilisés à titre de dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, et que les caractéristiques du dérivé incorporé correspondent à celles d'un dérivé autonome dans les situations où l'instrument composé n'est pas classé à la JVRN ni désigné à la juste valeur. Ces dérivés incorporés (qui sont classés avec l'instrument hôte dans le bilan consolidé) sont évalués à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans le compte de résultat consolidé. Le montant résiduel du passif au titre de l'instrument hôte est désactualisé par imputation de produits d'intérêts ou de charges d'intérêts jusqu'à sa valeur à l'échéance au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits initiaux sur les dérivés incorporés à un instrument financier séparés aux fins comptables ne sont pas comptabilisés immédiatement, mais sont plutôt comptabilisés sur la durée de l'instrument hôte résiduel. Lorsqu'un dérivé incorporé est séparable de l'instrument hôte, mais que la juste valeur, à la date d'acquisition ou à la date du bilan, ne peut être évaluée de façon fiable séparément ou qu'elle ne peut autrement être séparée, l'intégralité du contrat composé est évaluée à la JVRN.

Selon l'IFRS 9, les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus séparés. Les actifs financiers sont plutôt classés dans leur intégralité dans le classement approprié au moment de la comptabilisation initiale au moyen d'une appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs en question et du modèle économique aux termes duquel ils sont gérés.

Titrisations et décomptabilisation des actifs financiers

La titrisation de nos propres actifs nous procure une source de liquidité additionnelle. Comme nous conservons en général la quasi-totalité des risques et des avantages des actifs cédés, les actifs demeurent inscrits au bilan consolidé, et les fonds provenant de ces transactions sont comptabilisés au poste Emprunts garantis de la section Dépôts.

Selon l'IFRS 9 et l'IAS 39, nos transactions de titrisation relatives à des entités structurées non consolidées sont comptabilisées à titre de ventes et les actifs connexes sont décomptabilisés seulement lorsque :

- notre droit contractuel de recevoir les flux de trésorerie rattachés aux actifs est arrivé à échéance;
- nous cédonos nos droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers, et i) nous avons transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété; ou ii) nous n'avons ni conservé ni transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, mais avons abandonné le contrôle;
- le transfert répond aux critères d'un contrat de transfert de flux qualifié.

Décomptabilisation des passifs financiers

Selon l'IFRS 9 et l'IAS 39, un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est réglée ou annulée, ou que celle-ci expire. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre passif accordé par le même prêteur et selon des modalités très différentes, ou que les modalités du passif existant

sont modifiées en profondeur, cet échange ou ces modifications sont traités comme une décomptabilisation du passif d'origine et la comptabilisation d'un nouveau passif, et l'écart entre les valeurs comptables respectives est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé. Le rachat d'instruments de créance est considéré comme une extinction de l'instrument de créance, même si nous prévoyons revendre l'instrument à court terme.

Cautionnements financiers

Les cautionnements financiers sont des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance.

Selon l'IFRS 9 et l'IAS 39, les contrats de cautionnement financier consentis par la CIBC et qui ne sont pas considérés comme des contrats d'assurance sont d'abord comptabilisés à titre de passifs à la juste valeur, soit en général la prime reçue ou à recevoir à la date à laquelle le cautionnement a été donné, ajustée pour tenir compte des coûts de transaction directement attribuables à l'octroi de cautionnements. Par la suite, les passifs de cautionnement financier sont évalués à la valeur la plus élevée entre la juste valeur initiale, nette de l'amortissement cumulé, et la valeur actuelle de tout paiement prévu lorsqu'un paiement est devenu probable en vertu du cautionnement. Un cautionnement financier admissible à titre de dérivé est réévalué à sa juste valeur à chaque date de clôture et comptabilisé dans les dérivés au titre des actifs ou des passifs, selon le cas.

b) Modifications de méthodes comptables futures

Pour plus de précisions sur les autres modifications de méthodes comptables futures, se reporter à la note 32 des états financiers consolidés figurant dans notre Rapport annuel 2017. Nous continuons d'évaluer l'incidence des normes que nous adopterons après l'exercice 2018.

Note 2. Évaluation de la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente les niveaux au sein de la hiérarchie de la juste valeur dans lesquels les justes valeurs des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé intermédiaire sont classées :

En millions de dollars, au	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total 31 janv. 2018	Total 31 oct. 2017
	Cours du marché		Technique d'évaluation – données observables sur le marché		Technique d'évaluation – données inobservables sur le marché			
	31 janv. 2018	31 oct. 2017	31 janv. 2018	31 oct. 2017	31 janv. 2018	31 oct. 2017		
Actifs financiers								
Dépôts auprès d'autres banques	- \$	- \$	71 \$	417 \$	- \$	- \$	71 \$	417 \$
Valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN (valeurs du compte de négociation et valeurs désignées à leur juste valeur en 2017)								
Titres émis ou garantis par des gouvernements	3 086	2 403	13 129 ¹	13 103 ¹	-	-	16 215	15 506
Titres de participation de sociétés	29 452	30 737	426	255	-	32	29 878	31 024
Titres de créance de sociétés	-	-	2 265	2 256	-	-	2 265	2 256
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	-	-	2 235	1 944	688	97 ²	2 923	2 041
	32 538	33 140	18 055	17 558	688	129	51 281	50 827
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN (prêts liés au compte de négociation en 2017)								
Entreprises et gouvernements	-	-	12 572	13 907	737	103	13 309	14 010
Prêts hypothécaires à l'habitation	-	-	12	12	-	-	12	12
	-	-	12 584	13 919	737	103	13 321	14 022
Titres de créance évalués à la JVAERG (titres de créance disponibles à la vente en 2017)								
Titres émis ou garantis par des gouvernements	2 490	4 299	21 121	21 015	-	-	23 611	25 314
Titres de créance de sociétés	-	-	4 967	5 152	26	4	4 993	5 156
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	-	-	6 204	7 544	-	1 674	6 204	9 218
	2 490	4 299	32 292	33 711	26	1 678	34 808	39 688
Titres de participation désignés à la JVAERG (titres de participation disponibles à la vente en 2017)								
Titres de participation de sociétés	25	28	140	152	285	289	450	469
	25	28	140	152	285	289	450	469
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et évaluées à la JVRN (valeurs désignées à leur juste valeur acquises en vertu de prises en pension de titres en 2017)	-	-	2 354	1 450 ⁴	-	-	2 354	1 450
Dérivés								
De taux d'intérêt	-	-	8 640	8 218	17	28	8 657	8 246
De change	-	-	14 042	11 643	-	-	14 042	11 643
De crédit	-	-	17	11	119	130	136	141
Sur actions	2 143	1 541	1 896	1 285	34	38	4 073	2 864
Sur métaux précieux	-	-	302	226	-	-	302	226
Autres dérivés sur marchandises	280	270	1 814	952	-	-	2 094	1 222
	2 423	1 811	26 711	22 335	170	196	29 304	24 342
Total des actifs financiers	37 476 \$	39 278 \$	92 207 \$	89 542 \$	1 906 \$	2 395 \$	131 589 \$	131 215 \$
Passifs financiers								
Dépôts et autres passifs ³	- \$	- \$	(6 111) \$	(6 309) \$	(430) \$	(369) \$	(6 541) \$	(6 678) \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	(7 218)	(7 291)	(8 029)	(6 422)	-	-	(15 247)	(13 713)
	(7 218)	(7 291)	(14 140)	(12 731)	(430)	(369)	(21 788)	(20 391)
Dérivés								
De taux d'intérêt	-	-	(9 128)	(7 867)	(42)	(20)	(9 170)	(7 887)
De change	-	-	(14 414)	(10 998)	-	-	(14 414)	(10 998)
De crédit	-	-	(30)	(34)	(134)	(148)	(164)	(182)
Sur actions	(1 235)	(937)	(2 934)	(2 289)	(181)	(77)	(4 350)	(3 303)
Sur métaux précieux	-	-	(60)	(124)	-	-	(60)	(124)
Autres dérivés sur marchandises	(346)	(203)	(587)	(574)	-	-	(933)	(777)
	(1 581)	(1 140)	(27 153)	(21 886)	(357)	(245)	(29 091)	(23 271)
Total des passifs financiers	(8 799) \$	(8 431) \$	(41 293) \$	(34 617) \$	(787) \$	(614) \$	(50 879) \$	(43 662) \$

1) Comprennent 52 M\$ liés à des valeurs désignées à la JVRN (comprenaient 54 M\$ liés à des valeurs désignées à leur juste valeur au 31 octobre 2017).

2) Comprennent 94 M\$ liés à des titres adossés à des créances mobilières désignés à leur juste valeur.

3) Comprennent les dépôts désignés à leur juste valeur de 5 740 M\$ (5 947 M\$ au 31 octobre 2017), les passifs dérivés incorporés séparés nets de 644 M\$ (596 M\$ au 31 octobre 2017), les autres passifs désignés à leur juste valeur de 32 M\$ (9 M\$ au 31 octobre 2017) et les autres passifs financiers évalués à leur juste valeur de 125 M\$ (126 M\$ au 31 octobre 2017).

4) Certaines valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres ont été désignées à la juste valeur par suite du recours à la désignation à la juste valeur selon l'IAS 39. Elles sont évaluées à la JVRN selon l'IFRS 9.

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont réputés avoir eu lieu au début du trimestre au cours duquel ce transfert a eu lieu et ils peuvent survenir en présence de renseignements additionnels ou nouveaux concernant les données d'évaluation et les changements concernant leur observabilité. Au cours du trimestre clos le 31 janvier 2018, nous avons transféré un montant de 211 M\$ des valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN et un montant de 497 M\$ de valeurs vendues à découvert du niveau 1 au niveau 2 en raison d'une moins grande observabilité des données utilisées pour évaluer ces valeurs (pour le trimestre clos le 31 octobre 2017, un montant de 651 M\$ du compte de négociation et un montant de 517 M\$ de valeurs vendues à découvert ont été transférés du niveau 1 au niveau 2 et, pour le trimestre clos le 31 janvier 2017, un montant de néant du compte de négociation et un montant de 197 M\$ de valeurs vendues à découvert ont été transférés du niveau 1 au niveau 2). De plus, au cours des trimestres clos le 31 janvier 2018, le 31 octobre 2017 et le 31 janvier 2017, des transferts entre le niveau 2 et le niveau 3 ont été effectués, soit parce qu'il y a eu un changement dans le degré d'importance des données inobservables sur la juste valeur de ces instruments ou parce qu'il y a eu un changement concernant l'observabilité d'au moins une donnée ayant une incidence importante sur leur juste valeur, comme il est indiqué dans le tableau ci-après.

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3. Ces instruments sont évalués à leur juste valeur d'après des données inobservables sur le marché. Nous couvrons souvent des positions par des positions compensatoires qui peuvent être classées à un niveau différent. Par conséquent, les profits et pertes pour les actifs et passifs au niveau 3 présentés dans le tableau ci-après ne reflètent pas l'incidence des profits et pertes compensatoires sur les instruments de couverture connexes qui ont été classés au niveau 1 ou au niveau 2.

En millions de dollars, pour les trois mois clos le	Solde d'ouverture – IAS 39	Reclassement par suite de l'adoption de l'IFRS 9 ²	Profits nets (pertes nettes) inclus(es) dans le résultat net ¹			Profits latents (pertes latentes) inclus(es) dans les autres éléments du résultat global, montant net ⁵	Transfert s au niveau 3	Transferts du niveau 3	Achats	Émissions	Ventes	Règlements	Solde de clôture
			Solde d'ouverture – IFRS 9	Réalisé(e)s ³	Latent(e)s ^{3,4}								
31 janv. 2018													
Valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN (valeurs du compte de négociation en 2017)													
Titres de participation de sociétés	32 \$	- \$	32 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(32) \$	- \$
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	3	707	710	-	(1)	-	12	-	61	-	-	(94)	688
Valeurs désignées à la JVRN (valeurs désignées à leur juste valeur en 2017)													
Titres adossés à des créances mobilières	94	(94)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN (prêts liés au compte de négociation en 2017)													
Entreprises et gouvernements	103	363	466	-	(5)	(35)	-	-	405	13	(101)	(6)	737
Titres de créance évalués à la JVAERG (titres de créance disponibles à la vente en 2017)													
Titres de créance de sociétés	4	-	4	(5)	1	-	-	-	26	-	-	-	26
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	1 674	(1 674)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation désignés à la JVAERG (titres de participation disponibles à la vente en 2017)													
Titres de participation de sociétés	289	-	289	(3)	(1)	(4)	-	-	7	-	(3)	-	285
Dérivés													
De taux d'intérêt	28	-	28	-	(3)	-	-	-	-	-	-	(8)	17
De crédit	130	-	130	(3)	(8)	-	-	-	-	-	-	-	119
Sur actions	38	-	38	-	(10)	-	12	-	-	-	-	(6)	34
Total de l'actif	2 395 \$	(698) \$	1 697 \$	(11) \$	(27) \$	(39) \$	24 \$	- \$	499 \$	13 \$	(104) \$	(146) \$	1 906 \$
Dépôts et autres passifs ⁶	(369) \$	- \$	(369) \$	- \$	(16) \$	- \$	(37) \$	20 \$	- \$	(51) \$	- \$	23 \$	(430) \$
Dérivés													
De taux d'intérêt	(20)	-	(20)	-	(19)	-	-	-	-	-	-	(3)	(42)
De crédit	(148)	-	(148)	3	9	-	-	-	-	-	-	2	(134)
Sur actions	(77)	-	(77)	-	(24)	-	(71)	-	-	(28)	-	19	(181)
Total du passif	(614) \$	- \$	(614) \$	3 \$	(50) \$	- \$	(108) \$	20 \$	- \$	(79) \$	- \$	41 \$	(787) \$
31 oct. 2017													
Valeurs détenues à des fins de transaction													
Titres de participation de sociétés	32 \$	s. o.	s. o.	- \$	1 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(1) \$	32 \$
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	3	s. o.	s. o.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Valeurs désignées à leur juste valeur													
Titres adossés à des créances mobilières	89	s. o.	s. o.	-	7	-	-	-	-	-	-	(2)	94
Prêts liés au compte de négociation													
Entreprises et gouvernements	17	s. o.	s. o.	-	1	-	-	-	-	94	(5)	(4)	103
Valeurs disponibles à la vente													
Titres de participation de sociétés	308	s. o.	s. o.	18	(1)	(13)	-	-	7	27	(57)	-	289
Titres de créance de sociétés	5	s. o.	s. o.	-	(1)	-	-	-	-	-	-	-	4
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	1 386	s. o.	s. o.	1	-	1	-	-	449	-	-	(163)	1 674
Dérivés													
De taux d'intérêt	23	s. o.	s. o.	-	2	-	-	-	-	-	-	3	28
De crédit	127	s. o.	s. o.	(4)	7	-	-	-	-	-	-	-	130
Sur actions	7	s. o.	s. o.	-	11	-	3	-	17	-	-	-	38
Total de l'actif	1 997 \$	s. o.	s. o.	15 \$	27 \$	(12) \$	3 \$	- \$	473 \$	121 \$	(62) \$	(167) \$	2 395 \$
Dépôts et autres passifs ⁶	(298) \$	s. o.	s. o.	- \$	(58) \$	- \$	(4) \$	20 \$	- \$	(46) \$	- \$	17 \$	(369) \$
Dérivés													
De taux d'intérêt	(21)	s. o.	s. o.	-	1	-	-	-	-	-	-	-	(20)
De crédit	(144)	s. o.	s. o.	3	(7)	-	-	-	-	-	-	-	(148)
Sur actions	(58)	s. o.	s. o.	-	(2)	-	(13)	-	-	(11)	-	7	(77)
Total du passif	(521) \$	s. o.	s. o.	3 \$	(66) \$	- \$	(17) \$	20 \$	- \$	(57) \$	- \$	24 \$	(614) \$
31 janv. 2017													
Valeurs détenues à des fins de transaction													
Titres de participation de sociétés	40 \$	s. o.	s. o.	- \$	1 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	41 \$
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	496	s. o.	s. o.	2	-	-	-	-	-	-	-	(492)	6
Valeurs désignées à leur juste valeur													
Titres adossés à des créances mobilières	94	s. o.	s. o.	1	(1)	-	-	-	-	-	-	(3)	91
Valeurs disponibles à la vente													
Titres de participation de sociétés	344	s. o.	s. o.	14	(2)	(7)	-	-	8	-	(19)	-	338
Titres de créance de sociétés	5	s. o.	s. o.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	1 947	s. o.	s. o.	2	-	(3)	-	-	34	-	-	(333)	1 647
Dérivés													
De taux d'intérêt	31	s. o.	s. o.	-	(20)	-	-	-	-	-	-	-	11
De crédit	140	s. o.	s. o.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	140
Sur actions	24	s. o.	s. o.	-	4	-	(17)	-	4	-	-	(3)	12
Total de l'actif	3 121 \$	s. o.	s. o.	19 \$	(18) \$	(10) \$	(17) \$	- \$	46 \$	- \$	(19) \$	(831) \$	2 291 \$
Dépôts et autres passifs ⁶	(506) \$	s. o.	s. o.	- \$	(37) \$	- \$	(2) \$	42 \$	- \$	(61) \$	- \$	301 \$	(263) \$
Dérivés													
De taux d'intérêt	(35)	s. o.	s. o.	-	8	-	-	-	-	-	-	-	(27)
De crédit	(197)	s. o.	s. o.	10	-	-	-	-	-	-	-	28	(159)
Sur actions	(42)	s. o.	s. o.	-	(6)	-	-	9	-	(6)	-	3	(42)
Total du passif	(780) \$	s. o.	s. o.	10 \$	(35) \$	- \$	(2) \$	51 \$	- \$	(67) \$	- \$	332 \$	(491) \$

1) Le cumul des profits et pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et lié aux titres de participation désignés à la JVAERG est reclassé des autres éléments du résultat global en résultats non distribués au moment de la cession ou de la décomptabilisation.

2) Certains reclassements ont eu lieu par suite de l'adoption de l'IFRS 9. Pour plus de précisions sur notre transition à l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017, se reporter à la note 1.

3) Comprendent les profits et les pertes de change liés aux titres de créance évalués à la JVAERG.

4) Comprendent les profits latents et pertes latentes liés aux actifs et passifs détenus à la fin de la période considérée.

5) L'écart de change lié aux prêts obligatoirement évalués à la JVRN détenus par des établissements à l'étranger est inclus dans les autres éléments du résultat global.

6) Comprendent les dépôts désignés à leur juste valeur de 42 M\$ (40 M\$ au 31 octobre 2017 et 43 M\$ au 31 janvier 2017), les passifs dérivés incorporés séparés nets de 388 M\$ (329 M\$ au 31 octobre 2017 et 220 M\$ au 31 janvier 2017).

s. o. Sans objet.

Informations quantitatives sur les données importantes inobservables et sensibilité des actifs financiers et des passifs financiers du niveau 3

Aucun changement important n'a été apporté au cours du trimestre aux techniques d'évaluation et à la fourchette de données importantes inobservables utilisées pour évaluer nos actifs et passifs financiers de niveau 3. Au 31 janvier 2018, l'incidence de l'ajustement d'au moins une donnée inobservable à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable de la juste valeur des actifs et passifs financiers de niveau 3 n'a pas changé de façon significative par rapport à celle présentée dans le Rapport annuel 2017.

Instruments financiers désignés à la JVRN (désignation à la juste valeur)

Un profit net de 9 M\$, net des couvertures, a été réalisé sur les actifs et les passifs désignés à la juste valeur et figure dans le compte de résultat consolidé au poste Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), montant net (perte nette de 7 M\$ et néant, respectivement, pour les trimestres clos le 31 octobre 2017 et le 31 janvier 2017). La juste valeur d'un passif désigné à sa juste valeur tient compte du risque de crédit se rapportant à ce passif. Pour les passifs financiers désignés à leur juste valeur pour lesquels nous croyons que la juste valeur est tributaire des variations de notre risque de crédit du point de vue des porteurs d'effets, les variations de la juste valeur correspondantes ont été comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations du risque de crédit propre à la CIBC ont entraîné des pertes avant impôt de 4 M\$ sur les passifs désignés à la juste valeur pour le trimestre clos le 31 janvier 2018 (pertes de 4 M\$ et pertes de 4 M\$ respectivement pour les trimestres clos le 31 octobre 2017 et le 31 janvier 2017) et des pertes avant impôt cumulatives de 18 M\$.

Note 3. Transactions importantes

Acquisition de Wellington Financial

Le 5 janvier 2018, la CIBC a à la fois fait l'acquisition des actifs de prêts de Wellington Financial Fund V LP (Wellington Financial) et de son équipe de direction au moyen d'une combinaison d'espèces, d'actions ordinaires et d'actions échangeables. Cette acquisition vient appuyer le lancement de Services financiers Innovation CIBC, une entreprise multiservices qui fournira des conseils stratégiques et du financement aux entreprises clientes nord-américaines du secteur des technologies et de l'innovation, à n'importe quel stade de leur cycle économique, et permet d'accroître davantage les capacités de la CIBC et de renforcer l'équipe des services bancaires commerciaux de CIBC Bank USA. Grâce à cette acquisition, un goodwill de 62 M\$ a été comptabilisé.

Les actions échangeables émises et incluses dans la contrepartie versée dans le cadre de l'acquisition sont équivalentes aux actions ordinaires de la CIBC sur le plan économique et sont assujetties à diverses conditions d'acquisition des droits et de performance. Une partie des actions échangeables est traitée au même titre que des attributions fondées sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, et sera portée dans les résultats au cours des périodes d'acquisition des droits pertinentes.

Les comptes de l'entreprise acquise ont été consolidés à compter de la date de clôture de l'acquisition et sont inclus dans notre secteur d'activité Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada.

Acquisition de PrivateBancorp, Inc.

Le 23 juin 2017, nous avons conclu l'acquisition de PrivateBancorp, Inc. (PrivateBancorp) et de sa filiale, The PrivateBank and Trust Company (The PrivateBank, ensuite renommée CIBC Bank USA). Au cours du premier trimestre de 2018, nous avons finalisé la répartition du coût d'acquisition et comptabilisé une hausse du goodwill de 29 M\$, essentiellement attribuable aux renseignements supplémentaires issus du règlement du différend avec les anciens actionnaires de PrivateBancorp qui ont valablement exercé leurs droits de dissidence et d'évaluation en vertu de la loi du Delaware.

Acquisition de Geneva Advisors

Le 31 août 2017, nous avons conclu l'acquisition de Geneva Advisors, LLC (Geneva Advisors). Au cours du premier trimestre de 2018, nous avons finalisé la répartition du coût d'acquisition. Aucun ajustement n'a été comptabilisé dans le cadre de la finalisation. Pour plus de précisions, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés de 2017.

Note 4. Valeurs mobilières

Valeurs mobilières

En millions de dollars, au	31 janv. 2018	31 oct. 2017
	Valeur comptable – IFRS 9	Valeur comptable – IAS 39
Titres de créance disponibles à la vente	s. o. \$	39 688 \$
Titres de créance évalués à la JVAERG	34 808	s. o.
Titres de participation disponibles à la vente	s. o.	469
Titres de participation évalués à la JVAERG	450	s. o.
Valeurs détenues jusqu'à leur échéance	s. o.	2 435
Valeurs évaluées au coût amorti ¹⁾	8 745	s. o.
Valeurs détenues à des fins de transaction et valeurs désignées à leur juste valeur	s. o.	50 827
Valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN	51 281	s. o.
	95 284 \$	93 419 \$

1) Aucune vente de valeurs évaluées au coût amorti n'a eu lieu au cours du trimestre considéré.
s. o. Sans objet.

Juste valeur des titres de créance évalués à la JVAERG et des titres de participation désignés à la JVAERG

En millions de dollars, au	31 janv. 2018				31 oct. 2017			
	IFRS 9 – Valeurs évaluées à la JVAERG				IAS 39 – Valeurs disponibles à la vente			
	Coût amorti ¹	Profits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Coût amorti	Profits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur
Valeurs émises ou garanties par :								
Gouvernement du Canada	6 163 \$	47 \$	(10) \$	6 200 \$	5 439 \$	35 \$	(1) \$	5 473 \$
Autres gouvernements canadiens	5 614	34	(1)	5 647	5 236	30	-	5 266
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	7 957	4	(58)	7 903	10 459	6	(34)	10 431
Gouvernements d'autres pays	3 841	26	(6)	3 861	4 147	12	(15)	4 144
Titres adossés à des créances hypothécaires	6 140	5	(28)	6 117	6 992	5	(13)	6 984
Titres adossés à des créances mobilières	88	-	(1)	87	2 236	1	(3)	2 234
Titres de créance de sociétés ouvertes	4 986	22	(15)	4 993	5 163	8	(19)	5 152
Titres de créance de sociétés fermées	-	-	-	-	5	-	(1)	4
Titres de participation de sociétés ouvertes ²	1	16	-	17	13	19	-	32
Titres de participation de sociétés fermées	337	96	-	433	351	86	-	437
	35 127 \$	250 \$	(119) \$	35 258 \$	40 041 \$	202 \$	(86) \$	40 157 \$

1) Net de la provision pour pertes sur créances pour les titres de créance évalués à la JVAERG de 47 M\$ (néant au 31 octobre 2017).

2) Comprennent des actions temporairement inaccessibles.

Au cours du premier trimestre de 2018, nous avons disposé d'un titre de participation désigné à la JVAERG dont la juste valeur était de 19 M\$ et inscrit un profit cumulatif après impôt de 7 M\$ directement dans les résultats non distribués. Les revenus de dividendes comptabilisés à l'égard des titres de participation désignés à la JVAERG qui ont été disposés ou qui étaient encore détenus au 31 janvier 2018 étaient de néant.

Provision pour pertes sur créances

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 relativement aux titres de créance évalués à la JVAERG.

En millions de dollars, aux dates indiquées et pour les trois mois clos le	31 janv. 2018			Selon l'IFRS 9
	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	
	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir (actifs non dépréciés)	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs non dépréciés)	Provision collective individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs dépréciés)	Total
Titres de créance évalués à la JVAERG				
Solde au début de la période	14 \$	35 \$	- \$	49 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ¹	1	(1)	5	5
Radiations	-	-	(5)	(5)
Change et autres	(1)	(1)	-	(2)
Solde à la fin de la période	14 \$	33 \$	- \$	47 \$

1) Comprise dans les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net, dans le compte de résultat consolidé intermédiaire.

Note 5. Prêts

Provision pour pertes sur créances¹

Le tableau ci-après présente un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 :

	31 janv. 2018			
	En millions de dollars, aux dates indiquées ou pour les trois mois clos le			
	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Selon l'IFRS 9
	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir (actifs non dépréciés)	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs non dépréciés)	Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs dépréciés) ²	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation				
Solde au début de la période	28 \$	43 \$	151 \$	222 \$
Montages, nets des remboursements et autre décomptabilisation	2	(1)	(2)	(1)
Changements apportés au modèle	-	-	-	-
Réévaluation nette	(8)	3	12	7
Transferts				
- aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	3	(2)	(1)	-
- aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs non dépréciés)	-	-	-	-
- aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs dépréciés)	-	-	-	-
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ³	(3)	-	9	6
Radiations	-	-	(13)	(13)
Recouvrements	-	-	-	-
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	-	-	(2)	(2)
Change et autres	-	(2)	(8)	(10)
Solde à la fin de la période	25 \$	41 \$	137 \$	203 \$
Prêts personnels				
Solde au début de la période	164 \$	202 \$	110 \$	476 \$
Montages, nets des remboursements et autre décomptabilisation	7	(6)	(1)	-
Changements apportés au modèle	-	-	-	-
Réévaluation nette	(16)	24	66	74
Transferts				
- aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	26	(26)	-	-
- aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs non dépréciés)	(3)	3	-	-
- aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs dépréciés)	-	(8)	8	-
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ³	14	(13)	73	74
Radiations	-	-	(88)	(88)
Recouvrements	-	-	16	16
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	-	-	-	-
Change et autres	(1)	-	1	-
Solde à la fin de la période	177 \$	189 \$	112 \$	478 \$
Cartes de crédit				
Solde au début de la période	101 \$	413 \$	-	514 \$
Montages, nets des remboursements et autre décomptabilisation	-	(4)	-	(4) \$
Changements apportés au modèle	-	-	-	-
Réévaluation nette	(15)	66	22	73
Transferts				
- aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	19	(19)	-	-
- aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs non dépréciés)	(2)	2	-	-
- aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs dépréciés)	-	(72)	72	-
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ³	2	(27)	94	69
Radiations	-	-	(123)	(123)
Recouvrements	-	-	29	29
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	-	-	-	-
Change et autres	-	(1)	-	(1)
Solde à la fin de la période	103 \$	385 \$	- \$	488 \$
Entreprises et gouvernements				
Solde au début de la période	234 \$	150 \$	204 \$	588 \$
Montages, nets des remboursements et autre décomptabilisation	4	(1)	(2)	1
Changements apportés au modèle	-	-	-	-
Réévaluation nette	(26)	2	27	3
Transferts				
- aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	10	(10)	-	-
- aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs non dépréciés)	(6)	6	-	-
- aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie (actifs dépréciés)	-	(1)	1	-
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ³	(18)	(4)	26	4
Radiations	-	-	(11)	(11)
Recouvrements	-	-	3	3
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	-	-	(3)	(3)
Change et autres	(9)	(3)	(11)	(23)
Solde à la fin de la période	207 \$	143 \$	208 \$	558 \$
Total de la provision pour pertes de crédit attendues à la fin de la période¹	512	758	457	1 727
Se compose de ce qui suit :				
Prêts	460 \$	709 \$	457 \$	1 626 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan ⁴	52	49	-	101

1) Se reporter à la note 4 pour la provision pour pertes de crédit attendues sur titres de créances évalués à la JVAERG. Les provisions pour pertes de crédit attendues pour les autres actifs financiers classés au coût amorti étaient négligeables au 31 janvier 2018 et ne sont pas présentées dans le tableau ci-dessus. Les autres actifs financiers classés au coût amorti sont présentés dans notre bilan consolidé intermédiaire déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues.

2) Comprend la provision pour pertes de crédit attendues pour les prêts dépréciés acquis découlant de l'acquisition de The PrivateBank.

3) La dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances sur des prêts et facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan est présentée à titre de dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances dans notre compte de résultat consolidé intermédiaire.

4) Comprises dans les autres passifs de notre bilan consolidé intermédiaire.

Provision pour pertes sur créances

Le tableau ci-après présente un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture de la provision pour pertes sur créances selon l'IAS 39 :

En millions de dollars, aux dates indiquées ou pour les trois mois clos	31 oct. 2017			31 janv. 2017		
	Selon l'IAS 39			Selon l'IAS 39		
	Provision individuelle	Provision collective	Total	Provision individuelle	Provision collective	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation						
Solde au début de la période	1 \$	204 \$	205 \$	1 \$	220 \$	221 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	-	10	10	-	12	12
Radiations	-	(15)	(15)	-	(8)	(8)
Recouvrements	-	-	-	-	-	-
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	-	(2)	(2)	-	(2)	(2)
Change et autres	1	4	5	-	(5)	(5)
Solde à la fin de la période	2 \$	201 \$	203 \$	1 \$	217 \$	218 \$
Prêts personnels						
Solde au début de la période	7 \$	510 \$	517 \$	8 \$	489 \$	497 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	-	55	55	-	89	89
Radiations	-	(89)	(89)	-	(88)	(88)
Recouvrements	-	12	12	-	15	15
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	-	-	-	-	-	-
Change et autres	-	-	-	(1)	(1)	(2)
Solde à la fin de la période	7 \$	488 \$	495 \$	7 \$	504 \$	511 \$
Cartes de crédit						
Solde au début de la période	- \$	381 \$	381 \$	- \$	386 \$	386 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	-	100	100	-	123	123
Radiations	-	(125)	(125)	-	(138)	(138)
Recouvrements	-	30	30	-	28	28
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	-	-	-	-	-	-
Change et autres	-	-	-	-	(1)	(1)
Solde à la fin de la période	- \$	386 \$	386 \$	- \$	398 \$	398 \$
Entreprises et gouvernements						
Solde au début de la période	180 \$	437 \$	617 \$	249 \$	460 \$	709 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	33	31	64	8	(20)	(12)
Radiations	(34)	(5)	(39)	(39)	(7)	(46)
Recouvrements	5	1	6	2	2	4
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	(3)	-	(3)	(6)	-	(6)
Change et autres	2	6	8	(10)	(5)	(15)
Solde à la fin de la période	183 \$	470 \$	653 \$	204 \$	430 \$	634 \$
Total de la provision pour pertes sur créances	192	1 545	1 737	212	1 549	1 761
Se compose de ce qui suit :						
Prêts	192 \$	1 426 \$	1 618 \$	212 \$	1 428 \$	1 640 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan ¹	-	119	119	-	121	121

1) Comprises dans les autres passifs de notre bilan consolidé intermédiaire.

Données, hypothèses et techniques fondées sur des modèles

Nos provisions pour pertes de crédit attendues sont estimées au moyen de modèles complexes qui reposent sur des données, des hypothèses et des techniques fondées sur des modèles qui nécessitent un niveau élevé de jugement par la direction. Plus particulièrement, les éléments de pertes de crédit attendues suivants nécessitent un niveau élevé de jugement qui peut avoir une incidence importante sur le montant présenté au titre des provisions pour pertes de crédit attendues :

- déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit sur un prêt est survenue;
- calculer les pertes de crédit pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie;
- établir des prévisions sur les informations prospectives applicables à plusieurs scénarios et déterminer la pondération des probabilités pour chaque scénario.

En outre, l'interrelation entre ces éléments nécessite également un niveau élevé de jugement qui peut aussi avoir une incidence importante sur le niveau des provisions pour pertes de crédit attendues qui est comptabilisé.

Déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit est survenue

La question de savoir si un prêt a subi une augmentation importante du risque de crédit a une incidence importante sur le niveau des provisions pour pertes de crédit attendues étant donné que les emprunts de premier stade sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et que les emprunts de deuxième stade sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La migration des emprunts entre le premier stade et le deuxième stade peut occasionner une importante volatilité du montant des provisions pour pertes de crédit attendues et des provisions pour pertes sur créances qui est comptabilisé pour une période donnée.

Dans la plupart de nos portefeuilles de prêts de détail, nous déterminons s'il y a une augmentation importante du risque de crédit en fonction des variations relatives de la PD sur la durée de vie du prêt depuis sa comptabilisation initiale. Les PD utilisées à cette fin sont la valeur attendue des PD sur la durée de vie obtenues de notre scénario optimiste, de notre scénario pessimiste et de notre scénario de référence. Un jugement important est requis pour la détermination des PD sur la durée de vie du scénario optimiste, du scénario pessimiste et du scénario de référence au moyen de l'incorporation d'informations prospectives dans les PD à long terme, la détermination de la pondération des probabilités pour les scénarios et la détermination des variations relatives des PD qui indiquent une augmentation importante du risque de crédit pour nos divers produits de détail. Les augmentations des PD attendues ou les diminutions des seuils pour les variations de la PD qui indiquent une augmentation importante du risque de crédit peuvent causer une importante migration des prêts du premier au deuxième stade, qui à son tour peut causer une importante augmentation du montant des provisions pour pertes de crédit attendues qui est comptabilisé. À l'inverse, des diminutions des PD attendues ou des augmentations des seuils pour les variations de la PD qui indiquent une augmentation importante du risque de crédit peuvent causer une importante migration des prêts du deuxième au premier stade.

Dans la plupart de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, nous déterminerons s'il y a une augmentation importante du risque de crédit en fonction des variations relatives de la notation interne du risque depuis la comptabilisation initiale. Un jugement important est requis pour la détermination de la notation interne du risque, y compris l'évaluation de la portée de l'incidence des informations prospectives sur la notation du risque. La détérioration ou l'amélioration de la notation du risque ou des ajustements à la notation du risque abaissant les seuils utilisés pour déterminer si une

augmentation importante du risque de crédit peut causer une migration importante des prêts et des titres du premier au deuxième stade, qui à son tour peut avoir une incidence importante sur le montant des provisions pour pertes de crédit attendues qui sont comptabilisées.

Bien qu'ils soient potentiellement importants pour le niveau des provisions pour pertes de crédit attendues qui sont comptabilisées, les seuils pour les variations de PD qui indiquent une augmentation importante du risque de crédit pour nos portefeuilles de détail et les seuils pour les baisses des notes de crédit utilisés pour déterminer une augmentation importante du risque de crédit pour nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements ne devraient pas changer fréquemment.

Tous les prêts dont le remboursement du principal ou le paiement des intérêts est en souffrance depuis 30 jours et l'ensemble des prêts aux entreprises et aux gouvernements qui figurent maintenant sur la liste de surveillance deviennent automatiquement des prêts de deuxième stade.

Calculer les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie

Nos modèles de provisions pour pertes de crédit attendues intègrent les paramètres de la PD, des PCD et d'ECD, ainsi que la segmentation des portefeuilles qui sert au calcul des ajustements réglementaires pour les pertes attendues selon Bâle pour la tranche de nos portefeuilles de détail et de prêts aux entreprises et aux gouvernements assujettis à l'approche fondée sur les notations internes (NI) avancée. Les ajustements appropriés sont apportés aux paramètres de Bâle afin qu'ils soient conformes aux dispositions de l'IFRS 9, notamment afin de les faire passer de paramètres fondés sur le cycle économique et de paramètres liés au ralentissement économique appliqués dans les calculs réglementaires selon Bâle à des paramètres fondés à un moment dans le temps appliqués en vertu de l'IFRS 9, lesquels prennent en considération des informations prospectives. Pour les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements normalisés, les PD, les PCD et les ECD à long terme sont également convertis en paramètres fondés à un moment dans le temps en incorporant les informations prospectives aux fins de l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en vertu de l'IFRS 9.

Un jugement important est requis pour déterminer les variables d'informations prospectives qui sont pertinentes pour des portefeuilles donnés et pour déterminer la portée d'ajustement des paramètres tout au long du cycle selon les informations prospectives en vue d'établir des paramètres fondés à un moment dans le temps. Alors que les changements dans l'ensemble des variables d'informations prospectives utilisées pour convertir les PD, PCD et les ECD tout au long du cycle en paramètres fondés à un moment dans le temps peuvent faire augmenter ou diminuer les provisions pour pertes de crédit attendues pour une période donnée, les changements de la correspondance des variables d'informations prospectives à des portefeuilles donnés devraient être rares. Cependant, les changements dans les paramètres d'informations prospectives donnés utilisés pour quantifier les paramètres fondés à un moment dans le temps seront fréquents, car nos prévisions sont mises à jour tous les trimestres. Des augmentations du niveau de pessimisme dans les variables d'informations prospectives entraîneront une augmentation des provisions pour perte de crédit attendues, tandis que des augmentations du niveau d'optimisme dans les variables d'informations prospectives entraîneront une diminution des provisions pour perte de crédit attendues. Ces hausses et baisses pourraient être importantes au cours d'une période donnée et commenceront à se produire au cours de la période où nos perspectives d'avenir changeront.

En ce qui concerne la durée de vie d'un instrument financier, la période maximale prise en compte pour évaluer les pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale pendant laquelle nous sommes exposés au risque de crédit. Pour les facilités de crédit renouvelables, comme les cartes de crédit, la durée de vie d'un compte de carte de crédit correspond au cycle de vie comportemental attendu. Un jugement important est requis pour l'application de nos modèles complexes utilisés pour estimer le cycle de vie comportemental attendu. Des hausses du cycle de vie comportemental attendu feront augmenter les provisions pour pertes de crédit attendues, plus particulièrement pour les prêts renouvelables de deuxième stade.

Établir des prévisions sur les informations prospectives applicables à plusieurs scénarios et déterminer la pondération des probabilités pour chaque scénario

Tel qu'indiqué précédemment, les informations prospectives sont incorporées dans notre évaluation de la question de savoir si l'actif financier a connu une augmentation importante du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale et dans notre estimation des provisions pour pertes de crédit attendues. À partir de l'analyse des données historiques, notre fonction de gestion du risque a cerné et reflété dans nos provisions pour pertes de crédit attendues les variables d'informations prospectives pertinentes qui contribuent au risque de crédit et aux pertes dans nos portefeuilles de détail et de prêts, aux entreprises et aux gouvernements. Au sein de notre portefeuille de détail, les variables les plus fortement corrélées sont les taux de chômage, la croissance du PIB et le prix des logements. Dans de nombreux cas, ces variables sont prévues au niveau provincial. Au sein de notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, les taux de croissance du TSX et de l'indice S&P 500 et le taux de chômage font notamment partie des principaux moteurs du rendement du crédit pour l'intégralité du portefeuille, tandis que les variables d'informations prospectives comme le prix des produits de base sont importantes pour certains portefeuilles.

Notre processus de prévision tire parti du processus que nous utilisons avant l'adoption de l'IFRS 9. Pour la majorité de nos portefeuilles de prêts, notre prévision des variables d'informations prospectives est établie à partir d'un « scénario de référence » ou du scénario le plus probable qui est utilisé à l'interne aux fins de planification et de prévision. Pour la plupart des variables d'informations prospectives liées à nos activités au Canada, nous avons des scénarios de prévision par province. Pour établir le « scénario de référence », nous considérons les prévisions des autorités monétaires telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque du Canada, ainsi que d'économistes du secteur privé. Nous en tirons ensuite des scénarios raisonnables « à la hausse » et « à la baisse » au moyen de prévisions externes qui sont supérieures ou inférieures à notre « scénario de référence » et appliquons le jugement de la direction. Une pondération des probabilités est attribuée à nos scénarios « de référence », « à la hausse » et « à la baisse » fondés sur l'analyse statistique et le jugement de la direction.

Le processus de prévision est supervisé par un comité de gouvernance qui est composé de parties prenantes internes à l'échelle de la Banque et nécessite un jugement important pour déterminer à la fois les prévisions en matière d'énoncés prospectifs pour nos différents scénarios et la pondération des probabilités affectée à chacun des scénarios. En général, une détérioration de nos perspectives en matière d'informations prospectives prévues pour chaque scénario ou une augmentation de la probabilité d'occurrence du « scénario à la baisse » augmentera le nombre de prêts migrés du premier au deuxième stade ainsi que l'estimation des provisions pour perte de crédit attendues. À l'inverse, une amélioration de nos perspectives prévues en matière d'informations prospectives ou une augmentation de la probabilité d'occurrence du « scénario à la hausse » auront l'effet contraire. Il n'est pas possible d'isoler de manière significative l'incidence des changements dans les différentes variables d'informations prospectives pour un scénario donné en raison de l'interrelation entre les variables et l'interrelation entre le niveau de pessimisme inhérent à un scénario donné et sa probabilité d'occurrence.

Les superpositions aux fins de gestion pour les estimations de provisions pour pertes de crédit attendues sont des ajustements que nous utilisons dans des circonstances où nous jugeons que nos données, hypothèses et techniques fondées sur des modèles existantes ne tiennent pas compte de tous les facteurs de risque pertinents. L'émergence de nouveaux événements macroéconomiques, microéconomiques ou politiques, ainsi que les changements attendus des paramètres, modèles ou données qui ne sont pas incorporés dans nos paramètres actuels, migrations des notations de risque interne, modèles ou informations prospectives sont des exemples de telles circonstances. L'utilisation de superpositions aux fins de de gestion nécessite l'application d'un jugement important qui peut avoir une incidence sur le montant des provisions pour pertes de crédit attendues qui est comptabilisé.

Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable brute des prêts et les montants contractuels des facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan selon notre système interne de notation du risque :

Prêts¹

En millions de dollars, au	31 janv. 2018			Total
	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade ^{2,3}	
Prêts hypothécaires à l'habitation				
- Exceptionnellement faible	132 310 \$	112 \$	- \$	132 422 \$
- Très faible	34 782	20	-	34 802
- Faible	30 193	336	-	30 529
- Moyen	3 562	2 635	-	6 197
- Haut	195	962	-	1 157
- Défaut	-	-	482	482
- Non noté	1 965	239	196	2 400
Prêts hypothécaires à l'habitation, montant brut ^{4,5}	203 007	4 304	678	207 989
Provision pour pertes de crédit attendues	25	41	137	203
Prêts hypothécaires à l'habitation, montant net	202 982	4 263	541	207 786
Prêts personnels				
- Exceptionnellement faible	22 734	-	-	22 734
- Très faible	4 411	198	-	4 609
- Faible	6 235	730	-	6 965
- Moyen	4 128	1 053	-	5 181
- Haut	362	543	-	905
- Défaut	-	-	122	122
- Non noté	534	37	45	616
Prêts personnels, montant brut ⁵	38 404	2 561	167	41 132
Provision pour pertes de crédit attendues	167	187	112	466
Prêts personnels, montant net	38 237	2 374	55	40 666
Cartes de crédit				
- Exceptionnellement faible	3 391	-	-	3 391
- Très faible	1 724	31	-	1 755
- Faible	3 618	638	-	4 256
- Moyen	1 155	1 029	-	2 184
- Haut	31	549	-	580
- Défaut	-	-	-	-
- Non noté	148	-	-	148
Cartes de crédit, montant brut	10 067	2 247	-	12 314
Provision pour pertes de crédit attendues	91	351	-	442
Cartes de crédit, montant net	9 976	1 896	-	11 872
Entreprises et gouvernements				
- De première qualité	39 967	325	-	40 292
- De qualité inférieure	58 767	3 346	-	62 113
- Liste de surveillance	283	1 132	-	1 415
- Défaut	-	-	501	501
- Non noté	2 171	250	128	2 549
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut ^{4,6}	101 188	5 053	629	106 870
Provision pour pertes de crédit attendues	177	130	208	515
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net	101 011	4 923	421	106 355
Total des prêts, montant net	352 206 \$	13 456 \$	1 017 \$	366 679 \$

1) Les autres actifs financiers classés au coût amorti ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus, car leurs provisions pour pertes de crédit attendues étaient négligeables au 31 janvier 2018. En outre, le tableau ne présente pas les titres de créance évalués à la JVAERG, pour lesquels des provisions pour pertes de crédit attendues de 47 M\$ ont été comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

2) Comprend les prêts dépréciés acquis découlant de l'acquisition de The PrivateBank.

3) Ne comprend pas les biens saisis de 19 M\$ qui étaient inclus dans les autres actifs du bilan consolidé intermédiaire.

4) Comprend 12 M\$ de prêts hypothécaires à l'habitation et 13 309 M\$ de prêts aux entreprises et aux gouvernements évalués à la JVRN.

5) Les cotes de notation du risque internes présentées pour les prêts hypothécaires à l'habitation et certains prêts personnels ne tiennent pas compte des garanties d'emprunt ou d'assurances émises par un gouvernement du Canada (fédéral ou provincial), un organisme du gouvernement canadien ou un assureur du secteur privé, étant donné que l'augmentation importante du risque de crédit de ces prêts est en fonction des variations relatives de la PD sur la durée de vie du prêt, compte non tenu des sûretés ou d'autres rehaussements de crédit.

6) Comprend les engagements de clients en vertu d'acceptations de 9 672 M\$.

Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan

En millions de dollars, au	31 janv. 2018			Total
	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	
Services bancaires de détail				
- Exceptionnellement faible	97 573 \$	- \$	- \$	97 573 \$
- Très faible	10 314	345	-	10 659
- Faible	8 905	1 459	-	10 364
- Moyen	1 842	1 060	-	2 902
- Haut	253	343	-	596
- Défaut	-	-	9	9
- Non noté	277	26	-	303
Prêts de détail, montant brut	119 164	3 233	9	122 406
Provision pour pertes de crédit attendues	22	36	-	58
Prêts de détail, montant net	119 142	3 197	9	122 348
Entreprises et gouvernements				
- De première qualité	74 306	201	-	74 507
- De qualité inférieure	37 135	1 277	-	38 412
- Liste de surveillance	79	401	-	480
- Défaut	-	-	21	21
- Non noté	623	80	-	703
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut	112 143	1 959	21	114 123
Provision pour pertes de crédit attendues	30	13	-	43
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net	112 113	1 946	21	114 080
Total des facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan, montant net	231 255 \$	5 143 \$	30 \$	236 428 \$

Prêts dépréciés acquis

Les prêts dépréciés acquis découlant de l'acquisition de The PrivateBank comprenaient des prêts aux entreprises et aux gouvernements affichant un solde de principal non remboursé de 43 M\$ et de 81 M\$ et une juste valeur de 35 M\$ et de 61 M\$ au 31 janvier 2018 et au 31 octobre 2017, respectivement.

Le tableau ci-après présente le détail des prêts dépréciés que nous avons acquis :

En millions de dollars, au	31 janv. 2018	31 oct. 2017	31 janv. 2017
Solde de principal non remboursé ¹	43 \$	81 \$	s. o. \$
Ajustements de la juste valeur au titre du crédit	(3)	(15)	s. o.
Valeur temps de l'argent	(2)	(3)	s. o.
Valeur comptable	38	63	s. o.
Provision de troisième stade (provision évaluée individuellement en 2017)	(3)	(2)	s. o.
Valeur comptable, nette de la provision connexe	35 \$	61 \$	s. o. \$

1) Représente le principal dû, net des radiations depuis l'acquisition du prêt.

s.o. Sans objet.

Prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux

Ces éléments comprennent les prêts dont le remboursement du principal ou le paiement des intérêts est en souffrance aux termes du contrat. Le tableau suivant présente une analyse chronologique des prêts en souffrance aux termes du contrat.

En millions de dollars, au	31 janv. 2018 ¹			31 oct. 2017
	Moins de 31 jours	De 31 jours à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 409 \$	931 \$	- \$	3 340 \$
Prêts personnels	702	210	-	912
Cartes de crédit	518	202	116	836
Entreprises et gouvernements	634	279	-	913
	4 263 \$	1 622 \$	116 \$	6 001 \$
				6 125 \$

1) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours aux termes du contrat, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

Note 6. Entités structurées et décomptabilisation des actifs financiers

Entités structurées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. La CIBC fait appel à divers types d'entités structurées, dont les activités commerciales comprennent la titrisation des actifs financiers, le financement adossé à des créances mobilières et la gestion d'actifs.

Nous consolidons une entité structurée lorsque la substance de la relation indique que nous exerçons un contrôle sur l'entité structurée.

Des précisions sur nos entités structurées consolidées et non consolidées figurent aux pages 128 à 131 du Rapport annuel 2017.

Nous avons deux programmes d'obligations sécurisées, soit le Programme structuré d'obligations sécurisées (programme structuré) et le Programme législatif d'obligations sécurisées (programme législatif). Les obligations sécurisées sont des obligations au bilan avec droit de recours intégral qui sont aussi entièrement garanties par les actifs à l'égard desquels les détenteurs d'obligations profitent d'un droit prioritaire en cas d'insolvabilité de la CIBC. En vertu du programme structuré, nous transférons un bloc de prêts hypothécaires assurés à CIBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership, qui conserve ces prêts et agit à titre de garant auprès des détenteurs d'obligations en ce qui concerne le paiement des intérêts et du capital. En vertu du programme législatif, nous transférons un bloc de prêts hypothécaires non assurés ordinaires à CIBC Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership, qui conserve ces prêts et agit à titre de garant auprès des détenteurs d'obligations en ce qui concerne le paiement des intérêts et du capital. CIBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership et CIBC Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership sont des entités structurées qui sont consolidées par la CIBC. Dans le cas des deux programmes d'obligations sécurisées, les actifs n'appartiennent pas à la CIBC, mais plutôt au garant. Au 31 janvier 2018, notre programme structuré avait un solde de passif au titre d'obligations sécurisées de 0,3 G\$, d'une juste valeur de 0,3 G\$ (0,3 G\$ au 31 octobre 2017, d'une juste valeur de 0,3 G\$), et notre programme législatif avait un solde de passif au titre d'obligations sécurisées de 18,6 G\$, d'une juste valeur de 18,8 G\$ (17,1 G\$ au 31 octobre 2017, d'une juste valeur de 17,3 G\$). Le passif au titre des obligations sécurisées est soutenu par une tranche de l'actif établie aux termes d'un contrat transféré au garant et par certains accords contractuels conçus pour protéger les détenteurs d'obligations contre des événements indésirables, notamment les variations des devises.

En ce qui concerne Cards II Trust, au 31 janvier 2018, un montant de 3,6 G\$ de créances sur cartes de crédit, d'une juste valeur de 3,6 G\$ (3,0 G\$ au 31 octobre 2017, d'une juste valeur de 3,0 G\$), soutenait un passif au titre du financement connexe de 3,6 G\$, d'une juste valeur de 3,6 G\$ (3,0 G\$ au 31 octobre 2017, d'une juste valeur de 3,0 G\$).

Se reporter à la section Arrangements hors bilan du rapport de gestion pour une analyse des montants au bilan et notre risque maximal de perte lié à des entités structurées qui ne sont pas consolidées.

Décomptabilisation des actifs financiers

Des précisions sur les actifs financiers qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation figurent à la page 131 du Rapport annuel 2017.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation et des passifs financiers associés :

En millions de dollars, au	31 janv. 2018		31 oct. 2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titrisations de prêts hypothécaires à l'habitation ¹	19 910 \$	19 759 \$	19 948 \$	19 857 \$
Valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mise en pension ^{2, 3}	11 850	11 850	10 391	10 391
Valeurs prêtées en échange de garanties sous forme de trésorerie ^{2, 3}	118	118	72	72
Valeurs prêtées en échange de garanties sous forme de valeurs mobilières ^{2, 3}	20 543	20 543	19 291	19 291
	52 421 \$	52 270 \$	49 702 \$	49 611 \$
Passifs associés ⁴	52 720 \$	52 948 \$	50 261 \$	50 492 \$

1) Comprennent un montant de 2,4 G\$ (1,9 G\$ au 31 octobre 2017) de prêts hypothécaires sous-jacents aux TACH détenus par des contreparties de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à titre de garanties en vertu de mises en pension. Certains soldes de liquidités en transit liés au processus de titrisation s'élevant à 750 M\$ (809 M\$ au 31 octobre 2017) ont servi à réduire ces soldes.

2) Excluent le surdimensionnement d'actifs donnés en garantie.

3) Ne comprennent pas les actifs de tiers donnés en garantie.

4) Comprennent l'obligation de restituer les garanties sous forme de valeurs mobilières hors bilan au titre des valeurs prêtées.

De plus, nous avons titrisé 33,4 G\$, d'une juste valeur de 33,1 G\$ (30,2 G\$ au 31 octobre 2017, d'une juste valeur de 30,0 G\$), de prêts hypothécaires non transférés à des parties externes.

Note 7. Dépôts^{1,2}

En millions de dollars, au				31 janv. 2018	31 oct. 2017
	Payables à vue ³	Payables sur préavis ⁴	Payables à terme fixe ⁵	Total	Total
Particuliers	12 229 \$	107 678 \$	43 409 \$	163 316 \$	159 327 \$
Entreprises et gouvernements ⁶	56 573	44 646	124 433	225 652	225 622
Banques	5 153	621	8 724	14 498	13 789
Emprunts garantis ⁷	-	-	42 713	42 713	40 968
	73 955 \$	152 945 \$	219 279 \$	446 179 \$	439 706 \$
Se compose de ce qui suit :					
Détenus au coût amorti				440 439 \$	433 759 \$
Désignés à leur juste valeur				5 740	5 947
				446 179 \$	439 706 \$
Composition du total des dépôts :					
Dépôts non productifs d'intérêts					
Établissements canadiens				50 516 \$	50 810 \$
Établissements à l'étranger				11 966	12 289
Dépôts productifs d'intérêts					
Établissements canadiens				305 111	297 997
Établissements à l'étranger				78 586	78 610
				446 179 \$	439 706 \$

1) Comprennent des dépôts libellés en dollars américains de 144,5 G\$ (145,6 G\$ au 31 octobre 2017) et libellés en d'autres monnaies étrangères de 21,6 G\$ (19,9 G\$ au 31 octobre 2017).

2) Nets de billets acquis de 2 798 M\$ (2 465 M\$ au 31 octobre 2017).

3) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous ne sommes pas autorisés à exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes de chèques.

4) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous pouvons légalement exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes d'épargne.

5) Comprennent tous les dépôts qui viennent à échéance à une date précise. Il s'agit habituellement de dépôts à terme, de certificats de placement garanti et d'instruments semblables.

6) Comprennent un montant de 1 612 M\$ (1 625 M\$ au 31 octobre 2017) au titre de billets émis à CIBC Capital Trust.

7) Comprennent des passifs émis à la suite d'activités liées à la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation ou par l'intermédiaire du programme d'obligations sécurisées ou d'entités de titrisation consolidées.

Note 8. Capital-actions

Actions ordinaires

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions, pour les trois mois clos le	31 janv. 2018		31 oct. 2017		31 janv. 2017	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Solde au début de la période	439 313 303	12 548 \$	436 058 553	12 197 \$	397 070 280	8 026 \$
Émission en vertu de ce qui suit :						
Acquisition de The PrivateBank ¹	1 689 450	194	-	-	-	-
Acquisition de Geneva Advisors	-	-	1 204 344	126	-	-
Acquisition de Wellington Financial	378 848	47	-	-	-	-
Régimes d'options sur actions	512 730	49	104 134	10	707 637	65
Régime d'investissement à l'intention des actionnaires ²	1 643 165	197	1 797 301	200	1 554 414	171
Régime d'achat d'actions par les employés (RAAE) ³	265 005	32	290 101	31	238 620	25
	443 802 501	13 067 \$	439 454 433	12 564 \$	399 570 951	8 287 \$
Actions autodétenues	22 490	3	(141 130)	(16)	(11 734)	(1)
Solde à la fin de la période ^{4,5}	443 824 991	13 070 \$	439 313 303	12 548 \$	399 559 217	8 286 \$

1) Pour plus de précisions, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés intermédiaires.

2) Depuis le versement des dividendes du 28 octobre 2016, les participants à l'option de réinvestissement des dividendes et à l'option de dividendes en actions du régime d'investissement à l'intention des actionnaires ont reçu un escompte de 2 % par rapport au cours moyen sur les dividendes réinvestis en actions ordinaires supplémentaires émises à même le capital autorisé. À compter du versement des dividendes du 27 avril 2018, les actions seront émises à même le capital autorisé sans escompte. Les participants au régime d'achat d'actions du régime continueront à recevoir des actions émises à même le capital autorisé sans escompte.

3) À partir du 29 juin 2016, les cotisations salariales au RAAE au Canada ont servi à acheter des actions ordinaires à même le capital autorisé. Auparavant, ces actions étaient acquises sur le marché libre.

4) Ne comprend pas les 321 440 actions ordinaires émises et en circulation, mais qui n'avaient pas encore été échangées contre une contrepartie au 31 janvier 2018 (2 010 890 au 31 octobre 2017 et néant au 31 janvier 2017). Ces actions ont été émises en prévision de notre acquisition de The PrivateBank. Ces actions sont actuellement détenues en fiducie pour le compte de la CIBC, et peuvent être échangées ou annulées à l'entière appréciation de la CIBC.

5) Compte non tenu de 189 573 actions subalternes dont les droits n'étaient pas acquis au 31 janvier 2018 (190 285 au 31 octobre 2017 et néant au 31 janvier 2017).

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

Le 10 mars 2017, nous avons annoncé que la Bourse de Toronto avait approuvé l'avis d'intention de la CIBC de procéder à une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des affaires. Les rachats en vertu de l'offre prendront fin à la première des éventualités suivantes, soit : i) la date à laquelle la CIBC aura racheté jusqu'à un maximum de 8 millions d'actions ordinaires, ii) la date à laquelle la CIBC émettra un avis de cessation, ou iii) le 13 mars 2018. Aucune action ordinaire n'a été rachetée en vertu de cette offre.

Actions privilégiées

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 47 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)

Le 18 janvier 2018, nous avons émis 18 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 47 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (actions de série 47) d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 450 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 janvier 2023, les actions de série 47 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 4,50 %. Le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,45 %.

Les porteurs d'actions de série 47 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 48 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (actions de série 48), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions de série 48 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,45 %. Les porteurs d'actions de série 48 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 47, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2028 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 47 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 48 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2028 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Fonds propres réglementaires et ratios de levier selon Bâle III

Nos ratios de fonds propres et notre ratio de levier s'établissaient comme suit :

En millions de dollars, au		31 janv. 2018	31 oct. 2017
Méthode tout compris			
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		22 115 \$	21 618 \$
Fonds propres de première catégorie	A	25 377	24 682
Total des fonds propres		28 771	28 129
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ¹		204 647	203 321
APR aux fins des fonds propres de première catégorie ¹		204 647	203 321
APR aux fins du total des fonds propres ¹		204 647	203 321
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		10,8 %	10,6 %
Ratio des fonds propres de première catégorie		12,4 %	12,1 %
Ratio du total des fonds propres		14,1 %	13,8 %
Expositions du ratio de levier	B	626 606 \$	610 353 \$
Ratio de levier	A/B	4,0 %	4,0 %

¹

Au cours du trimestre clos le 31 janvier 2018, nous nous sommes conformés aux exigences en matière de fonds propres réglementaires du BSIF.

Note 9. Avantages postérieurs à l'emploi

Les tableaux ci-après présentent le détail de la charge au titre du régime d'avantages postérieurs à l'emploi comptabilisée dans le compte de résultat consolidé intermédiaire et des réévaluations comptabilisées dans l'état du résultat global consolidé intermédiaire :

Charge au titre des régimes de retraite à prestations définies

En millions de dollars, pour les trois mois clos le	31 janv. 2018	31 oct. 2017	31 janv. 2017	31 janv. 2018	31 oct. 2017	31 janv. 2017
			Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
Coût des services rendus au cours de l'exercice	56 \$	53 \$	54 \$	3 \$	4 \$	3 \$
Coût des services passés	-	(5)	-	-	-	-
(Produits nets) charges nettes d'intérêts	(3)	-	(3)	6	6	6
Prestations spéciales de cessation d'emploi		2	-	-	-	-
Frais d'administration liés aux régimes	2	1	2	-	-	-
Charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies comptabilisée en résultat net	55 \$	51 \$	53 \$	9 \$	10 \$	9 \$

Charge au titre des régimes de retraite à cotisations définies

En millions de dollars, pour les trois mois clos le	31 janv. 2018	31 oct. 2017	31 janv. 2017
Régimes à cotisations définies	7 \$	4 \$	6 \$
Régimes de retraite d'État ¹	31	27	27
Total de la charge au titre des régimes de retraite à cotisations définies	38 \$	31 \$	33 \$

1) Comprennent le Régime de pensions du Canada/Régime des rentes du Québec et la Federal Insurance Contributions Act des É.-U.

Réévaluation des régimes d'avantages du personnel à prestations définies¹

En millions de dollars, pour les trois mois clos le	31 janv. 2018	31 oct. 2017	31 janv. 2017	31 janv. 2018	31 oct. 2017	31 janv. 2017
			Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
Écarts actuariels nets liés à l'obligation au titre des prestations définies	21 \$	(433) \$	428 \$	4 \$	4 \$	35 \$
Écarts actuariels nets sur les actifs des régimes	122	260	(164)	-	-	-
Variations du plafond de l'actif excluant les produits d'intérêts	2	3	-	-	-	-
Réévaluation nette des profits (pertes) comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global	145 \$	(170) \$	264 \$	4 \$	4 \$	35 \$

1) Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offerts au Canada sont réévalués chaque trimestre pour déterminer s'il y a eu des changements au taux d'actualisation et pour déterminer les rendements réels sur les actifs. Toutes les hypothèses actuarielles des autres régimes offerts au Canada et des régimes offerts à l'étranger sont mises à jour au moins chaque année. Les montants excluent la réévaluation nette des profits ou des pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à l'égard des filiales non significatives totalisant 2 M\$ de pertes nettes pour le trimestre clos le 31 janvier 2018 (pertes nettes de 1 M\$ pour le trimestre clos le 31 octobre 2017 et de néant pour le trimestre clos le 31 janvier 2017).

Note 10. Impôt sur le résultat

Réforme fiscale américaine

Le 22 décembre 2017, le président des États-Unis a promulgué la *Tax Cuts and Jobs Act* (réforme fiscale américaine), qui abaisse le taux d'imposition fédéral américain des sociétés à 21 % à compter du 1^{er} janvier 2018, ce qui a mené à une réduction importante des actifs d'impôt différé aux États-Unis de la CIBC. La réforme fiscale américaine a donné lieu à une charge nette de 90 M\$ pour le trimestre en cours, dont une tranche de 88 M\$ a été comptabilisée en résultat et le reliquat de 2 M\$ dans les autres éléments du résultat global. En définitive, l'incidence de la réforme fiscale américaine pourrait différer de ce montant en raison de changements dans les hypothèses que nous avons formulées dans le cadre de notre estimation de ce montant ou de lignes directrices ou d'interprétations qui pourraient être publiées par des autorités de réglementation ou d'autres organismes. La réforme fiscale américaine introduit d'autres changements importants à la législation américaine sur l'impôt sur le revenu des sociétés, notamment en créant un nouvel impôt anti-abus pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition (*base erosion anti-abuse tax* – BEAT) qui soumet à des impôts supplémentaires certains paiements d'une société américaine à des parties liées étrangères. La disposition instaurant le BEAT ne s'appliquera à la CIBC qu'à l'exercice 2019. La CIBC continue d'évaluer l'incidence du BEAT sur ses activités aux États-Unis.

Enron

Au cours des exercices précédents, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a établi de nouvelles cotisations dans lesquelles elle a refusé la déduction de paiements d'environ 3 G\$ au titre du règlement lié à Enron en 2005 et des frais juridiques connexes. L'affaire est devant les tribunaux. L'audience devant la Cour canadienne de l'impôt concernant la déductibilité des paiements liés à Enron commencera en février 2019. Si nous réussissons à faire accepter intégralement notre position fiscale, nous comptabiliserons une économie d'impôt additionnelle de 231 M\$ et un remboursement d'intérêts imposable d'environ 201 M\$. Si nous n'avons nullement gain de cause, une charge d'impôt additionnelle d'environ 820 M\$ et des intérêts non déductibles d'environ 157 M\$ nous incomberont.

Déduction pour dividendes reçus

En juin 2016, l'ARC a établi à l'égard de la CIBC une nouvelle cotisation haussant d'environ 118 M\$ le montant d'impôt à payer au motif que certains dividendes reçus de sociétés canadiennes en 2011 étaient non déductibles parce qu'ils s'inscrivaient dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ». En mai 2017, l'ARC a établi à l'égard de la CIBC une nouvelle cotisation haussant d'environ 180 M\$ le montant d'impôt à payer au motif que certains dividendes reçus au cours de l'année d'imposition 2012 étaient non déductibles. Les circonstances dans lesquelles les dividendes visés par la nouvelle cotisation ont été reçus s'apparentent à celles qui étaient prévues dans les règles proposées dans le budget fédéral canadien de 2015. Il est possible que la CIBC fasse l'objet d'une nouvelle cotisation visant des exercices ultérieurs pour les mêmes raisons. La CIBC est persuadée que ses positions fiscales sont justifiées et entend les défendre vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés.

Note 11. Résultat par action

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions et les montants par action, pour les trois mois clos le	31 janv. 2018	31 oct. 2017	31 janv. 2017
Résultat de base par action			
Résultat net applicable aux actionnaires	1 323 \$	1 159 \$	1 402 \$
Moins : dividendes et primes sur actions privilégiées	18	24	9
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	1 305 \$	1 135 \$	1 393 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	441 124	437 109	397 647
Résultat de base par action	2,96 \$	2,60 \$	3,50 \$
Résultat dilué par action			
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	1 305 \$	1 135 \$	1 393 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	441 124	437 109	397 647
Ajouter : options sur actions pouvant être exercées ¹ (en milliers)	1 287	1 105	664
Ajouter : actions subalternes et contrepartie réglée en instruments de capitaux propres (en milliers)	441	342	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation (en milliers)	442 852	438 556	398 311
Résultat dilué par action	2,95 \$	2,59 \$	3,50 \$

¹ Ne tiennent pas compte du nombre moyen de 504 344 options en cours (780 780 au 31 octobre 2017 et 537 029 au 31 janvier 2017) à un prix d'exercice moyen pondéré de 120,02 \$ (111,69 \$ au 31 octobre 2017 et 111,69 \$ au 31 janvier 2017) pour le trimestre clos le 31 janvier 2018, le prix d'exercice des options étant supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la CIBC.

Note 12. Passifs éventuels et provisions

Procédures judiciaires et autres éventualités

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts imposants sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions sont constituées pour les procédures judiciaires si, de l'avis de la direction, il est probable que des ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable se situe dans une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'aucun montant ne peut être comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, aura des répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée. Nous évaluons régulièrement le caractère adéquat des provisions pour les procédures judiciaires de la CIBC et procédons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles.

Les provisions présentées à la note 23 des états financiers consolidés annuels de 2017 comprennent toutes les provisions de la CIBC au titre des procédures judiciaires à cette période, notamment des montants liés aux procédures judiciaires importantes décrites dans cette note et à d'autres procédures judiciaires.

Selon la CIBC, les pertes sont raisonnablement possibles lorsque le risque qu'elles surviennent n'est pas probable, sans être faible. Il est raisonnablement possible que la CIBC puisse subir des pertes au-delà des montants comptabilisés lorsque la perte comptabilisée correspond au point médian d'une fourchette de pertes raisonnablement possibles, ou que la perte éventuelle se rapporte à un litige pour lequel une issue défavorable est raisonnablement possible, sans être probable.

La CIBC croit qu'outre les montants déjà comptabilisés au titre des pertes raisonnablement possibles, la fourchette globale estimative pour les procédures judiciaires importantes la visant susceptibles de faire l'objet d'une telle estimation allait de néant à environ 1,1 G\$ au 31 janvier 2018. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures importantes dans lesquelles la CIBC est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la CIBC quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et susceptibles de faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la CIBC exige beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. La fourchette ne tient pas compte des dommages-intérêts exemplaires potentiels ni des intérêts. La fourchette estimative au 31 janvier 2018 est fondée sur les procédures judiciaires importantes présentées à la note 23 des états financiers consolidés annuels de 2017 telles qu'elles sont mises à jour ci-après. Les éléments déterminant la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la CIBC ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire, et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

Voici les faits nouveaux ayant trait à nos procédures judiciaires importantes depuis la publication de nos états financiers consolidés annuels de 2017 :

- *Action collective liée aux cartes de crédit – Loi sur la protection du consommateur du Québec : Pilon c. Banque Amex du Canada et al.* : En janvier 2018, une demande d'autorisation d'exercer une action collective a été présentée au Québec contre la CIBC et plusieurs autres institutions financières. La demanderesse allègue que les défenderesses ont violé la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec et la *Loi sur les banques* quand elles ont unilatéralement augmenté la limite de crédit sur les cartes de crédit des demandeurs. La demande vise le remboursement de tous les frais de dépassement de limite facturés aux clients du Québec à compter de janvier 2015, ainsi que des dommages-intérêts punitifs de 500 \$ par membre du groupe.

- *Fire & Police Pension Association of Colorado v. Bank of Montreal et al.* : En janvier 2018, une demande de recours collectif a été déposée contre la CIBC, CIBC World Markets Corp., Marchés mondiaux CIBC inc. et plusieurs autres institutions financières devant la United States District Court for the Southern District of New York. Il est allégué dans la demande que les institutions financières défenderesses ont conspiré pour réduire un taux d'intérêt de référence appelé Canadian Dealer Offered Rate (le taux CDOR) en coordonnant la présentation d'observations artificiellement basses aux fins du sondage utilisé pour le calcul du CDOR. Selon la demande, un taux CDOR plus faible aurait profité aux défenderesses à titre de parties à des transactions sur dérivés qui ont été réglées selon ce taux. Les arguments avancés sont fondés entre autres sur les lois antitrust et sur la *Commodity Exchange Act*. La représentante des demandeurs cherche à représenter un groupe putatif d'entités qui ont effectué aux États-Unis des transactions sur des instruments financiers dont le prix, l'indice de référence et (ou) le règlement ont été établis selon le taux CDOR entre le 9 août 2007 et le 30 juin 2014.
- *Banque Canadienne Impériale de Commerce c. Green* : Aucune date n'a été fixée pour la requête en jugement sommaire.
- *Catucci v. Valeant Pharmaceuticals International Inc. et al.* : En décembre 2017, la requête des défendeurs en autorisation d'appel de la décision autorisant l'action collective a été rejetée.
- *Affaires portant sur les droits d'évaluation visant PrivateBancorp* : En novembre 2017, le tribunal a rendu une ordonnance qui rejette les requêtes ayant été réunies. Cette affaire est close.
- *Recours collectifs relatifs au remboursement anticipé de prêts hypothécaires (Sherry)* : L'audition de la motion en certification à l'égard de l'acte de procédure modifié s'est poursuivie en novembre 2017. Le tribunal a pris l'affaire en délibéré.

Outre les points mentionnés ci-dessus, il n'y a pas eu de changements importants relativement aux affaires présentées à la note 23 de nos états financiers consolidés annuels de 2017, et aucune nouvelle procédure judiciaire importante n'est survenue depuis la publication de nos états financiers consolidés annuels de 2017.

Note 13. Informations sectorielles

La CIBC compte quatre unités d'exploitation stratégique : Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux. Ces unités d'exploitation stratégique sont appuyées par Siège social et autres.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada offre aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises au Canada des conseils, des produits et des services financiers grâce à une équipe de conseillers présents dans nos centres bancaires, ainsi que par nos solutions de placement directs, mobiles ou d'accès à distance.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires commerciaux, des services bancaires privés et de gestion des avoirs afin de répondre aux besoins des sociétés du marché intermédiaire, des entrepreneurs, des particuliers et des familles à valeur nette élevée, et des clients institutionnels de partout au Canada.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires commerciaux, des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises, ainsi que des services de gestion des avoirs afin de répondre aux besoins des sociétés du marché intermédiaire, des dirigeants, des entrepreneurs, des particuliers et des familles à valeur nette élevée de tous les marchés que nous desservons aux États-Unis.

Marchés des capitaux offre des produits et des services intégrés de réseau mondial, des services consultatifs et d'exécution en placement, des services financiers aux entreprises et des services de recherche de premier plan aux grandes entreprises, aux gouvernements et à des clients institutionnels à l'échelle mondiale.

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants, soit Administration, Liens avec les clients et Innovation, Finance, Ressources humaines et Communications, Vérification interne, Gestion du risque et Technologie et opérations, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. Les coûts fonctionnels et les coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement dans les charges de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Modifications ayant une incidence sur nos secteurs d'activité

Nous avons adopté l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017. Comme l'autorise la norme, les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.

Dans le cadre de l'adoption de l'IFRS 9, nous comptabilisons maintenant une dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux (troisième stade) et non douteux (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégique respectives. Dans les périodes précédentes, la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts non douteux était comptabilisée dans Siège social et autres (à l'exception de la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui a été comptabilisée dans le Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liée : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation non douteux en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME non douteux en souffrance depuis plus de 30 jours, qui a été comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada).

En millions de dollars, pour les trois mois clos le		Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total
31 janv. 2018	Produits nets d'intérêts¹	1 517 \$	268 \$	293 \$	429 \$	(34) \$	2 473 \$
	Produits autres que d'intérêts	504	806	139	369	168	1 986
	Produits intersectoriels²	117	(120)	-	3	-	-
	Total des produits¹	2 138	954	432	801	134	4 459
	Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	148	1	14	(16)	6	153
	Amortissement et perte de valeur³	24	2	30	1	109	166
	Charges autres que d'intérêts	1 074	521	227	375	215	2 412
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	892	430	161	441	(196)	1 728
	Impôt sur le résultat¹	236	116	27	119	(98)	400
	Résultat net (perte nette)	656 \$	314 \$	134 \$	322 \$	(98) \$	1 328 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :						
	Participations ne donnant pas le contrôle	- \$	- \$	- \$	- \$	5 \$	5 \$
	Actionnaires	656	314	134	322	(103)	1 323
	Actif moyen⁴	258 213 \$	53 281 \$	40 411 \$	167 093 \$	71 346 \$	590 344 \$
31 oct. 2017	Produits nets d'intérêts ¹	1 505 \$	257 \$	303 \$	322 \$	77 \$	2 464 \$
	Produits autres que d'intérêts	480	776	119	297	133	1 805
	Produits intersectoriels ²	108	(111)	-	3	-	-
	Total des produits ¹	2 093	922	422	622	210	4 269
	Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	183	11	48	-	(13)	229
	Amortissement et perte de valeur ³	23	2	15	2	110	152
	Charges autres que d'intérêts	1 138	518	220	318	224	2 418
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	749	391	139	302	(111)	1 470
	Impôt sur le résultat ¹	198	104	32	80	(108)	306
	Résultat net (perte nette)	551 \$	287 \$	107 \$	222 \$	(3) \$	1 164 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :						
	Participations ne donnant pas le contrôle	- \$	- \$	- \$	- \$	5 \$	5 \$
	Actionnaires	551	287	107	222	(8)	1 159
	Actif moyen ⁴	255 852 \$	52 303 \$	39 896 \$	152 286 \$	68 568 \$	568 905 \$
31 janv. 2017	Produits nets d'intérêts ¹	1 410 \$	243 \$	43 \$	505 \$	(59) \$	2 142 \$
	Produits autres que d'intérêts	790	742	70	322	143	2 067
	Produits intersectoriels ²	103	(106)	-	3	-	-
	Total des produits ¹	2 303	879	113	830	84	4 209
	Dotation à la provision pour pertes sur créances	202	4	2	-	4	212
	Amortissement et perte de valeur ³	21	3	3	1	92	120
	Charges autres que d'intérêts	1 020	495	71	365	203	2 154
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	1 060	377	37	464	(215)	1 723
	Impôt sur le résultat ¹	255	101	8	117	(165)	316
	Résultat net (perte nette)	805 \$	276 \$	29 \$	347 \$	(50) \$	1 407 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :						
	Participations ne donnant pas le contrôle	- \$	- \$	- \$	- \$	5 \$	5 \$
	Actionnaires	805	276	29	347	(55)	1 402
	Actif moyen ⁴	237 709 \$	49 158 \$	9 000 \$	164 427 \$	68 558 \$	528 852 \$

1) Les produits nets d'intérêts et l'impôt sur le résultat de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis et de Marchés des capitaux comprennent un ajustement selon la base d'imposition équivalente (BIE) de néant et de 153 M\$, respectivement, pour le trimestre clos le 31 janvier 2018 (1 M\$ et 37 M\$, respectivement au 31 octobre 2017; néant et 118 M\$, respectivement au 31 janvier 2017), les montants équivalents étant compensés dans le secteur Siège social et autres.

2) Les produits intersectoriels représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion fabricant-secteur client-distributeur.

3) Comprennent l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives et des logiciels, ainsi que d'autres immobilisations incorporelles.

4) Les actifs sont présentés en fonction de moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière, et c'est la mesure examinée par la direction.

Note 14. Instruments financiers – informations à fournir

Nous avons présenté des informations quantitatives relatives au risque de crédit conformément aux directives de Bâle à la section Risque de crédit du rapport de gestion de notre Rapport annuel 2017 et de notre rapport trimestriel aux actionnaires, lesquelles exigent des entités qu'elles présentent les risques auxquels elles sont exposées en fonction de la façon dont elles gèrent leurs activités et leurs risques. Le tableau ci-après présente les expositions au bilan se rapportant au risque de crédit, en vertu de différentes approches tirées de Bâle, affichées par catégories comptables et par portefeuilles selon le dispositif de Bâle.

Catégories comptables	Portefeuilles selon Bâle										
	Approche fondée sur les notations internes avancées et approche standard							Titrisation d'actifs	Montant total assujéti au risque de crédit	Non assujéti au risque de crédit	Total au bilan consolidés
En millions de dollars, au	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Banques	Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	Autres risques liés au portefeuille de détail					
31 janv. Trésorerie et dépôts auprès d'autres											
2018											
banques	195 \$	9 312 \$	4 274 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	13 781 \$	1 459 \$	15 240 \$	
Valeurs mobilières	1 691	38 572	3 960	-	-	-	2 480	46 703	48 581	95 284	
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	2 083	5	4 901	-	-	-	-	6 989	-	6 989	
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	19 497	23 565	5 209	-	-	-	-	48 271	-	48 271	
Prêts	90 930	4 632	751	227 676	21 908	12 093	1 222	359 212	(579)	358 633	
Provision pour pertes sur créances	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 626)	(1 626)	
Dérivés	8 440	4 973	15 891	-	-	-	-	29 304	-	29 304	
Engagements de clients en vertu d'acceptations	7 622	1 935	115	-	-	-	-	9 672	-	9 672	
Autres actifs	1 335	3 706	4 167	179	33	35	3	9 458	15 702	25 160	
Total du risque de crédit	131 793 \$	86 700 \$	39 268 \$	227 855 \$	21 941 \$	12 128 \$	3 705 \$	523 390 \$	63 537 \$	586 927 \$	
31 oct. 2017											
Total du risque de crédit	125 196 \$	78 307 \$	33 668 \$	226 714 \$	21 982 \$	11 913 \$	2 947 \$	500 727 \$	64 537 \$	565 264 \$	

POUR NOUS JOINDRE :

Secrétaire général : Les actionnaires peuvent communiquer avec ce service par téléphone, au 416 980-3096 ou par courriel, à l'adresse corporate.secretary@cibc.com.

Relations avec les investisseurs : Les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuilles et les autres investisseurs qui désirent obtenir des renseignements financiers peuvent communiquer avec ce service par téléphone, au 416 956-6996 ou par courriel, à l'adresse investorrelations@cibc.com.

Communications et affaires publiques : Les médias financiers, commerciaux et spécialisés peuvent communiquer avec ce service par courriel, à l'adresse corpcommmailbox@cibc.com.

Services bancaires téléphoniques CIBC : Conformément à notre engagement envers nos clients, des renseignements sur les produits et les services de la Banque CIBC peuvent être obtenus en composant sans frais au Canada le 1 800 465-2422.

Présentation aux investisseurs en direct : De l'information financière supplémentaire, de l'information supplémentaire sur les fonds propres réglementaires et une présentation destinée aux investisseurs et aux analystes peuvent être consultées à l'adresse www.cibc.com/francais : À propos de la CIBC.

Conférence téléphonique sur les résultats financiers : La conférence téléphonique avec des analystes et investisseurs sur les résultats financiers de la Banque CIBC pour le premier trimestre aura lieu le jeudi 22 février 2018, à 8 h HE. Pour la conférence en français, composez le 514 861-2255 ou le numéro sans frais 1 877 405-9213, code d'accès 1105464#; pour la conférence en anglais, composez le 416 340-2217 ou le numéro sans frais 1 800 806-5484, code d'accès 8660945#. L'enregistrement de la conférence sera accessible en français et en anglais jusqu'à 23 h 59 HE le 2 mars 2018. Pour accéder à la retransmission en français, composez le 514 861-2272 ou 1 800 408-3053, code d'accès 9609900#. Pour accéder à la retransmission en anglais, composez le 905 694-9451 ou le 1 800 408-3053, code d'accès 6527164#.

Webdiffusion audio : Une diffusion audio en direct sur les résultats financiers du premier trimestre de la Banque CIBC aura lieu le jeudi 22 février 2018, à 8 h HE, en français et en anglais. Pour accéder à la webdiffusion, rendez-vous à l'adresse www.cibc.com/francais : À propos de la CIBC. Une version archivée de la webdiffusion sera aussi accessible en français et en anglais après la conférence à l'adresse www.cibc.com/francais : À propos de la CIBC.

Assemblée annuelle : L'assemblée annuelle des actionnaires de la CIBC aura lieu le 5 avril 2018, à Halifax, en Nouvelle-Écosse.

Fonds propres réglementaires : De l'information concernant les instruments de fonds propres réglementaires et la situation des fonds propres réglementaires de la CIBC peut être consultée à l'adresse www.cibc.com/francais : À propos de la CIBC : Relations avec les investisseurs : Instruments de fonds propres réglementaires.

Les informations contenues dans le site Web de la Banque CIBC, à l'adresse www.cibc.com/francais, ne sont pas réputées être intégrées aux présentes.

SERVICE DE DÉPÔT DIRECT DES DIVIDENDES

Les résidents du Canada porteurs d'actions ordinaires peuvent choisir de faire déposer leurs dividendes directement à leur compte, dans toute institution financière membre de Paiements Canada. Pour prendre les dispositions nécessaires, veuillez écrire à la Société de fiducie AST (Canada), C.P. 700, succ. B, Montréal (Québec) H3B 3K3, ou envoyer un courriel à l'adresse inquiries@astfinancial.com.

RÉGIME D'INVESTISSEMENT À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

Les porteurs inscrits d'actions ordinaires de la Banque CIBC qui souhaitent acquérir des actions ordinaires additionnelles de la Banque CIBC peuvent participer au régime d'investissement à l'intention des actionnaires, sans verser de commission de courtage ni payer de frais de service.

Pour obtenir un exemplaire de la circulaire d'offre, veuillez communiquer avec la Société de fiducie AST (Canada) par téléphone, au 416 682-3860, au numéro sans frais 1 800 258-0499, ou par courriel à l'adresse suivante : inquiries@canstockta.com.

PRIX DES ACTIONS ORDINAIRES ÉMISES EN VERTU DU RÉGIME D'INVESTISSEMENT À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

Date	Régime d'options d'achat d'actions	Options de réinvestissement des dividendes et de dividendes en action
1 ^{er} novembre 2017	113,61 \$	
1 ^{er} décembre 2017	116,34 \$	
2 janvier 2018	122,49 \$	
29 janvier 2018		119,65 \$

